



Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo)

RAPPORT DE CLOTURE



Janvier 2018

EQUIPE DE REDACTION

Coordination

Sem NDITIFEI DOMANA

Coordonnateur régional

Assistant

Jérôme GUEFACK

Expert en Technologies de l'Information et Communication

Membres

Jean Claude MBAINDOLOUMAL

Responsable Administratif et Financier

Jean - Patrice NNA

Expert en Acquisitions

Marielle NTSAME NGUEMA

Experte en Développement Local, Chef d'Antenne paysage Monte Allen-Monts de Cristal

Rosette MATIO EBAH

Comptable

Antoine KAYOKA

Assistant Comptable

PREFACE

Le Bassin du Congo est d'une importance capitale au niveau local, national, régional et mondial. Ses écosystèmes procurent des biens de subsistance et des services directement ou indirectement à plus de 60 millions de personnes en Afrique Centrale. Les interactions entre les forêts du Bassin du Congo et l'atmosphère contribuent à la stabilisation des régimes climatiques aussi bien à l'échelle du Bassin qu'au niveau de la Planète. Le potentiel riche et varié de ses ressources naturelles en général et forestières en particulier joue ainsi un rôle déterminant dans le développement économique et social des Etats, et dans l'équilibre de la planète entière. Aussi, gérées de manière concertées et durable, les écosystèmes forestiers du Bassin du Congo constituent un réservoir de biens renouvelables et de résilience.



Aussi, les dirigeants d'Afrique Centrale se sont engagés il y a plus d'une quinzaine d'années à œuvrer de manière concertée pour la conservation et la gestion durable des Ecosystèmes forestiers de leurs pays respectifs. Le Plan de Convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale, adopté en Février 2005 à Brazzaville par les Chefs d'Etats de la sous-région, a été la traduction opérationnelle des engagements politiques énoncés dans la Déclaration de Yaoundé de 1999 sur les Forêts. Ce Plan de Convergence s'imposait de ce fait à toutes les parties prenantes comme cadre de référence des interventions dans le secteur forestier et environnement.

Par Décision N°31/CEEAC/CCEG/XIII/07, les Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Afrique Centrale ont accordé à la COMIFAC, le statut d'organisme spécialisé de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), en charge du secteur Forêt-Environnement, dans le cadre de la mise en oeuvre de la Politique Générale de la CEEAC en matière d'Environnement et de gestion des ressources naturelles.

Depuis lors, se référant au Plan de Convergence, différentes organisations internationales, sous-régionales et nationales ont développé de nombreuses initiatives avec l'appui des partenaires financiers pour soutenir le développement du secteur Forêt-environnement en Afrique Centrale.

Dans cette perspective, le Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo) est le fruit de l'engagement pris par la Banque Africaine

de Développement (BAD), d'accompagner la COMIFAC dans la mise en œuvre du Plan de Convergence. Le Coût du total du Programme qui est de 37,28 millions d'unités de Comptes, a été cofinancé dans le cadre d'un accord de Don signé entre la BAD et la CEEAC, avec 32 millions d'Unité de Comptes du Fonds Africain du Développement (FAD), 5 millions d'Unités de Compte de la CEEAC et la contribution des bénéficiaires.

Au regard du grand nombre de rapports produits à l'issu de la mise en œuvre de toutes ces initiatives au fil des années, est-il encore besoin d'ajouter à la pile, un volume aussi considérable ? Assurément, on ne peut que s'en réjouir, et ce, au moins pour trois raisons.

La première c'est l'approche participative et la méthode adoptée qui ont guidé le processus 'élaboration de ce rapport. Il s'agit résolument du fruit d'un travail collectif conduit par l'équipe de l'Unité de Gestion du Programme et ayant impliqué la grande majorité des acteurs et les bénéficiaires de sa mise en œuvre. Les sources d'informations constituées de multiples rapports images périodiques et de fin d'activité produits par tous les partenaires, les rapports des missions de suivi sur le terrain ou d'enquête, y compris les collectes des données audio et vidéo auprès des bénéficiaires, les aide-mémoires des missions BAD de supervision, les rapports des réunions tripartites BAD-CEEAC-COMIFAC, aussi bien que les Ateliers de Capitalisation, les journées Portes ouvertes et la Retraite de l'équipe de l'UGP organisées en fin de Programme, ont été une base bien fournie permettant de restituer la mémoire du Programme en termes de résultats, d'acquis, d'expériences, de leçons tirées et d'évaluation autant de la pertinence, de l'efficacité que de l'efficience du Programme.

La seconde tient au caractère unique, en tant qu'expérience nouvelle pour la BAD et la CEEAC dans la mise en œuvre d'un Programme d'une envergure et d'une complexité aussi grande de par le coût (28 milliards de FCFA environ), l'étendue de la zone couverte (6 paysages du Bassin du Congo, avec un très grand nombre de sites d'accès très difficiles), le type de montage institutionnel complexe à plusieurs niveaux, le nombre important d'acteurs et de partenaires d'intervention, le nombre importants d'opérations et d'acquisitions, etc.. La mise en œuvre du PACEBCo aura ainsi servi à la BAD et à la CEEAC d'expérience pilote, leur ayant permis d'apprendre des erreurs, de tirer les leçons et de les documenter pour éclairer et aider à améliorer la mise en œuvre de Programme futurs de ce domaine dans la sous-région. De plus, le PACEBCo a été de bout en bout, géré et coordonné par une équipe multidisciplinaire d'experts issus des pays de la sous-région, ce qui est une première pour un Programme de cette ampleur, comparativement aux autres Programmes connus.

Enfin, la troisième et la plus importante tient à l'importance et à la qualité des résultats et acquis pour l'ensemble des bénéficiaires, repris et décrits dans ce rapport. Ces résultats obtenus ont été rendus possibles grâce à notre volonté

conjointe avec la haute hiérarchie de la BAD, faisant preuve de réalisme face aux contraintes sur de terrain, de recadrer et de faire les réajustements nécessaires pour permettre au Programme d'avancer vers l'atteinte de ses objectifs et de pouvoir être clôturé dans de bonnes conditions. Aussi, à la date de clôture du PACEBCo, le 30 Juin 2017, il ressort des livres de la BAD que le taux d'exécution financière du PACEBCo est de 79,26% et le taux d'exécution physique est de 92%. La mise en œuvre du PACEBCo aura ainsi permis d'obtenir à ce jour, d'importants résultats et acquis dans la préservation des écosystèmes, l'amélioration des conditions de vie des populations et le renforcement des capacités des institutions nationales et sous-régionales.

Nous réjouissant donc de ces importants résultats obtenus de la mise en œuvre du PACEBCo, nous remercions la BAD pour son intervention et nous félicitons de la bonne coopération multiforme entre la CEEAC et la BAD.

Toutes ces raisons sus-évoquées constituent de motifs pour se plonger dans l'ouvrage et en remercier l'équipe de rédaction et les éditeurs.

Ambassadeur Ahmed ALLAM-MI

Secrétaire Général de la CEEAC

Table des matières

PREFACE	3
LISTE DES TABLEAUX	13
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	14
1. INTRODUCTION	19
PREMIERE PARTIE: GÉNÉRALITÉS SUR LE PROGRAMME	21
2. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	22
2.1. Données de base du programme	22
2.2. Satisfaction des conditions de don	23
2.3. Organes et Gestion	24
2.3.1. Organes d'exécution.....	24
2.3.1.1. Le Comité de Pilotage.....	24
2.3.1.2. Unité de Gestion du Programme	24
2.4. Objectifs du Programme	27
2.5. Zones d'intervention	27
2.6. Domaines d'intervention	27
2.7. Stratégie du programme	28
2.8. Financement	28
3. DESCRIPTION DU PROGRAMME	28
3.1. Composante 1 : Renforcement des capacités des institutions du traité de la COMIFAC	28
3.1.1. Volet 1 : Appui à la COMIFAC et à ses institutions associées.....	28
3.1.2. Volet 2 : Mise en œuvre des outils structurants	29
3.2. Composante 2 : Gestion durable de la biodiversité et adaptation aux changements climatiques	29
3.2.1. Volet 1 : Gestion durable de la biodiversité	30
3.2.2. Volet 2 : Adaptation aux changements climatiques.....	30
3.3. Composante 3 : Promotion du bien-être des populations	30
3.4. Gestion et coordination du programme	31

DEUXIEME PARTIE : PRODUITS OBTENUS PAR COMPOSANTES	32
---	-----------

4. COMPOSANTE 1 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES INSTITUTIONS DU TRAITÉ DE LA COMIFAC..... 33

4.1. Volet 1 : Appui à la COMIFAC et à ses institutions associées 33

4.1.1. Les Audits institutionnels et organisationnels.	33
4.1.2. Renforcement des capacités de la COMIFAC dans les domaines clés de la communication, législation, Environnement, suivi-évaluation.....	34
4.1.3. Formation des cadres des ministères centraux et provinciaux en charge de la gestion des forêts et des autres acteurs	37
4.1.4. Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication de masse sur la préservation des forêts, sur la conservation de la biodiversité et changements climatiques dans les paysages	37
4.1.5. La révision du Plan de Convergence.....	39
4.1.6. L'élaboration de la stratégie sous régionale de la recherche forestière en Afrique Centrale. 40	

4.2. Volet 2 : Mise en œuvre des outils structurants 40

4.2.1. Appui à l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC)	40
4.2.1.1. Etude sur le Développement institutionnel et le renforcement organisationnel de l'OFAC 41	
4.2.1.2. La Vision de l'OFAC à l'horizon 2025	42
4.2.1.3. Dotation de l'OFAC en équipements informatiques	42
4.2.1.4. Etude prospective des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo à l'horizon 2040. 43	
4.2.1.5. Formations des cadres nationaux à l'ERAIFT et à l'EFG	44
4.2.1.6. Equipements des écoles supérieures forestières.....	44
4.2.1.7. Appui à la CEFDHAC pour l'amélioration de la participation de la société civile et du secteur privé.....	45

5. COMPOSANTE 2 : GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES 47

5.1. Volet 1 : Renforcement et promotion de la conservation de la biodiversité 47

5.1.1. Présentation des résultats par pays	48
5.1.2. Dotation des équipements pour Eco-gardes aux administrations en charge des Aires protégées.....	54

5.1.3.	Dotation d'autres équipements pour Gestionnaires des Parcs (Vedettes de surveillance et Embarcations hors bords)	55
5.1.4.	Formation des gestionnaires des aires protégées et du personnel du RAPAC	55
5.1.5.	Les Centres d'Etudes et de Recherches Ecologiques	56
5.1.5.1.	Les missions assignées aux Centres d'Études et de Recherches Ecologiques.....	56
5.1.6.	Les Bureaux des Antennes locales du PACEBCo	59
5.1.6.1.	Les missions des Bureaux des Antennes locales du PACEBCo	59
5.1.7.	Les Postes de garde du Parc National des Volcans au Rwanda.....	63
5.1.7.1.	Missions des postes de garde	63
5.2.	Volet 2: Adaptation aux changements climatiques	65
5.2.1.	COBAM Composante 1 : Renforcement du dialogue science-politique et analyse institutionnelle et politique.....	65
5.2.1.1.	Dialogue science-politique	65
5.2.1.2.	Analyse des politiques et réseaux	67
5.2.1.3.	Autres Travaux de recherches.....	67
5.2.2.	COBAM Composante 2 : Analyse de la vulnérabilité des communautés locales au changement climatique et définition de l'adaptation dans des sites sélectionnés	67
5.2.2.1.	Sélection des sites pour les projets pilotes REDD	67
5.2.2.2.	Sélection des projets-pilotes	68
5.2.2.3.	La conception de la méthodologie et des outils de collecte de données	68
5.2.2.4.	La collecte et l'analyse des données de caractérisation des sites	69
5.2.3.	COBAM Composante 3. Analyse des opportunités du REDD en termes de défis et d'impacts potentiels dans les sites sélectionnés.....	69
5.2.4.	COBAM Composante 4 : Recommandation des approches pour définir des projets locaux renforçant les synergies entre atténuation et adaptation	69
5.2.5.	COBAM Composante 5 : Développement des stratégies nationales et régionales pour l'intégration de l'adaptation et le REDD dans les politiques forestières et favoriser les synergies entre adaptation et atténuation	69
5.2.6.	COBAM Composante 6 : Communication, partage des connaissances et renforcement des capacités	70
5.3.	Composante III : Promotion durable du bien être des populations.....	70

5.3.1.	Activité 1 : Elaboration, validation et mise en œuvre de plans de développement local	71
5.3.2.	Activité 2 : Informer, Renforcer les capacités des organisations communautaires de base, communautés et collectivités locales en organisation, planification, gestion et maîtrise d'œuvre	72
5.3.2.1.	Les Centres multifonctionnels.....	72
5.3.2.2.	Le Centre Multifonctionnel de Burera (Rwanda) - Paysage Virunga	74
5.3.2.3.	Le Centre Multifonctionnel de MAMBELE (Cameroun) - Paysage TNS.....	75
5.3.2.4.	Le Centre Multifonctionnel d'AKOGA (Gabon) – Paysage Monte Allen – Monts de Cristal	76
5.3.2.5.	Le Centre Multifonctionnel de VITSHUMBI (RDC) - Paysage Virunga	77
5.3.2.6.	Le Centre Multifonctionnel de BASANKUSU (RDC) - Paysage Maringa Lopori Wamba	77
5.3.2.7.	Le Centre Multifonctionnel de BONGANDAGA (RDC) - Paysage Maringa Lopori Wamba	77
5.3.2.8.	Le Centre Multifonctionnel de TONDO - Paysage Lac Télé-Lac Tumba	78
5.3.2.9.	Le Centre Multifonctionnel d'ITEBERO (RDC) - Paysage Maïko-Tayna-Kahuzi Biega	78
5.3.2.10.	Centre Multifonctionnel de KAMITUGA (RDC) - Paysage Maïko-Tayna-Kahuzi Biega	78
5.3.3.	Activité 3 : Mise en œuvre des activités alternatives à la déforestation et à la dégradation des forêts à travers un fonds de développement Local pour financer des micro-projets générateurs.....	79
5.3.3.1.	Répartition des microprojets sélectionnés par type et par paysage	80
5.3.3.2.	L'Atelier d'opérationnalisation du Fonds de Développement Local.....	81
5.3.3.3.	Répartition des ouvrages d'approvisionnement en eau potable.....	83
5.3.3.4.	Les points d'eau construits par le Programme au profit des Communautés dans les paysages.....	84
5.3.3.5.	Les dispensaires construits par le Programme au profit des communautés dans les paysages.....	92
5.3.3.6.	Les écoles construites par le Programme au profit des communautés dans les paysages	96
5.3.4.	Retrocession des Ouvrages aux Etats bénéficiaires.	106

5.3.4.1.	Retrocession en République du Rwanda.....	106
5.3.4.2.	Rétrocession en République du Cameroun.....	114
5.3.4.3.	Retrocession en République Centrafricaine.....	121
5.3.4.4.	Retrocession en République du Congo	128
5.3.4.5.	Rétrocession en République Démocratique du Congo	131
5.3.4.6.	Rétrocession en Guinée Equatoriale	133
5.3.5.	Leçons à tirer de la mise en œuvre de la composante 3 relative à la promotion durable du bien être des communautés	134
5.3.5.1.	Contrat avec la SNV	134
5.3.5.2.	Gestion déléguée	135
5.3.5.3.	L'accompagnement des collectivités locales à l'appropriation des ouvrages	135
5.3.6.	Appropriation et durabilité des partenariats	136
5.4.	COMPOSANTE 4 : GESTION ET COORDINATION DU PROGRAMME	138
5.4.1.	Recrutement du Personnel et Evaluation	138
5.4.1.1.	Liste des personnels UGP siège et Antennes au début du programme.....	138
5.4.1.2.	Nomination et titularisation d'un nouveau Coordonnateur Régional du PACEBCo 140	
5.4.2.	Gestion financière et dispositions de décaissements	140
5.4.2.1.	Gestion financière	140
5.4.2.2.	Dispositions relatives aux décaissements :	141
5.4.2.3.	Dispositions relatives à l'acquisition des biens, travaux et services	141
5.4.2.4.	Les Audits internes et externes	142
5.4.2.5.	La justification des avances accordées aux partenaires	142
5.4.2.6.	Suivi financier des conventions, contrats et sous contrats	143
5.4.3.	Les produits obtenus de la mise en œuvre de la composante 4.....	144
5.4.3.1.	Mise en place d'un manuel des procédures administratives, comptables et financières	144
5.4.3.2.	Mise en œuvre d'un système informatisé de gestion comptable et financière .	144
5.4.3.3.	Mise en place du système de suivi évaluation	145

5.4.3.4.	Mise en œuvre des Programmes de Travail Budget Annuels (PTBA)	146
5.4.4.	Enseignements tirés de la mise en œuvre de cette composante 1	146
TROISIEME PARTIE : EVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROGRAMME ET CONCLUSION		148
6.	EVALUATION DES PERFORMANCES DU PROGRAMME.....	149
6.1.	Pertinence.....	149
6.1.1.	Pertinence de l'objectif de développement du programme.....	149
6.2.	Efficience.....	150
6.2.1.	Respect du calendrier.....	150
6.2.2.	Efficience de l'utilisation des ressources.....	150
6.2.3.	Analyse coût-avantage	151
6.3.	Durabilité	151
6.3.1.	Viabilité financière.....	151
6.3.2.	Durabilité institutionnelle.	151
6.3.3.	Appropriation et durabilité des partenariats	152
6.4.	Les difficultés rencontrées et contraintes	152
6.5.	Suggestions.....	153
6.6.	Performance de la BAD	154
6.7.	Performance de la CEEAC.....	155
6.8.	Performance de la COMIFAC.....	156
6.9.	Performance de Béta Consult	157
7.	CAPITALISATION DES ACQUIS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PACEBCO	158
7.1.	Méthodologie de l'atelier	161
8.	JOURNÉE PORTES OUVERTES DU PACEBCO	161
La Cérémonie d'ouverture		161
La projection d'un film documentaire		162
Les Participants		162
9.	CONTRAINTES MAJEURES LIÉES À LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DU PACEBCO	163
9.1.	Leçons tirées et Suggestions.	163

9.2. Perspectives	163
10. CONCLUSION	163

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1** : *Liste des personnels UGP siège et Antennes au début du programme*
- Tableau 2** : *Répartition des Centres multifonctionnels construits par le PACEBCo*
- Tableau 3** : *Répartition des microprojets par typologie et par paysage*
- Tableau 4** : *Répartition des ouvrages d'approvisionnement en eau potable*
- Tableau 5** : *Répartition des dispensaires*
- Tableau 6** : *Ecoles / salles de classes et blocs de latrines construits*
- Tableau 7** : *Cartographie des partenaires*
- Tableau 8** : *Liste des personnels UGP siège et Antennes au début du programme*
- Tableau 9** : *Situation des décaissements et de justification des comptes spéciaux au 30 novembre 2017*
- Tableau 10** : *Projection de justification des avances des comptes spéciaux en cours au 31 décembre 2017*
- Tableau 11** : *Cartographie des partenaires d'exécution des activités du PACEBCo dans le cadre des conventions, contrats et sous contrats*
- Tableau 12** : *Respect du calendrier d'exécution du Programme*
- Tableau 13** : *Efficiencce dans l'utilisation des ressources*

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACFAP	Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées
ADIE	Association pour le Développement de l'Information Environnementale
ANPN	Agence Nationale Des Parcs Nationaux (du Gabon)
APDS	Aires Protégées de Dzanga-Sangha (RCA)
AWF	African Wildlife Conservation
BAD	Banque Africaine de Développement
CCGL	Comité Consultatif de Gestion Locale
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CdP/CoP	Conférence des Parties / <i>Conference of Parties</i>
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEFDHAC	Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale
CEOFAC	Consolidation et Extension de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale
CGPE	Comité de gestion de point d'eau
CI	Conservation International
CIFOR	Center for International Forestry Research / Centre International pour la Recherche Forestière
CLG	Convention Locale de Gestion
CMR	Cameroun
CNC	Coordonnateur National COMIFAC
CNIAF	Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques
COBAM	Changement Climatique et Forêts dans le Bassin du Congo : Synergies entre l'Adaptation et l'Atténuation
CoFCCA	Congo Basin Forests and Climate Change Adaptation (CIFOR Project)
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale

CRTV	Cameroon Radio Television
DIPEM	Département de l'Intégration Economique et Monétaire (CEEAC)
DSAIR	Stratégie d'Assistance à l'Intégration Sous-régionale
DSRP	Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDF	Etat des Forêts
EFBC	Ecosystèmes Forestiers du Bassin du Congo
EFC	Entreprises Forestières Communautaires
EFG	Ecole de Faune de Garoua (Cameroun)
EIE	Etudes d'Impacts Environnementaux
ENEF	Ecole Nationale des Eaux et Forêts
ERAIFT	Ecole Régionale postuniversitaire d'Aménagement et Gestion intégrés des Forêts et Territoires tropicaux (Kinshasa, RDC)
FAD	Fonds Africain pour le Développement
FDL	Fonds de Développement Local
FEPMH	Forages Equipés de Pompe à Motricité Humaine
FFBC	Fonds Forestier du Bassin du Congo
FFI	Fauna & Flora International
FIPAC	Forum International sur les Peuples Autochtones
FORAF	Forêts Africaines
GTCCC	Groupe de Travail Climat de la COMIFAC /Groupe de Travail de la COMIFAC sur les Changements Climatiques
IASCP	International Association for the Study of Common Property (IASCP)
ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (RDC)
INDEFOR	l'Institut de Développement de la Forêt et Gestion des Aires Protégées (Guinée Equatoriale)
ISEA	Institut Supérieur d'Etudes Agronomiques
IUFRO	International Union of Forest Research Organizations

IUSAE	Institut universitaire des sciences agronomiques et de l'environnement de Sarh
LAB	Lutte Anti-Braconnage
LT-LT	Lac Télé - Lac Tumba
MAMC	Monte Allen - Monts de Cristal
MDL	Microprojets de Développement Local
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune (Cameroun)
MLW	Maringa Lopori Wamba
MPACF	Manuel de Procédures Administrative, Comptable et Financière
MRV	Measuring, Reporting and Verification
MTKB	Maïko Tayna Kahuzi Biega
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OAB	Organisation Africaine du Bois
OCFSA	Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique
OFAC	Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PACEBCo	Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo
PAE-NEPAD	Plan d'Action Environnementale du NEPAD
PAG	Plan d'Aménagement et de Gestion (des aires protégées)
PDL	Plan de Développement Local
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PNMC	Parc National des Monts de Cristal (Gabon)
PNV	Parc National des Volcans
PTBA	Plan de Travail Budget Annuel
PTI	Plan de Travail Individuel

RAP	Recherche Action Participative
RAPAC	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
RECEIAC	Réseau des Communicateurs pour l'Environnement et l'Information en Afrique Centrale
REDD	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des terres
REFADD	Réseau Femmes Africaines pour le Développement Durable
REJEFAC	Réseau des Jeunes pour les Forêts d'Afrique Centrale
REP	Rapport d'Evaluation du Programme
REPALEAC	Réseau des Populations Autochtones et Locales d'Afrique Centrale
REPAR	Réseau des Parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale
RIFFEAC	Réseau des Institutions de Formation Forestières et Environnementales d'Afrique Centrale
SE	Secrétaire Exécutif
SEA	Secrétaire Exécutif Adjoint
SG	Secrétaire Général
SGA	Secrétaire Général Adjoint
SIGACF	Système Informatisé de Gestion Administrative, Comptable et Financière
SMART	Spatial Monitoring and Reporting Tool
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
TDR	Termes De Référence
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TNS	Tri-Nationale de la Sangha
UC	Unité de Compte

UGP	Unité de Gestion du Programme
UICN	Union International pour la Conservation de la Nature
USD	Dollar Américain
WCS	Wildlife Conservation society
WFC	Congrès Forestier Mindial / <i>World Forest Congress</i>
WPC	Congrès des Parcs de l'UICN / <i>World Parcs Congres</i>
WWF	Fonds Mondial pour la Nature / World Wide Fund for Nature
XAF	Francs CFA d'Afrique Centrale
ZCC/ZICC	Zone Cynégétique à gestion Communautaire

1. INTRODUCTION

Le Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo), est le fruit de l'engagement pris par la Banque Africaine de Développement (BAD) d'accompagner la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) dans la mise en œuvre du Plan de Convergence adopté en février 2005 lors du 2ème sommet des chefs d'Etats d'Afrique Centrale sur les forêts, tenu à Brazzaville au Congo.

Le programme est cofinancé à hauteur de 37,28 millions d'unités de compte, soit environ 28,53 milliards de Francs CFA par un Don du FAD (Fonds Africain pour le Développement) de la BAD et les contributions de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et des bénéficiaires. Le PACEBCo a pour objectifs d'assurer la régénération des écosystèmes, améliorer les conditions de vie des populations et renforcer les capacités des institutions en charge de la gestion des écosystèmes dans la sous-région. Il intègre à la fois les enjeux écologiques, sociaux, et économiques et contribue à l'intégration sous-régionale.

Le PACEBCO a été lancé en septembre 2009, à Kinshasa, en République Démocratique du Congo et clôturé le 30 juin 2017. Initialement prévu pour être exécuté en 5 ans, le programme a été exécuté en huit (8) ans et trois (3) mois après l'approbation du Don. Au terme de la mise en œuvre du programme, aujourd'hui, il est légitime pour la BAD et la CEEAC de se réjouir au même titre que les Gouvernements des pays bénéficiaires et les partenaires Techniques et Financiers des résultats et acquis du PACEBCo. En effet, le PACEBCo a permis d'obtenir des résultats réels en termes de conservation des écosystèmes et d'amélioration des conditions de vie des populations riveraines des Aires Protégées, sites d'intervention du PACEBCo et de renforcement des capacités des institutions en charge.

Le PACEBCo est une innovation en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. La gestion des connaissances est l'une des stratégies adoptées pour la mise en œuvre du PACEBCo. A ce titre, il est nécessaire pour l'ensemble des parties prenantes à la mise en œuvre des activités du programme de partager les acquis, les expériences accumulées, de tirer les enseignements et apprendre les leçons en termes de stratégies, de méthodes et d'outils mis en contribution pour atteindre les résultats obtenus en terme de conservation, d'amélioration des conditions de vie des populations et de gestion durable des écosystèmes dans le bassin du Congo.

C'est pourquoi, les connaissances acquises de la mise en œuvre du PACEBCo et les bonnes pratiques identifiées constituent un véritable capital de savoir et de savoir faire qui doivent être formalisés et valorisés dans un rapport de clôture qui servira de document de référence pour mieux rendre compte des réalisations et acquis du

PACEBCo. Le contenu de ce rapport s'articule autour de trois grandes parties qui décrivent tout le processus de mise en œuvre du programme et les résultats qui en résultent : La première partie donne des informations générales sur le Programme, la seconde présente les produits obtenus par composante et la troisième fait une évaluation de la performance du Programme.

METHODOLOGIE

Méthodes

Le rapport a été élaboré suite à la retraite organisée par la coordination Régionale du Programme à Kye Ossi, à l'Hôtel SARATEL, au Cameroun. La retraite a été organisée sous forme d'un atelier qui a duré quatre (4) jours. Les séances de travail ont été organisées en travaux de groupes et la restitution en plénière. Aussi, pour mener avec minutie les travaux au cours de cet atelier, des groupes de travail ont été constitués avec des TDRs bien précis pour faciliter la consolidation des données du Rapport. Il importe de préciser qu'à chaque groupe, il a été attribué la responsabilité de produire un rapport d'une des composantes du Programme. La restitution des travaux de groupe en plénière a permis de corriger certaines imperfections, de capter des suggestions et des contributions.

Techniques

Au cours de cet atelier, les travaux en groupe, la restitution en plénière suivie des échanges ont été les techniques les plus utilisées.

La revue documentaire s'est essentiellement focalisée sur les principaux documents que sont : l'Accord de DON, le Rapport d'Evaluation du Programme (REP), le Rapport de la Revue à mi-parcours du Programme, les Rapports d'Activités trimestrielles du Programme, les Aide-mémoires des différentes missions de la BAD, les Rapports mensuels des Experts du Programme, les Rapports des organisations partenaires, les Rapports des différentes missions d'Audits du Programme. Ces documents ont permis de disposer des informations précises sur les prévisions du programme et les livrables attendus.

PREMIERE PARTIE

GÉNÉRALITÉS SUR LE PROGRAMME

2. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo) est une réponse de la Banque Africaine de Développement (BAD) aux préoccupations exprimées par les Chefs d'Etats lors du Sommet de Brazzaville en 2005, concernant la mise en œuvre du Plan de Convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Il couvre dix pays (Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé & Principe, Tchad). Le Programme est co-financé par un don du FAD (Fonds Africain de Développement) et les contributions de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) et des bénéficiaires.

Le PACEBCo prend en charge 4 des 10 différents axes du Plan de Convergence de la COMIFAC dans la gestion concertée des forêts du Bassin du Congo à savoir : (i) l'aménagement des écosystèmes et reboisement forestier; (ii) la conservation de la diversité biologique ; (iii) le développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté; (iv) le Renforcement des capacités, participation des acteurs, information et formation.

Le PACEBCo est conforme aux options du Document Stratégique d'Assistance à l'Intégration Sous-régionale (DSAIR) 2009-2013 de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale élaboré et financé par la Banque qui désigne l'environnement comme l'un de trois axes stratégiques de son intervention dans la sous-région. Il cadre avec les objectifs des Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), les axes stratégiques définis dans les politiques et plans nationaux de gestion de l'environnement. Le Programme est en parfaite harmonie avec les directives du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC). Il s'appuie également sur le Plan d'Action Environnementale du NEPAD (PAE-NEPAD) pour l'Afrique Centrale, adopté en Octobre 2007 par la 13^{ème} session ordinaire de la conférence des chefs d'Etats et de Gouvernements de la CEEAC.

Le PACEBCo est un Programme multinational et intersectoriel qui a su concilier les enjeux environnementaux et socio-économiques et a contribué à la mise en œuvre de la Politique Générale de la CEEAC en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles. Le PACEBCo a été lancé en septembre 2009, à Kinshasa, en République Démocratique du Congo et clôturé en Juin 2017.

2.1. Données de base du programme

Référence du programme :	P-Z1-C00-010
Numéro du don FAD :	2100155014717
Montant du don FAD :	32 millions UC
Contrepartie de la CEEAC :	5 millions d'UC
Bénéficiaires :	0,28 millions d'UC
Date d'approbation :	11 mars 2009
Date signature :	03 avril 2009

Date d'entrée en vigueur : 22 janvier 2010
Date du premier décaissement : 16 mars 2010
Date de clôture initiale: 31 décembre 2014
Date de la 1ère Prorogation: Janvier 2015 - Juin 2016
Date 2ème Prorogation: Juillet 2016 - Juin 2017
Date de clôture révisée: 30 Juin 2017

2.2. Satisfaction des conditions de don

Conformément à l'accord de don, le premier décaissement du programme est assujéti à la satisfaction d'un certain nombre de conditionnalités énumérées ci-dessous :

- (i) Conditions préalables à l'entrée en vigueur : Le protocole d'accord de don a été signé le 03 avril 2009.
- (ii) Conditions préalables au premier décaissement :
 - Trois (03) comptes spéciaux (deux en XAF et un en USD) ont été ouverts à la CITIBANK N.A. à Libreville au Gabon ;
 - Le recrutement du Coordonnateur régional a été effectif en décembre 2009.
 - Le point focal du PACEBCo à la CEEAC a été désigné par le Secrétaire Général.
- (iii) Autres conditions :
 - a. Les personnes ci-après ont été recrutées au niveau de la CEEAC:
 - i. Le spécialiste de la trésorerie a été recruté en novembre 2009 ;
 - ii. Le spécialiste de passation des marchés a été recruté en novembre 2009;
 - iii. Le spécialiste en suivi évaluation a été recruté en novembre 2009.
 - b. Les personnes ci-après, recrutées au niveau de la COMIFAC sont :
 - i. L'expert en environnement a été recruté le 1er février 2010 ;
 - ii. Le socio économiste spécialiste en genre a été recruté en 2010;
 - iii. Le spécialiste en suivi-évaluation a été recruté le 3 janvier 2011 ;
 - iv. Le Juriste a été recruté en 2010 ;
 - v. Le Spécialiste en communication a été recruté le 23 avril 2010.

Conformément aux dispositions prévues dans le rapport d'évaluation du programme, trois organes de gestion ont été mis en place. Il s'agit de la CEEAC, la COMIFAC et l'UGP.

2.3. Organes et Gestion

2.3.1. Organes d'exécution

Le programme est exécuté à trois (03) niveaux essentiels :

- La CEEAC assure l'orientation générale et l'animation du Comité de Pilotage ;
- La COMIFAC assure la coordination technique pour les activités transversales touchant l'ensemble des pays de la CEEAC et ;
- L'Unité de Gestion du Programme (UGP), pour les activités exécutées au niveau des paysages avec l'appui des ONG et Organismes partenaires déjà en activité sur le terrain dans lesdits paysages.

2.3.1.1. Le Comité de Pilotage

Le Comité de pilotage était doté de pouvoir d'orientation et de décision stratégique. Il avait pour rôle l'approbation du Plan Travail Budget Annuel (PTBA) et du plan de formation. Présidé par le Secrétariat Général de la CEEAC, il était composé du Secrétaire Exécutif Adjoint, coordonnateur technique de la COMIFAC, du Coordonnateur du FFBC, d'un représentant du réseau des femmes, le Facilitateur du PFBC, deux coordonnateurs nationaux COMIFAC avec une participation rotative. Le Secrétaire Général de la CEEAC faisait appel à toutes compétences jugées utiles pour l'examen des sujets à l'ordre du jour du Comité de Pilotage. Le Comité devrait se réunir au moins deux fois par an, mais compte tenu des difficultés financières qu'a connues le programme, le Comité ne s'est pas réuni régulièrement.

Conformément aux dispositions du rapport d'évaluation du Programme et pour sa mise en œuvre, il a été mis en place une Unité de Gestion.

2.3.1.2. Unité de Gestion du Programme

L'Unité de Gestion du Programme (UGP), dispose d'une équipe d'experts pluridisciplinaires basés à Yaoundé et dans les six (6) antennes de proximité des paysages cibles du Programme. Ces Antennes de proximité sont dirigées par des chefs d'Antennes dont les qualifications et l'expérience avaient au préalable été jugées satisfaisantes par la Banque. L'UGP a la responsabilité de la coordination, de la gestion, du suivi et du contrôle de l'ensemble des activités, y compris le Fonds de Développement Local (FDL), l'intervention des ONG et organismes partenaires sur le terrain.

Au total, 51 agents dont 39 experts et 12 personnels d'appui de différentes nationalités ont été effectivement recrutés au Siège du programme, dans les paysages, à la COMIFAC et à la CEEAC. Il s'agit de : 22 agents à l'UGP y compris les 5 de la COMIFAC, 3 basés à la CEEAC et 29 basés dans les paysages du programme.

Liste des personnels UGP siège et Antennes au début du programme

N°	Noms & Prénoms	Institutions/	Base vie
1	Spécialiste en trésorerie	CEEAC	Libreville au Gabon
2	Spécialiste en suivi évaluation		
3	Spécialiste en acquisitions		
4	Spécialiste en suivi évaluation	SE COMIFAC	Yaoundé au Cameroun
5	Expert en Environnement		
6	Socio éco Spécialiste en genre		
7	Juriste		
8	Expert en Communication	Unité de Gestion du Programme siège	Yaoundé au Cameroun
9	Coordonnateur Régional		
10	Responsable Administratif et Financier		
11	Spécialiste en Suivi Evaluation		
12	Spécialiste en Développement local		
13	Comptable		
14	Spécialiste des Acquisitions		
15	Assistant au Programme		
16	Spécialiste IT		
17	Secrétaire Comptable		
18	Chauffeur		
19	Chauffeur	Antenne de l'Unité de Gestion du Programme dans le Paysage Maiko-Tayna-Kahuzi-Biega (RDC)	Base vie Bukavu (RDC)
20	Planton		
21	Technicienne de surface		
22	Chef d'antenne		
23	Expert Biodiversité		
24	Expert Gestion durable des forêts	Antenne de l'Unité de Gestion du Programme dans le Paysage Virunga (RDC et Rwanda)	Base vie Goma (RDC)
25	Expert Développement local		
26	Chauffeur		
27	Chef d'antenne		
28	Expert Biodiversité		
29	Expert Développement local	Antennes de l'Unité de Gestion du Programme dans le Paysage Lac Télé-Lac Tumba (Congo et RDC)	Base vie Impfondo (Congo)
30	Expert Gestion durable des forêts		
31	Chauffeur		
32	Chef d'antenne		
33	Expert Biodiversité		
34	Expert Gestion durable des forêts	Antennes de l'Unité	Base vie Basankusu
35	Expert Développement local		
36	Chauffeur		
37	Chef d'antenne		

38	Expert Biodiversité	de Gestion du Programme dans le Paysage Maringa-Lopori-Wamba (RDC)	(RDC)
39	Expert Gestion durable des forêts		
40	Expert Développement local		
41	Chauffeur		
42	Chef d'Antenne	Antennes de l'Unité de Gestion du Programme dans le Paysage Tri-National de la Sangha (Congo, Cameroun et RCA),	Base vie Bayanga (RCA)
43	Expert Biodiversité		
44	Expert Développement local		
45	Expert Gestion durable des forêts		
46	Chauffeur		
47	Chef d'antenne	Antennes de l'Unité de Gestion du Programme dans le Paysage Monte Allen-Monts de Cristal (Gabon et GEq),	Base vie Station de Monte Allen (Guinée Equatoriale)
48	Expert Biodiversité		
49	Expert Gestion durable des forêts		
50	Expert Développement local		
51	Chauffeur		

Tableau 1 : *Liste des personnels UGP siège et Antennes au début du programme*

Le recrutement de ce personnel au Programme a commencé en décembre 2009 et s'est achevé en 2011. Chacun des personnels recrutés a pris service après avoir signé son contrat de prestation de service assorti d'une lettre de mission et d'un contrat de performance. Les contrats de performance ont servi de base pour les évaluations annuelles du personnel.

Deux périodes de prorogation du Programme ont été accordées par la BAD pour permettre d'achever certaines activités restantes et de clôturer le Programme dans de bonnes conditions. La première période de prorogation d'une durée de dix huit (18) mois allait du 1^{er} Janvier 2015 au 30 Juin 2016 et la seconde d'une durée de douze (12) mois est allée du 1^{er} Juillet 2016 au 30 Juin 2017. A chaque prorogation, un redimensionnement du personnel a été opéré compte tenu du volume des activités restantes.

Par ailleurs, deux périodes post clôture ont été accordées au Programme par la BAD et la CEEAC, avec les financements de la CEEAC, afin d'achever certaines activités majeurs restantes notamment la finalisation du paiement des prestataires, la réalisation des audits, les réceptions définitives des travaux et la rétrocession des ouvrages aux bénéficiaires. Ces activités post clôture ont permis d'améliorer le niveau de justification des dépenses ainsi que le taux des décaissements.

Personnel retenu pendant la période post clôture du PACEBCo (Juillet 2017 – Janvier 2018)

6 agents répartis comme suit:

- 5 agents à l'UGP
- 1 SE COMIFAC.

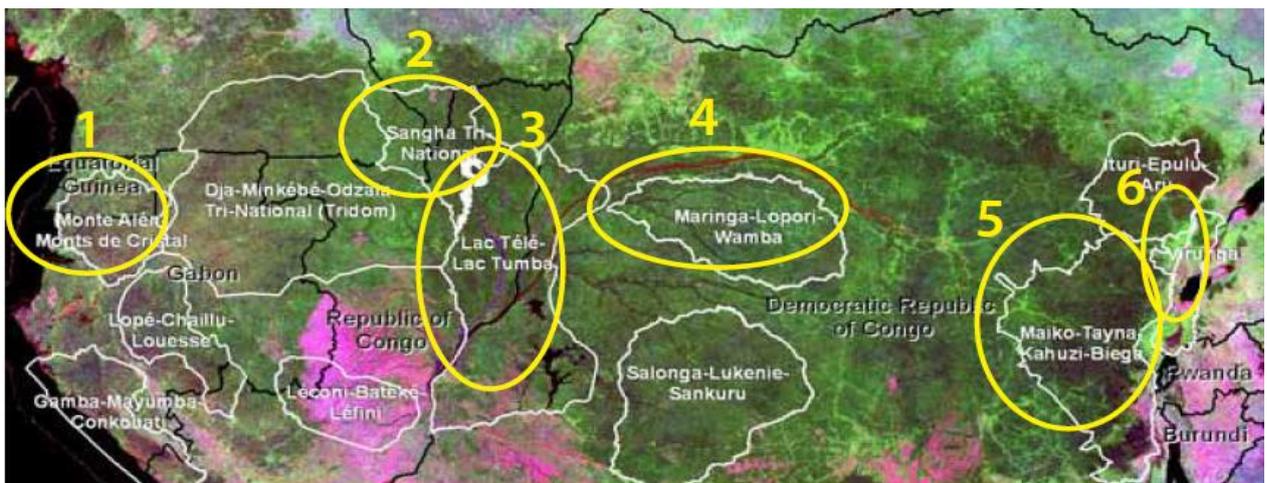
2.4. Objectifs du Programme

L'objectif du PACEBCo est d'assurer la régénération des écosystèmes, améliorer les conditions de vie des populations et de renforcer les institutions en charge de la gestion des écosystèmes.

2.5. Zones d'intervention

Les activités opérationnelles de terrain sont menées dans 7 pays : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo et Rwanda. Dans cet espace, le PACEBCo intervient dans 6 des douze paysages écologiques du Bassin du Congo à savoir :

- le paysage Tri-national de la Sangha (Cameroun, RCA, Congo) ;
- le paysage des Virunga (RDC, Rwanda) ;
- le paysage Maringa-Lopori-Wamba (RDC) ;
- le paysage Maiko-Tayna-Kahuzi Biega (RDC) ;
- le paysage Monte Allen-Monts de Cristal (Gabon, Guinée Equatoriale) ;
- le paysage Lac Télé-Lac Tumba (RDC, Congo).



2.6. Domaines d'intervention

Les activités du programme sont articulées autour de quatre composantes à savoir :

- Renforcement des capacités des institutions du traité de la COMIFAC ;
- Gestion durable de la biodiversité et adaptation aux changements climatiques ;
- Promotion durable du bien-être des populations ;
- Gestion et coordination du programme.

2.7. Stratégie du programme

La stratégie de mise en œuvre du PACEBCo repose sur:

- Le partenariat
- La gestion des connaissances;
- Le genre (le genre constitue une préoccupation transversale du Programme).

2.8. Financement

Le coût global du PACEBCo est évalué à 37,28 millions d'unités de compte (UC), soit environ 28,53 milliards de FCFA hors taxes. Le Programme est cofinancé par la BAD à travers le Fonds Africain de Développement (FAD) sous forme de don à hauteur de 85,84%, la CEEAC 13, 41% et les bénéficiaires 0,75%.

3. DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le programme s'articule autour de 4 composantes :

3.1. Composante 1 : Renforcement des capacités des institutions du traité de la COMIFAC

Dotée d'une enveloppe budgétaire de 7,90 millions d'UC, cette composante comprend 2 volets :

3.1.1. Volet 1 : Appui à la COMIFAC et à ses institutions associées

- Finalisation de l'étude diagnostique du Secrétariat de la COMIFAC et proposition d'un organigramme adapté au contexte actuel. Le Plan de Convergence est mis en œuvre par le Secrétariat Exécutif (SE) de la COMIFAC et ses institutions sous-régionales partenaires. Afin d'en réussir la mise en œuvre et prenant en compte les faiblesses observées, il était envisagé de renforcer les capacités de ces institutions. Mais pour définir les contours des réformes à conduire au sein de chacune de ces organisations, le rapport d'évaluation a prévu de réaliser le diagnostic institutionnel et organisationnel du SE COMIFAC et de trois institutions partenaires : l'Association pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE) ; l'Organisation Africaine du Bois (OAB) ; et l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA).
- Renforcement des capacités de la COMIFAC dans les domaines clés. A l'évaluation du Programme, des faiblesses ont été particulièrement identifiées dans les cinq domaines clés que sont : (i) Suivi évaluation, (ii) Environnement et changements climatiques, (iii) Socio-économie et genre, (iv) Législation et, (v) Communication. Il s'agissait de recruter cinq experts et de les mettre à la

disposition du SE COMIFAC afin de mener les activités susceptibles de renforcer les capacités de l'Institution. Il s'agit entre autre de :

- La formation des cadres des ministères centraux et provinciaux en charge de la gestion des forêts et des autres acteurs ;
- L'appui à la gouvernance forestière, la certification afin de mettre en place un système de traçabilité du bois dans le bassin (OAB);
- La mise en œuvre d'un plan de communication de masse sur la préservation des forêts et l'élaboration de matériels didactiques sur la conservation de la biodiversité et les changements climatiques pour les écoles et instituts spécialisés (ADIE) ;
- La réalisation de l'étude sur les possibilités d'exploitation des produits forestiers non-ligneux et la mise en place d'un forum régional avec le secteur privé.

3.1.2. Volet 2 : Mise en œuvre des outils structurants

Ce volet concerne les activités ci-après :

- Appui à l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) et publication tous les deux ans d'un rapport sur l'état des forêts et des aires protégées.
- Appui à l'éducation et à la formation environnementale. Il était prévu ici d'octroyer des bourses de recherche et formation diplômantes aux étudiants de l'Ecole Régionale Postuniversitaire en Aménagement Intégrée des Forêts Tropicales (ERAIFT) et à l'Ecole de Faune de Garoua (EFG), deux écoles membres du Réseau des Institutions de Formation Forestières et Environnementales d'Afrique Centrale (RIFFEAC).
- Soutien aux réseaux des jeunes, femmes, populations autochtones et parlementaires dans leurs activités de sensibilisation et d'implication aux questions forestières (CEFDHAC). Il s'agit du Réseau des Jeunes pour les Forêts d'Afrique Centrale (REJEFAC), du Réseau Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFADD), du Réseau des Populations Autochtones et Locales d'Afrique Centrale (REPALEAC) et du Réseau des Parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (REPAR).

3.2. Composante 2 : Gestion durable de la biodiversité et adaptation aux changements climatiques

Cette composante est relative aux activités liées à la biodiversité et aux changements climatiques. A travers cette composante, il s'agissait pour le Programme d'apporter des réponses à la dégradation continue du massif forestier et à la lutte contre les changements climatiques. Cette composante est dotée d'une enveloppe budgétaire de 17,88 millions d'UC. Elle comprend deux (02) volets : (i) La gestion durable de la biodiversité et, (ii) l'adaptation aux changements climatiques.

3.2.1. Volet 1 : Gestion durable de la biodiversité

- Délimitation (bornage et signalisation) de 4.000.000 ha d'aires protégées. A l'évaluation, il avait été constaté que la plupart des aires protégées n'existent que sur le papier. Il s'agit ici de procéder à la démarcation physique de certaines aires protégées, de manière à en faire des zones entièrement protégées, signalées et séparées de leur environnement immédiat afin d'endiguer le braconnage qui est le facteur le plus important de la perte de la biodiversité.
- Construction/réhabilitation et équipement de 120 postes de gardes.
- Construction et équipement des centres écologiques dans les paysages pour le suivi et la collecte des données de base sur l'évolution des écosystèmes et des ressources biologiques (OCFSA).
- Formation de 1.000 gardes en suivi-écologique et en lutte anti-braconnage.
- Organisation des séances de sensibilisation et de formation des populations en protection et utilisation durable de la biodiversité. 300.000 personnes dont au moins 40% de femmes et 50% de populations autochtones devaient être formées (ADIE).
- Réalisation des plantations forestières communautaires pour environ 10000 ha dans les paysages de Virunga (RDC et Rwanda) et Kahuzi-Biega (RDC).

3.2.2. Volet 2 : Adaptation aux changements climatiques

Cette composante porte sur les activités liées à l'adaptation aux changements climatiques.

- Développement des projets pilotes REDD+
- Formation des cadres nationaux sur le calcul des stocks de carbone et d'émissions évitées.
- Mise en œuvre des projets d'adaptation aux changements climatiques (CIFOR).
- Mise en œuvre d'une stratégie régionale d'appui des pays dans la mise en place des Autorités Nationales Désignées(AND) du Protocole de Kyoto.

3.3. Composante 3 : Promotion du bien-être des populations

Cette composante est dotée d'une enveloppe budgétaire de 7,10 millions d'UC. Elle est structurée autour des activités ci-après :

- Finalisation d'au moins (PAG) et de 60 Plans de Développement Local (PDL).
- Renforcement les capacités d'organisation, de planification, de gestion et de maîtrise d'œuvre des organisations communautaires de base, les communautés et collectivités locales et appui à la déconcentration des services de l'administration.

- Mise en œuvre des activités alternatives à la déforestation et à la dégradation des forêts à travers un fonds de développement local.

3.4. Gestion et coordination du programme

Cette composante est dotée d'une enveloppe budgétaire de 4,40 millions d'UC et comprend les principales activités prévues ainsi qu'ils suivent :

- Mise en place d'un Système Informatisé de Gestion Administrative, Comptable et Financière (SIGACF). Le système devrait être mis en place sur la base d'un Manuel de Procédures Administrative, Comptable et Financière, pour la gestion quotidienne du programme (MPACF) :
- Préparation et suivi de l'exécution du budget-programme annuel.
- Elaboration et exécution d'un plan de passation des marchés.
- Mise en œuvre d'un tableau de bord de suivi-évaluation interne.
- Préparation et soumission des rapports requis - rapports trimestriels, mi-parcours et d'achèvement du projet.
- Suivi des conventions avec les organismes partenaires (CIFOR, ADIE, OAB, ERAIFT, OCFSA, RAPAC, CEFDHAC).

L'exécution effective des activités prévues au niveau des quatre (4) composantes a permis d'obtenir les produits qui seront déroulés dans la partie suivante.

DEUXIEME PARTIE

PRODUITS OBTENUS PAR COMPOSANTES

Le PACEBCo entend par produit, le livrable obtenu à la fin de la réalisation d'une activité prévue dans son cadre logique. Ce livrable qui est tangible, mesurable et spécifique doit répondre aux exigences minimales définies dans le cadre logique du Programme.

4. COMPOSANTE 1 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES INSTITUTIONS DU TRAITÉ DE LA COMIFAC

Cette composante comporte deux volets : (i) Appui à la COMIFAC et à ses institutions associées et, (ii) mise en œuvre des outils structurants.

4.1. Volet 1 : Appui à la COMIFAC et à ses institutions associées

Les activités prévues et réalisées pour le volet 1 concernent :

- Les audits institutionnels et organisationnels des institutions du traité de la COMIFAC;
- Le renforcement des capacités de la COMIFAC dans les domaines clés : (i) Suivi évaluation, (ii) Environnement et changements climatiques, (iii) Socio-économie et genre, (iv) Législation et, (v) Communication ;
- La formation des cadres des ministères centraux et provinciaux en charge de la gestion des forêts et autres acteurs ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication de masse sur la préservation des forêts, sur la conservation de la biodiversité et changements climatiques dans les paysages concernés ;
- La révision du Plan de Convergence ;
- L'élaboration de la stratégie sous régionale de la recherche forestière en Afrique Centrale.

4.1.1. Les Audits institutionnels et organisationnels.

Une Etude diagnostique du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et ses institutions partenaires (ADIE, OAB, OCFSA) a été réalisée. Le diagnostic institutionnel et organisationnel a permis de déterminer les réformes à conduire au sein du SE de la COMIFAC et des trois institutions que sont l'Agence Internationale pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE) ; l'Organisation Africaine du Bois (OAB) ; et l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA). Un organigramme et un plan de réforme conforme au contexte actuel de chaque institution ont été adoptés par le conseil des ministres et sont en cours de mise en œuvre. Il importe de relever que le plan de réforme de l'OFCSA, mis en œuvre a permis de relancer son opérationnalisation, notamment la tenue régulière de son conseil des ministres, d'approuver le plan de recrutement du personnel statutaire, le recrutement de ce personnel, la mise à disposition d'un bâtiment à usage de bureau et la signature d'un accord de siège. L'appui au processus de réforme des structures partenaires est donc effectif.

L'appui institutionnel et organisationnel, de même que les appuis en équipements à l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC), en tant que cellule au sein du SE COMIFAC, a permis la publication tous les deux ans d'un Rapport sur l'état des forêts et des aires protégées. D'une manière générale, ces publications présentent les indicateurs de Suivi des Forêts d'Afrique Centrale, de même qu'ils abordent la question du changement climatique et des espaces forestiers autres que les forêts denses dans la sous-région. Enfin, ces publications ont également traité de la problématique de l'utilisation du sol en Afrique Centrale.

4.1.2. Renforcement des capacités de la COMIFAC dans les domaines clés de la communication, législation, Environnement, suivi-évaluation.

Cinq (5) experts ont été recrutés dans les domaines du Suivi évaluation, l'environnement et changements climatiques, Socio-économie et genre, Législation et, Communication. Ce recrutement des experts et leur mise à la disposition au SE COMIFAC a permis de renforcer la capacité de la COMIFAC en ressources humaines et de combler les insuffisances observées lors du diagnostic institutionnel. C'est dans cette perspective que les activités ci-après ont été exécutées par les experts recrutés et mis à la disposition du SE COMIFAC.

Le spécialiste en suivi-évaluation a effectué les travaux ci-après :

- Contribution au suivi de la mise en œuvre des PTBA du PACEBCo ;
- Animation et coordination du système de suivi-évaluation du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et du Plan de convergence de la COMIFAC ;
- Appui à la réalisation de l'étude relative à l'élaboration du plan d'opérations du Plan de convergence 2 (2015 – 2025);
- Contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre du Manuel de suivi-évaluation de la COMIFAC ;
- Contribution à la finalisation de la phase 1 (Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, République Démocratique et Congo et Tchad) et au lancement de la phase 2 (Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé et Principe) de l'étude pour l'établissement de la situation de référence des indicateurs du Plan de Convergence 2 ;
- Appui à la finalisation de la version 3 de la plate-forme informatisée « Suivi Convergence » dans le cadre du « projet de renforcement de la plate-forme de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan de convergence et autres initiatives COMIFAC » ;
- Elaboration et actualisation périodique du calendrier des réunions régionales et internationales dans le secteur forêts et environnement ;
- Contribution à la préparation et à l'organisation des tables rondes sur la vulgarisation du Plan de convergence 2 au Cameroun, en RDC, en Guinée Equatoriale et au Congo ;
- Revue des variables des indicateurs du Plan de convergence 2 et de leur formule en vue de l'importation des données dans la plate-forme « Suivi convergence » (plus de 500 variables visitées) ;
- Appui à la préparation de la Session de renforcement des capacités des

Coordonnateurs Nationaux COMIFAC et autres acteurs impliqués dans le suivi évaluation du Plan de convergence de la COMIFAC ;

- Appui aux différentes missions de suivi et de supervision de la BAD du PACEBCo;

L'Expert en Environnement et Changements climatiques

Dans le cadre du renforcement des capacités de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) dans le domaine de l'environnement et des changements climatiques, l'Expert en Environnement a apporté son appui à travers les activités ci-dessous :

- Appui à l'organisation de l'atelier sous régional de décryptage des conclusions de la CdP 21 de Paris en prélude à la tenue de la session extraordinaire des Ministres des pays membres de la COMIFAC sur le décryptage des conclusions de la Conférence de Paris sur le climat ;
- Accompagnement des négociateurs des pays membres de la COMIFAC aux différentes conférences des parties à la CCNUCC ;
- Appui aux activités de plaidoyer en direction des représentants des Etats de l'Afrique centrale pour qu'ils se conforment aux exigences des financements des actions climatiques ;
- Appui au Groupe de Travail de la COMIFAC sur les Changements Climatiques (GTCC) ;
- Suivi de la mise en œuvre de la convention de partenariat signée entre la CEEAC et le CIFOR en tant que point focal.

Le socio-économiste spécialiste en genre

Cumulativement avec ses fonctions de Coordonnateur Régional du PACEBCo, Responsable du Fonds de Développement Local (FDL), il a contribué à la:

- Relance des activités du Comité ad hoc Genre de la COMIFAC ;
- Appui à la prise en compte du genre comme valeur dans le plan de convergence révisé (2015 – 2025);
- Appui à l'élaboration de la stratégie sous régionale pour la prise en compte du genre dans la gestion durable des forêts des pays de la COMIFAC.

La juriste

Experte Juriste a donné en continu les avis juridiques au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, à savoir :

- Conseil au SE de la COMIFAC sur les questions juridiques liées aux décisions des instances délibérantes de la COMIFAC ;
- Appui à la COMIFAC dans la rédaction de ses actes ;
- Appui à la négociation et rédaction des contrats et conventions de collaboration entre la COMIFAC et ses partenaires ;

- Appui aux pays dans l'élaboration de leur politique forestière et la révision de leur code forestier ;
- Analyse les actes adoptés par les organes de la COMIFAC ;
- Contribution au développement des Directives sous-régionales relatives aux EIE.

Elle a également participé à plusieurs ateliers:

- L'atelier sous-régional des juristes de la COMIFAC sur l'examen du projet de texte de négociation de l'accord mondial sur le climat qui a été adopté en décembre 2015 à Paris ;
- Le Sommet Extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC sur les changements climatiques ;
- L'atelier sous-régional préparatoire à la 21^{ème} Conférence des Parties sur les changements climatiques ;
- L'atelier sous-régional de présentation d'une synthèse de résultats des ateliers nationaux de vulgarisation et d'opérationnalisation des directives COMIFAC relatives à la formation dans le domaine de la Forêt et Environnement, organisé par le RIFFEAC ;
- L'assemblée générale extraordinaire du RIFFEAC ;
- La réunion des Experts sur la création d'un environnement favorable au développement d'entreprises forestières communautaires (EFC) en Afrique ;
- La 21^{ème} CdP de la CCNUCC tenue à Paris du 30 novembre au 12 décembre 2015.

Le spécialiste en communication.

L'expert en communication, outre son travail régulier de rédaction d'articles et d'actualisation du portail web, a apporté les appuis ci-après :

- Appui à l'élaboration et l'exécution de la stratégie de communication du PACEBCo ;
- Assure le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de communication ;
- Appui à l'élaboration et à la production des différents supports de communication ;
- Coordonne la couverture des événements organisés par la COMIFAC et ses partenaires ;
- Identifie les thématique et produit et diffuse régulièrement le bulletin de COMIFAC News ;
- Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de communication relative à la participation de la COMIFAC aux événements nationaux, régionaux et internationaux.

Le recrutement des cinq (5) Experts dans les domaines clés mis à la disposition de la COMIFAC a donc contribué à accroître l'efficacité dans l'exécution des tâches prévues. Par ailleurs, les autres experts de l'Unité de Gestion du

Programme ont fourni des appuis au SE COMIFAC dans leurs domaines de compétence respectifs. L'on peut citer entre autre les domaines des Technologies de l'Information, et des acquisitions. En d'autres termes, la faiblesse constatée lors de l'évaluation du Programme a été comblée grâce aux appuis des experts du Programme.

4.1.3. Formation des cadres des ministères centraux et provinciaux en charge de la gestion des forêts et des autres acteurs

Deux cent (200) cadres de la sous-région (SE COMIFAC, Ministères et CNC) ont été formés et dotés d'outils leur permettant d'accompagner la COMIFAC à la mise en œuvre du Plan de Convergence révisé tant au niveau des Ministères que dans les services déconcentrés des Etats.

4.1.4. Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication de masse sur la préservation des forêts, sur la conservation de la biodiversité et changements climatiques dans les paysages



Un plan de communication de masse sur la préservation des forêts, la conservation de la biodiversité et les changements climatiques a été élaboré et mis en œuvre dans les paysages concernés.

Des supports tels que le Plan de communication de masse, les dépliants, le Portail Web www.pacebco-ceeac.org, les Kakemonos, le film « *la BAD qui reverdit* », le film sur les acquis du PACEBCo, les Profils pays et le Profil Régional produits et largement diffusés ont contribué à rendre visible les réalisations du PACEBCo auprès des bénéficiaires et du Public.

Par ailleurs, la participation du PACEBCo aux événements sous-régionaux et internationaux à travers des stands d'exposition et des présentations PowerPoint réalisées lors des événements parallèles a contribué améliorer la visibilité du Programme, de la BAD, de la CEEAC et de la COMIFAC.

A la phase préparatoire du Programme, les messages véhiculés à travers les supports de communication plus précisément, les radios de proximité ont contribué à créer les conditions favorables à la réceptivité du programme dans les sites d'intervention.

Des événements majeurs tels que l'organisation des journées portes ouvertes, des ateliers de capitalisation des acquis du programme ont été des cadres propices pour montrer la visibilité de la CEEAC et de la BAD à travers le PACEBCo.

Les appuis multiformes du PACEBCo à la mise en place du Réseau des Communicateurs pour l'Environnement et l'Information en Afrique Centrale (RECEIAC), ainsi qu'à son renforcement institutionnel et organisationnel ont amplifié les messages du Programme et contribué à améliorer efficacement la visibilité et la notoriété de la BAD, de la CEEAC et de la COMIFAC. Ceci en particulier lors des Evènements ou Conférences sous-régionales (FIPAC, PFBC, Conférences des Ministres, etc.) et internationales telles les Congrès des PARC (WPC) de l'UICN, Congrès forestier Mondial, Congrès mondial de la Nature, Conférences des Parties, etc.

Les activités de communication ont permis ainsi de faire connaître la BAD et la CEEAC en tant que partenaires techniques et financiers du Programme auprès des populations, des institutions bénéficiaires des interventions du PACEBCo, et l'ensemble des partenaires qui travaillent dans la sous-région dans le domaine des forêts et environnement.



Stand PACEBCo au FIPAC 3, Impfondo (Congo) 2013



Vue du stand COMIFAC au WFC 2015, Durband



Posters sur mur du Stand COMIFAC au WFC 2015, Durban Afrique du Sud



A. DAGAMAÏSSA, Chef de Division BAD – R. MBITIKON, SE COMIFAC – P. GWESSE, Ministre Forêts et Faune Cameroun au WFC à Durban 2015

4.1.5. La révision du Plan de Convergence

Les ateliers nationaux ont eu lieu en janvier 2014 ainsi qu'un atelier de validation de la chaîne des résultats du plan de convergence révisé (Douala 24 au 26 février 2014), avec la participation des coordonnateurs nationaux des 10 pays membres de la COMIFAC. Le Plan de convergence révisé a été validé le 17 juin 2014 à Brazzaville au Congo par le conseil des ministres de la COMIFAC. Avec les ressources du PACEBCo, la 3^{ème} version de la plateforme informatisée de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC a été développée et mise en ligne www.convergence.comifac.org. Les Experts de la COMIFAC, les Coordonnateurs nationaux COMIFAC et les experts des Institutions partenaires ont été formés à son utilisation.

4.1.6. L'élaboration de la stratégie sous régionale de la recherche forestière en Afrique Centrale.

Le PACEBCo a financé l'élaboration de la stratégie sous régionale de la recherche forestière en Afrique Centrale. L'objectif de ce document est de contribuer au développement du secteur forestier à travers la formulation d'une stratégie sous-régionale pour la recherche forestière qui tienne compte des spécificités des pays couverts par le Programme. L'élaboration du document de la stratégie sous régionale de la recherche forestière est organisée autour des points suivants : (I) Contexte ; (ii) Approche méthodologique ; (iii) Brève présentation des pays de la COMIFAC ; (iv) Etat des lieux de la recherche forestière ; (v) Environnement institutionnel ; (vi) Formulation de la stratégie. Cette étude a permis de faire un



état des lieux sur la recherche forestière en mettant un accent particulier sur les structures de recherche, les ressources de la recherche et l'environnement de la recherche en Afrique Centrale. En outre, l'étude a formulé la stratégie, la vision et proposé un Plan d'Action pour la recherche forestière. Un dispositif de mise en œuvre de la stratégie de la recherche forestière sous-régionale est également proposé et sous-tend la mise en place d'un réseau des acteurs de la recherche forestière à l'échelle de la sous-région, la mise en place d'un mécanisme de financement durable et de gestion des fonds de la recherche forestière.

4.2. Volet 2 : Mise en œuvre des outils structurants

Toutes les activités prévues dans le cadre de ce deuxième volet de la composante 1 ont été réalisées, notamment :

4.2.1. Appui à l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC)

Les appuis du PACEBCo à l'OFAC ont permis de : (i) réaliser l'étude sur le développement institutionnel et le renforcement organisationnel de l'OFAC en tant que cellule au sein du SE COMIFAC en 2016, (ii) de publier des rapports sur l'Etat des Forêts (EDF 2013) et des Aires protégées et, (iii) de doter l'OFAC des équipements informatiques de grande capacité.

4.2.1.1. Etude sur le Développement institutionnel et le renforcement organisationnel de l'OFAC

L'étude sur le développement institutionnel et le renforcement organisationnel de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale est partie intégrante du processus engagé depuis 2004 visant à doter la COMIFAC d'un outil autonome de suivi de l'état des forêts, à savoir l'OFAC, qui a été prévu dans l'axe N°2 (connaissance de la ressource) de la première édition du Plan de convergence, et reconduit dans la deuxième édition en tant que partie intégrante de l'axe transversal N°2 « Recherche-Développement ». A travers l'OFAC, la COMIFAC entend mutualiser les connaissances et les données disponibles pour le suivi des forêts dans leurs dimensions géo spatiale, économique, sociale et écologique. Cette exigence de connaissance est indispensable aussi bien pour la COMIFAC que pour ses partenaires d'exécution de son Plan de Convergence, ainsi que pour l'opinion publique mondiale, sensible pour les questions environnementales du fait des perspectives de changement climatique, de perte de la biodiversité, ou des risques de dégradation des terres et de désertification.

Dans un tel contexte, les forêts du Bassin du Congo sont pour tous, un patrimoine mondial qu'il convient de préserver, et partant, d'en faire un suivi constant à la fois sur le terrain et via l'interprétation des images satellitaires. Le développement de cet outil de la COMIFAC est soutenu par de nombreux partenaires au développement depuis sa création, notamment dans le cadre du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), et tout particulièrement par la Commission Européenne qui a financé sa mise en place et sa consolidation depuis 2006 à travers les différentes phases des projets FORAF, CEOFAC et, actuellement RIOFAC.

Dans l'optique de la pérennisation de l'OFAC, le Conseil des Ministres avait décidé faire de l'OFAC une cellule technique autonome au sein de la COMIFAC. A cet effet, la COMIFAC a définitivement opté pour la sortie de l'OFAC du statut de projet. Il ne restait donc plus qu'à finaliser le processus d'institutionnalisation. C'est dans cette perspective que cette étude a été commandée, et réalisée grâce à un appui de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) avec le concours financier du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) dans le cadre du Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo).

Le Rapport issu de l'étude a permis de faire le point sur (i) l'état d'avancement de l'institutionnalisation de l'OFAC, (ii) l'état des lieux et diagnostic de l'OFAC et, (iii) de proposer un processus de structuration ainsi qu'un plan d'action, ainsi que des mesures recommandées pour la viabilité de l'OFAC en tant que Cellule Technique au sein du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. Une vision de l'OFAC à l'horizon 2025 a également été définie, dans cette étude.

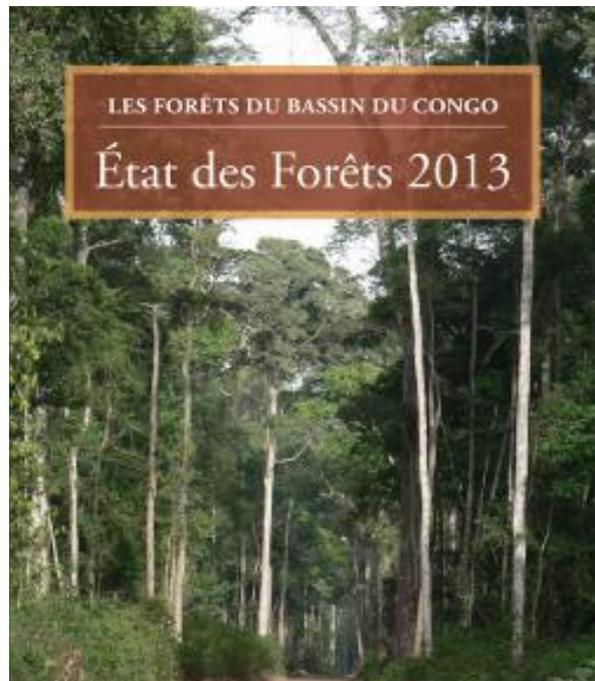
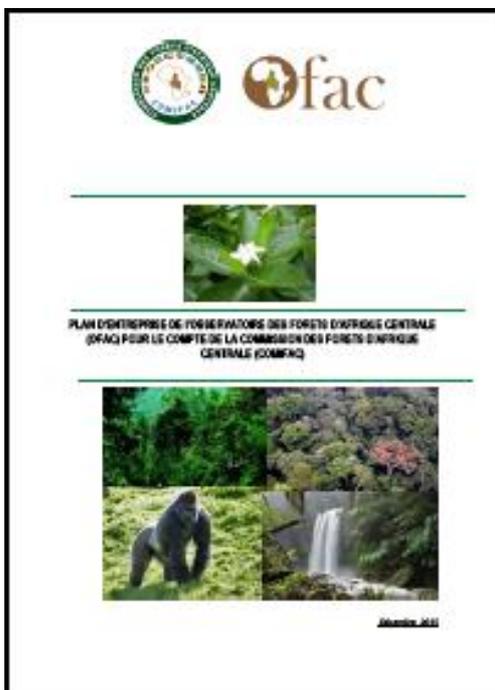
4.2.1.2. La Vision de l'OFAC à l'horizon 2025

A l'horizon 2025, l'OFAC est une entité spécialisée sous tutelle de la COMIFAC, assurant de façon efficiente la mutualisation des connaissances indispensables pour le suivi de la gestion durable des forêts dans leurs dimensions géo spatiale, économique, écologique, sociale, et jouissant d'une autonomie financière et de gestion, ainsi que de la capacité juridique de nouer des partenariats techniques dans le cadre de la réalisation de ses missions de mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC

Ce Rapport a été validé par le Conseil des Ministres et la mise en œuvre du Plan est en cours, avec notamment comme acquis, le recrutement d'un expert OFAC en Janvier 2017 et les appuis multiformes du projet RIOFAC actuel.

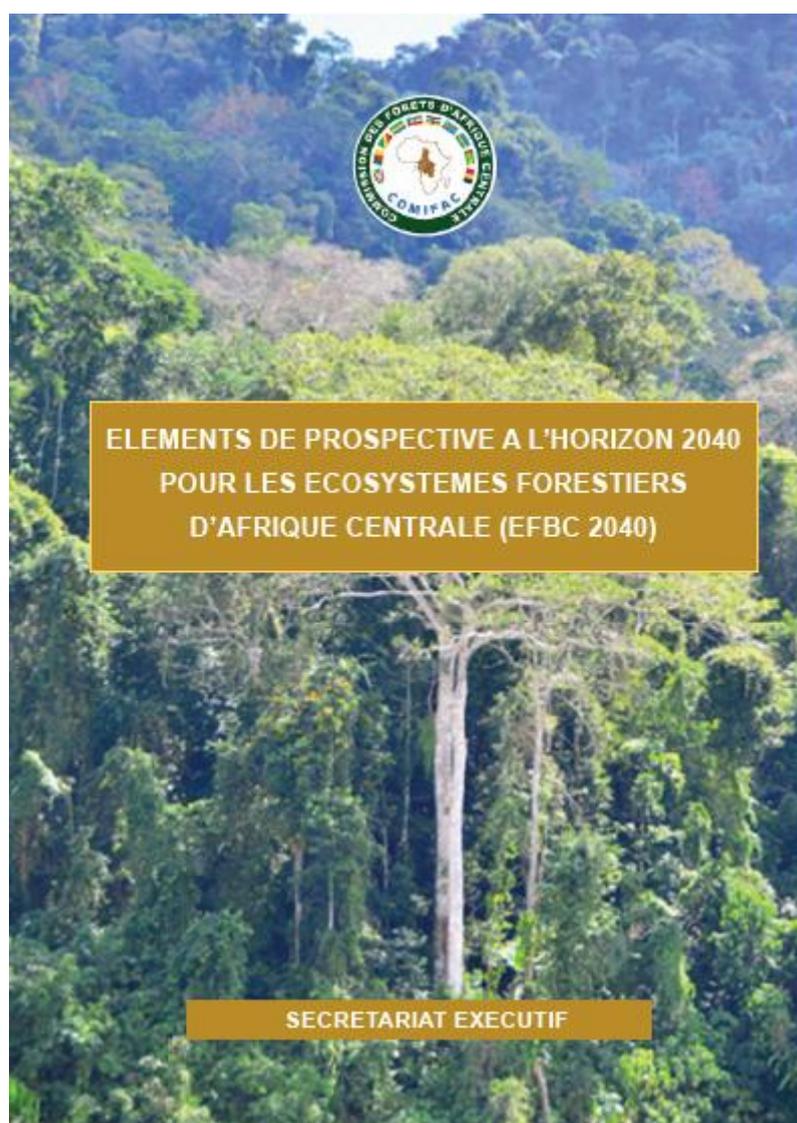
4.2.1.3. Dotation de l'OFAC en équipements informatiques

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan de renforcement institutionnel et organisationnel, le PACEBCo a financé la dotation de la cellule OFAC d'un important stock d'équipements informatiques dans la perspective de la faire évoluer vers son autonomie sur le plan technique et opérationnel. Il s'agissait des ordinateurs portables, des ordinateurs de bureaux, de serveurs, d'imprimantes, de scanners et des consommables et accessoires.



4.2.1.4. Etude prospective des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo à l'horizon 2040.

Le Programme a apporté un appui qui a permis l'élaboration du rapport sur les éléments de prospective à l'horizon 2040 pour les écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. Cette étude vise à apporter les éléments d'aide à la décision pour comprendre et anticiper les évolutions possibles des Ecosystèmes Forestiers du Bassin Congo (EFBC) dans les prochaines décennies. Cette étude a été structurée autour des principaux axes suivants : (i) Construction d'une base d'analyse prospective ;(ii) Hypothèse d'évolution et messages clés prospectifs ; (iii) Analyse par socio-écosystème forestier et, (IV) synthèse et recommandations à l'échelle globale. Cette étude a permis d'analyser les pressions sur les écosystèmes forestiers du Bassin du Congo, de comprendre les dynamiques d'évolutions des fonctions, biens et services des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo, Esquisser des trajectoires d'évolutions contrastées des écosystèmes forestiers : les logiques à l'œuvre, Décrypter les enjeux pour préparer les négociations sur les changements climatiques.



4.2.1.5. Formations des cadres nationaux à l'ERAIFT et à l'EFG

Cinquante-quatre (54) étudiants ressortissants de la sous-région ont été formés et bénéficiaires de la bourse PACEBCo, dont **40** à l'École des Faunes de Garoua (EFG), au Cameroun et **14** à l'École Régionale Postuniversitaire d'Aménagement et de Gestion Intégrée des Forêts et Territoires Tropicaux (ERAIFT) en RDC.

La plupart des boursiers formés occupent des postes de responsabilité dans les administrations et institutions nationales en charge de la gestion des écosystèmes dans le Bassin du Congo.



Prestation de serment d'une promotion à l'École de faune de Garoua



Etudiants en fin de formation à l'ERAIFT

4.2.1.6. Equipements des écoles supérieures forestières.

Dans le cadre du renforcement des capacités des Institutions en charge de la formation, quatre (4) Ecoles spécialisées ont bénéficié des ressources du PACEBCo

qui ont permis la dotation des équipements didactiques, pédagogiques et de terrain. Il s'agit des écoles suivantes : ENEF Mossendjo (Congo), ENEF (Gabon), IUSAE (Tchad) et ISEA de Bengamissa (RDC). Ces équipements ont servi à l'amélioration de la qualité de formation des institutions bénéficiaires.



Quelques équipements spécialisés remis aux écoles

4.2.1.7. Appui à la CEFDHAC pour l'amélioration de la participation de la société civile et du secteur privé

Le Programme a apporté un appui pour le fonctionnement des réseaux des jeunes, des femmes, des populations autochtones et des parlementaires dans leurs activités de sensibilisation et d'implication aux questions forestières. Les activités d'appui à la CEFDHAC ont été réalisées dans le cadre de la convention CEEAC-CEFDHAC signée en Décembre 2012.

C'est dans cette perspective qu'un **(1)** Secrétariat technique a été mis en place et est fonctionnel. Cet appui a permis également de soutenir le Comité de Pilotage de la CEFDHAC dans l'accomplissement de ses missions. A ces appuis, il importe de préciser que Cinq **(5) Réseaux régionaux** ont été renforcés et équipés en matériels informatiques par le PACEBCo. Il s'agit du Réseau des Jeunes pour les Forêts d'Afrique Centrale (REJEFAC), du Réseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFADD), du Réseau des Peuples Autochtones d'Afrique Centrale (REPALEAC) et du Réseau des Parlementaires pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (REPAR). A cela, il faut ajouter la revitalisation et la restructuration de dix **(10)** fora nationaux. Deux **(2)** plateformes de concertation ou CEFDHAC-Rurales ont été mises en place notamment dans le paysage Monte Allen-Monts de Cristal et dans le paysage Tri-national de la Sangha et, le renforcement des capacités des cadres autochtones à travers des stages professionnels dans des organisations ou entreprises spécialisées du secteur forêt-environnement.

Ces appuis multiformes ont contribué à renforcer le niveau d'implication et de participation de la société civile à la gouvernance et la gestion forestière dans le Bassin du Congo.



Photo2 : Stagiaire PA de la RDC en séance de formation à Kinshasa



Photo de famille Forum National Gabon



Remise des équipements informatiques aux Réseaux de la CEFDHAC

Les objectifs assignés à la composante 1 du Programme à savoir « Renforcement des capacités des institutions du traité de la COMIFAC » sont largement atteints d'autant plus que les activités majeures prévues ont été réalisées et les produits prévus obtenus. Les activités menées ont donc permis entre autres les Audits institutionnels et le recrutement des Experts mis à la disposition du SE COMIFAC. En outre, les outils structurants ont été mis en place, des études sous régionales ont été réalisées de même que l'appui à la société civile pour qu'elle soit une partie prenante plus active à la gestion durable des écosystèmes dans le Bassin du Congo.

Ce sont autant des résultats tangibles obtenus par le Programme qui participent de ce fait au renforcement des capacités de la COMIFAC et de ses institutions associées.

5. COMPOSANTE 2 : GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les activités relatives au renforcement et à la promotion de la conservation de la biodiversité ont été réalisées dans le cadre de la convention signée entre la CEEAC et le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC). Celles relatives à l'adaptation aux changements climatiques ont été réalisées dans le cadre de la Convention signée entre la CEEAC et le Centre pour la Recherche Forestière internationale (Center for International Forestry Research ou CIFOR). Les conventions avec ces partenaires ont été attribuées sur la base d'une procédure de gré-à-gré du fait de leurs compétences dans les domaines concernés et de la spécialisation très poussée de ces domaines d'intervention. Les produits obtenus sont présentés selon les volets ci-dessous :

5.1. Volet 1 : Renforcement et promotion de la conservation de la biodiversité

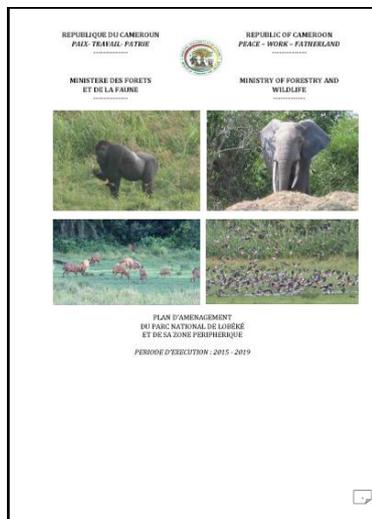
Les activités du volet 1 de cette composante, qui sont relatives au renforcement et à la promotion de la conservation de la biodiversité, ont été réalisées dans le cadre de la Convention CEEAC-RAPAC. Aussi, les axes d'intervention du Programme retenus pour ce volet ont été :

- Diagnostic et actualisation de la cartographie ;
- Matérialisation des limites des aires protégées ;
- Élaboration/actualisation des plans d'aménagement/gestion des aires protégées des paysages concernés ;
- Négociation des conventions locales de gestion ;
- Élaboration des plans locaux de développement ;
- Formation des gardes en lutte anti-braconnage et en suivi écologique ;
- Réalisation des plantations forestières communautaires ;
- Formation des riverains en protection et utilisation durable de la biodiversité.

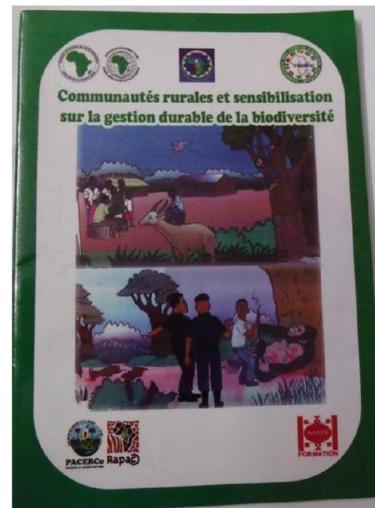
5.1.1. Présentation des résultats par pays

La présentation des résultats selon les pays permet d'apprécier l'appui du Programme aux institutions nationales en charge de la gestion des écosystèmes et son caractère Multinational et transfrontalier.

- **Pour le Cameroun**, la plupart des activités prévues ont été achevées : Un (1) Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) du Parc National de Lobeke (PNL), dix (10) Plans de Développement Local (PDL), quatre (4) Conventions Locales de Gestion (CLG), formation de Vingt Cinq (25) Eco-gardes et sensibilisation des Communautés rurales dans les villages autour du Parc National de Lobeke ;



PAG Parc National de Lobeke (Cameroun)



Livret de sensibilisation des communautés locales

- **Au Congo**, les activités entièrement réalisées concernent : la cartographie des paysages, la délimitation de parcs/réserves (119 Km), la formation de 32 Eco-gardes et la sensibilisation des riverains aux parcs sur les modules agriculture et élevage ;



Formation des écotouristes au Congo

- **En Guinée Equatoriale**, le PAG du MNAN a été achevé, 10 PDL validés sur 12 prévus, 42 Eco-gardes formés sur les modules LAB et suivi écologique, les riverains formés sur les modules gestion durable de la biodiversité, agriculture, élevage, apiculture et pisciculture ;



Clôture de la formation

Porcherie

Germoir

Ruche Kenyane

Formation des riverains du Parc National de Monte Allen (Guinée Equatoriale)

- **Au Rwanda**, 3076 hectares de plantations forestières ont été réalisés, le PAG du PNV a été validé, les activités de délimitation (tranchée limitrophe de 2300 mètres, pose de 133 panneaux de signalisation), le PDL a été réalisé, 50 éco-gardes formés, 3 ateliers ont été organisés (gestion du contentieux faunique, gestion des conflits hommes-faune, sensibilisation à l'éducation environnementale) ;



Plantations agro forestières au Rwanda – Paysage Virunga

- **En RDC**, 2 PAG ont été édités et diffusés, 4 PDL ont été achevés, 511 Eco-gardes ont bénéficié de trois types de formations (paramilitaire, suivi écologique et officier de police judiciaire) ; 599 hectares de plantations forestières réalisés dans le paysage de Virunga et MTKB et 6 pépinières ayant une capacité de 50 000 plants mises en place ;



Prestation de serment d'une équipe d'éco gardes formés



Formation en salle en RDC

- **Au Gabon**, 1 session de formation a été organisée au bénéfice de 26 éco-gardes. La Cartographie et la matérialisation des limites du Parc National des Monts de Cristal a été mise à jour. Le Comité Consultatif de Gestion Locale (CCGL) du Parc National des Monts de Cristal a été mis en place. Les PDL pour 18 villages en zone autour du PNMC ont été réalisés.

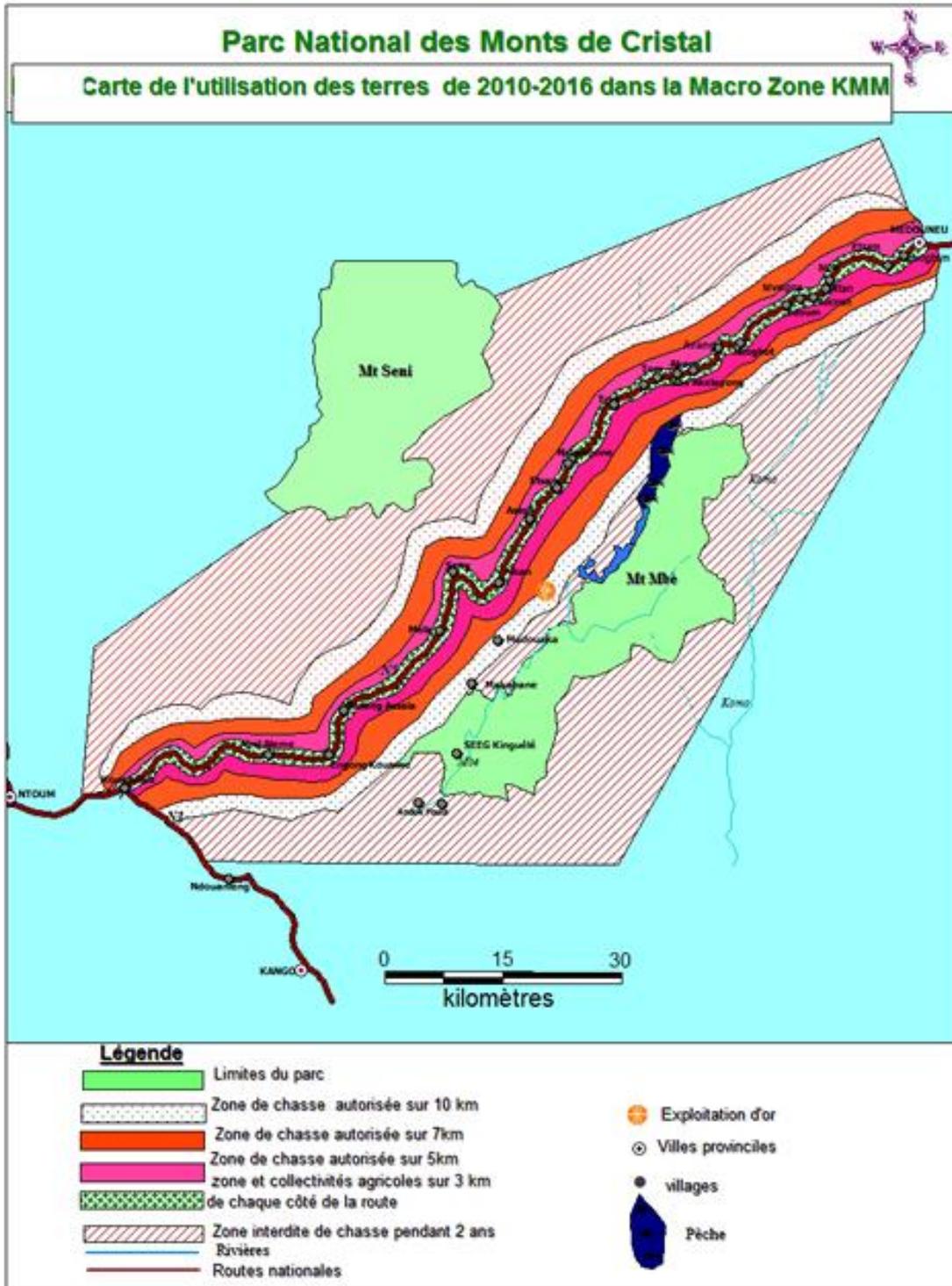


Déroulement du scrutin, un des votants émergeant sur la liste de présence

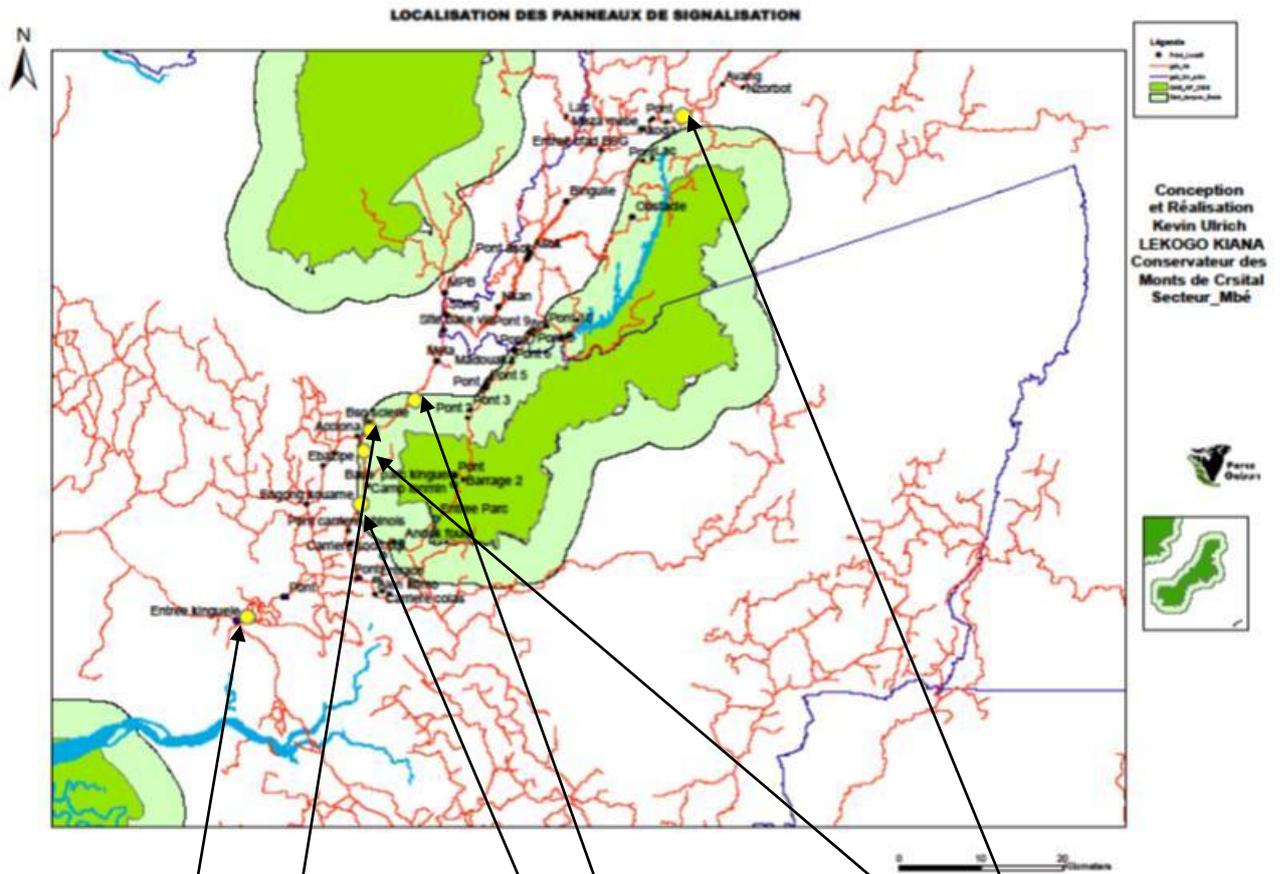


les deux assesseurs (conservateurs) et le secrétaire de séance à pied d'œuvre

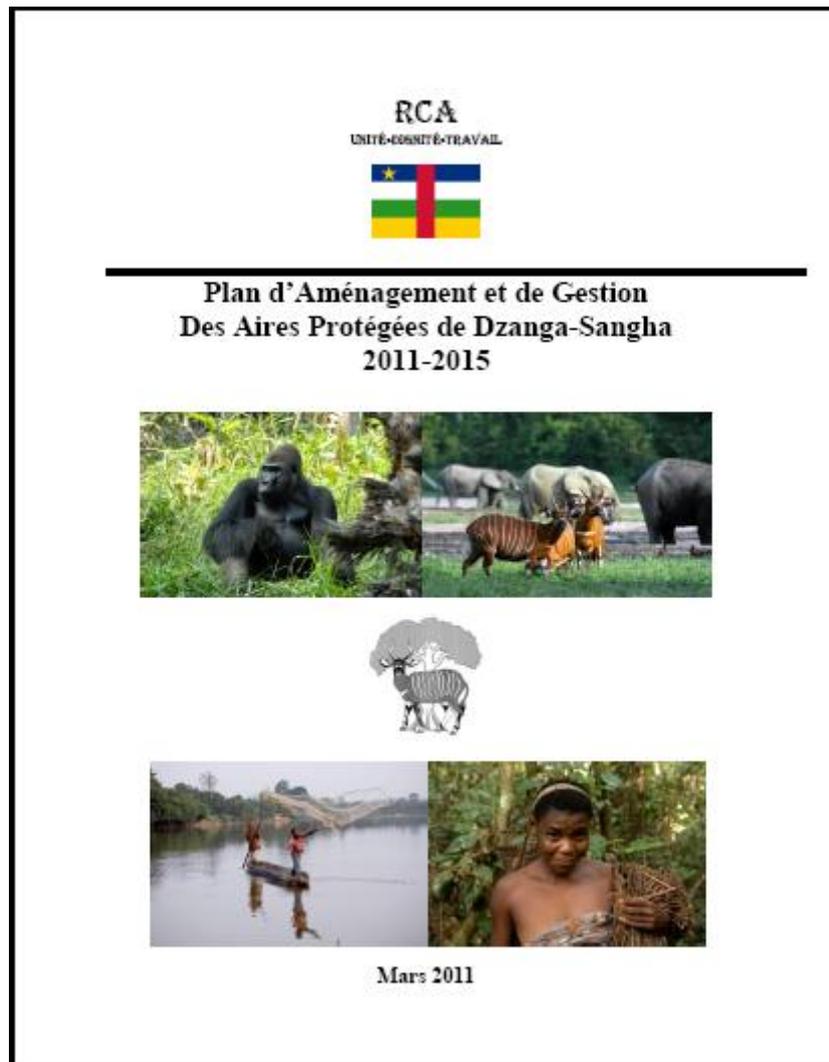
Cartographie PNMC (Gabon)



Matérialisation des limites – panneaux de signalisation du PNMC (Gabon)



En République Centrafricaine, le Plan d'Aménagement et de Gestion des Aires Protégées de Dzanga-Sangha (APDS) pour la période 2011-2015 a été réalisé. Les PDL pour 43 secteurs en zone autour des APDS ont été réalisés. La matérialisation des limites sur 265Km a été effectuée et les panneaux de signalisation posés pour délimiter le Parc (100 km) et le Pré Parc (105 km), puis la Zone Cynégétique à gestion Communautaire (ZCC) (65Km). 30 Ecogardes ont été formés dans l'utilisation de SMART.



5.1.2. Dotation des équipements pour Eco-gardes aux administrations en charge des Aires protégées

Le PACEBCo a fourni des équipements spécialisés pour les éco gardes aux institutions nationales en charge des aires protégées dans le but de renforcer leurs capacités et d'améliorer l'efficacité de la gestion de ces zones riches en biodiversité dans les paysages cibles. Les Aires protégées ayant bénéficié des appuis du pour éco gardes sont les suivants :

- Dotation des équipements pour Eco-gardes aux administrations en charge des Aires protégées
- Paysage de Virunga, Parc National des Virunga (ICCN-RDC) et Parc National des volcans (RNRA - Rwanda);
- Paysage LTLT, réserve de Tumba-Lédiima (ICCN-RDC) et Réserve Communautaire du Lac Télé (ACFAP - Congo);
- Paysage MLW, tous les parcs (ICCN-RDC);
- Paysage MTKB, tous les parcs (ICCN-RDC);
- Paysage TNS, Parc National de Lobeke (MINFOF-Cameroun) et Parc National de Nouabale Ndoki (ACFAP-Congo) ;
- Paysage MAMC, Reserve de Monte Allen (INDEFOR-Guinée Equatoriale) et Parcs National des Monts de cristal (ANPN-Gabon).



Séance de travail BAD COMIFAC UGP et ICCN après visite des équipements à Kinshasa



Quelques équipements spécialisés fournis aux administrations



Séance de remise des équipements aux autorités du Rwanda



Quelques équipements

5.1.3. Dotation d'autres équipements pour Gestionnaires des Parcs (Vedettes de surveillance et Embarcations hors bords)

- Paysage Maringa-Lopori-Wamba (MLW) ;
- Paysage Transfrontalier Lac Télé-Lac Tumba (RDC, Congo)



Vedette de surveillance du paysage transfrontalier LT-LT (RDC, Congo)



SEM le SG de la CEEAC et les ministres de la sous-région dans la vedette lors du FIPAC 3 à Impfondo au Congo

5.1.4. Formation des gestionnaires des aires protégées et du personnel du RAPAC

Des formations thématiques sur l'utilisation des outils de gestion au bénéfice du personnel des institutions nationales ou régionales en charge de la gestion des aires protégées, ainsi que pour le personnel du RAPAC ont été organisées. A titre d'exemple, la formation sur le management des aires protégées en mode Partenariat Public-Privé (PPP) a eu lieu entre le 23 juin et le 11 juillet 2014 à Douala (Cameroun). Elle a été dispensée par SETYM INTERNATIONAL, et a bénéficié en 2 sessions à **44** responsables de la gestion des Aires protégées de 9 pays (Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, Congo, République Centrafricaine (RCA), République Démocratique du Congo (RDC), Rwanda, Tchad et, Sao Tome & Principe).



Le panel lors de la cérémonie d'ouverture de l'Atelier de formation des gestionnaires des aires protégées en mode PPP



Une vue des participants en salle de formation

5.1.5. Les Centres d'Études et de Recherches Ecologiques

Initialement prévue dans le cadre de la convention CEEAC-RAPAC, cette activité a été reprise par l'Unité de Gestion du Programme et a permis la construction de cinq (5) Centres d'Études et de Recherches Ecologiques à Lwiro (RDC) pour le paysage MTKB, Lomako (RDC) pour le paysage MLW, Eala (RDC) pour le paysage LT-LT, Akoa Sakira (Guinée Equatoriale) pour le paysage MAMC et, Bomassa (République du Congo) pour le paysage TNS. Ces Centres d'Études et de Recherches Ecologiques ont été réceptionnés et rétrocédés aux Etats bénéficiaires.

Les Centres d'Études et de Recherches Ecologiques sont des bâtiments construits pour la promotion de la recherche, la valorisation des ressources naturelles, des savoirs et des savoirs faire locaux. Ils sont construits pour soutenir les efforts de conservation et de développement local dans les paysages.

Chaque Centre comprend :

- Un bloc Administratif constitué de Bureaux, salles de réunion, laboratoires, bibliothèque, Salles d'exposition des spécimens de ressources naturelles, etc. ;
- Un bloc Hébergement et restauration au service des chercheurs, étudiants et touristes ;
- Une Villa T3 pour l'hébergement des responsables du Centre ;
- Un bloc latrines et buanderie ;
- Un forage et un château d'eau à motricité automatique pour l'approvisionnement en eau potable du Centre d'Etude et de Recherche Ecologiques, ainsi que pour les populations riveraines du Centre.

5.1.5.1. Les missions assignées aux Centres d'Études et de Recherches Ecologiques

Les missions assignées aux Centres d'Études et de Recherches Ecologiques sont entre autres:

- Contribuer à la promotion de la recherche, du suivi écologique dans et autour des macro-zones de conservation ;
- Mettre à la disposition des institutions en charge de la gestion des aires protégées des supports techniques et logistiques dans le cadre de la recherche ou de la valorisation des ressources de la biodiversité ;
- Promouvoir la connaissance du milieu naturel en abordant les questions relatives au fonctionnement de la planète (géologie, climat, cycle de l'eau, cycle du carbone,...), aux problèmes environnementaux (réchauffement climatique, pollutions de l'eau, les déchets,...), aux phénomènes naturels (climatiques-sécheresse, inondation,..., géologique- volcans, séismes, ...) ;
- Contribuer au développement local à travers la vulgarisation des expériences, des bonnes pratiques et des connaissances générées par le Centre au profit

des Communautés autochtones et locales riveraines, ainsi que des autres acteurs et parties prenantes ;

- Améliorer le niveau de connaissance des populations locales sur les valeurs environnementales de leur territoire afin de mieux le protéger et l'utiliser durablement.

Les photos ci-dessous illustrent les Centres d'Études et de Recherches Ecologiques construits par le PACEBCo dans les paysages.



Centre d'Études et de Recherches Ecologiques de Lwiro (RDC), paysage Maïko tayna kahuzi biéga (MTKB)



Centre d'Études et de Recherches Ecologiques de Lomako (RDC), paysage Maringa lopori Wamba (MLW)



Centre d'Études et de Recherches Ecologiques d'EALA (RDC), paysage Lac télé-lac Tumba (LT-LT)



Centre d'Études et de Recherches Ecologiques de Bomassa (Congo), paysage TNS



Centre d'Études et de Recherches Ecologiques de Nsork , paysage mont Allen Mont cristal

5.1.6. Les Bureaux des Antennes locales du PACEBCo

Quatre(4) Bureaux des Antennes locales du PACEBCo sont construits dans les paysages suivants :

- Paysage Virunga, bureau de l'Antenne locale du PACEBCo à Goma (RDC) ;
- Paysage MTKB, bureau de l'Antenne locale du PACEBCo à Bukavu (RDC) ;
- Paysage MLW, bureau de l'Antenne locale du PACEBCo à Basankusu (RDC) ;
- Paysage TNS, bureau de l'Antenne locale du PACEBCo à Bayanga(RCA).

Ce sont des bâtiments construits pour servir de cadre de travail au personnel des Antennes locales de l'Unité de Gestion du PACEBCo dans les paysages.

5.1.6.1. Les missions des Bureaux des Antennes locales du PACEBCo

Les missions dévolues aux bureaux des Antennes locales du PACEBCo sont :

- Assurer le suivi de proximité et la mise en œuvre des activités du PACEBCo sur le terrain ;
- Créer un cadre d'échanges, de concertation et de partages d'expériences avec les partenaires du programme ;
- Appuyer les Conservateurs des aires protégées ou Chefs de site dans leurs missions.

Les photos ci-dessous illustrent les réalisations des Bureaux des Antennes PACEBCo construits et équipés en mobiliers de bureau, matériel informatique et de systèmes réseaux à accès Internet par Vsat. Tous les bureaux sont interconnectés.



Bureau de l'Antenne locale du PACEBCo à Goma (RDC), Paysage Virunga



Mobilier de Bureau à Goma (RDC)



Mobilier salle de réunion – Bureau de Goma (RDC)



Antenne Vsat pour l'accès à Internet – Bureau du PACEBCo à Goma (RDC), paysage Virunga



Bureau de l'Antenne locale du PACEBCo à Basankusu (RDC), Paysage Maringa Lopori Wamba



Bureau de l'Antenne locale du PACEBCo à Bukavu (RDC), Paysage Maïko Tayna Kahuzi Biéga



Bureau de l'Antenne locale du PACEBCo à Bayanga (RCA), Paysage TNS



*Champ solaire et blocs des batteries solaires pour le Bureau de l'Antenne locale du PACEBCo à Bayanga (RCA), paysage TNS
(Puissance installée, 17Kwc – 12KVA)*

5.1.7. Les Postes de garde du Parc National des Volcans au Rwanda

Les postes de garde sont en effet des antennes à partir desquelles s'organisent les activités de surveillance et de suivi écologique, dans les aires protégées.

Les Postes de garde sont construits uniquement au Rwanda pour le Parc national des Volcans dans le paysage Virunga, segment Rwanda.

Les Trois (3) Postes de garde ont été construits dans les localités ci-dessous :

- Un (1) Poste de garde à KAMPANDE ;
- Un (1) Poste de garde à KANYIRAREBE ;
- Un (1) Poste de garde à KABATWA.

5.1.7.1. Missions des postes de garde

Les missions dévolues aux Postes de gardes sont entre autres :

- Améliorer les capacités des services de conservation pour la mise en œuvre et le suivi des activités de lutte anti-braconnage et de suivi écologique ;
- Contribuer à la mise en œuvre effective des Plans d'aménagement et de gestion des aires protégées ;
- Contribuer à une meilleure organisation de la surveillance des Aires Protégées en documentant la mise en place d'un cadre d'intervention durable qui permet de réduire les pressions exercées sur les Aires protégées.

Les activités de ce volet ont été entièrement réalisées et les photos ci-dessous illustrent les réalisations des postes de garde construits.



Poste de Garde de KAMPANDE (Rwanda), Parc National des Volcans, paysage Virunga



Remise des clés du Poste de garde de KAMPANDE aux autorités rwandaises



Poste de garde de KANYIRAREBE paysage Virunga



Poste de Garde de KABATWA dans le paysage Virunga

5.2. Volet 2: Adaptation aux changements climatiques

Pour exécuter ce volet, une convention a été signée entre la CEEAC et le CIFOR. Les activités de recherche réalisées par le CIFOR (projet COBAM) ont été achevées et plusieurs livrables qui sont des publications scientifiques sont disponibles au CIFOR, à la COMIFAC, à l'UGP/PACEBCo, à la BAD et sur le site Web du projet COBAM (www.cifor.org/library4557/cobam-bilan). Cinq projets pilotes REDD+ ont été développés et mis en œuvre.

Ces activités de recherche réalisées par le CIFOR dans le cadre du projet COBAM peuvent être groupées en trois parties plus ou moins interconnectés : la recherche bibliographique sur les politiques et l'animation du dialogue science-politique (Composantes 1 et 5), les activités de terrain (Composantes 2, 3 et 4), et la communication et le renforcement des capacités (Composante 6). Les activités du Projet COBAM sont ci-dessous présentées par composantes.

5.2.1. COBAM Composante 1 : Renforcement du dialogue science-politique et analyse institutionnelle et politique

5.2.1.1. Dialogue science-politique

Le dialogue science-politique a pour objectif le renforcement de la collaboration entre les chercheurs et les preneurs de décision, de manière à aider ces derniers à prendre des décisions informées par les résultats de la recherche. Il s'est fait suivant plusieurs modalités parmi lesquelles:

- La co-organisation, avec d'autres partenaires de la région, des ateliers rassemblant les preneurs de décision et les scientifiques en vue d'amorcer des échanges constructifs et durables.
- La participation active aux ateliers de dialogue science-politique organisés soit par des institutions partenaires aux niveaux régional et global, soit par d'autres projets du CIFOR, COFCCA en l'occurrence.
- L'organisation des fora d'échanges radio ou télévisés entre les politiques, les chercheurs, les universitaires, les ONG, le secteur privé et les représentants des communautés locales.

Il faut noter ici que le renforcement du dialogue science – politiques est une partie intégrante de la communication et des renforcements de capacités, raison pour laquelle il sera reconsidéré dans la composante 6 relative à la communication sur le projet.

Les ateliers organisés avec la contribution financière et technique du COBAM :

- L'atelier de lancement du projet COBAM à Douala du 12 au 14 mai 2011 en partenariat avec le projet CoFCCA du CIFOR ;
- La journée scientifique '*Forest Day Central Africa*', organisée à Brazzaville le 29 mai 2011, sur le changement climatique et gouvernance en marge du Sommet des trois bassins forestiers ;
- L'atelier d'analyse participative du cadre de la gouvernance forestière en rapport avec le processus REDD au Cameroun, organisé du 02 et 03 Mars 2011 à Yaoundé par le RAFM avec la contribution du COBAM.

Les ateliers organisés par le COBAM

- L'atelier régional sur les MRV-REDD+ dans les paysages du Bassin du Congo, organisé du 06 au 09 novembre 2012 à Douala, Cameroun ;
- L'atelier régional de formation en recherche action participative (RAP) appliquée aux projets d'adaptation et d'atténuation au changement climatique en Afrique centrale, organisé du 09 au 10 novembre 2012 à Douala, Cameroun ;
- L'atelier de préparation à la mise en œuvre de la recherche pour les projets pilotes, organisé du 24 au 25 Mai 2013 au CIFOR Yaoundé, Cameroun.

Participation active aux ateliers de dialogue science-politique

Cette participation s'est faite par l'organisation des panels ou des présentations lors des ateliers ou fora organisés par le CIFOR ou les partenaires. Au total, au moins 86 présentations ont été faites dans divers fora, au niveau régional (PFBC, COMIFAC) et à l'international, à l'instar des Conférences de Parties (Durban, Rio, Varsovie), des symposiums (IUFRO, IASCP, Our Common future).

Organisation des fora d'échanges radio ou télévisés

Au moins 24 panels d'échanges radiodiffusés ont été enregistrés et diffusés dans le Bassin du Congo. Le détail de ces émissions est présenté dans la composante 6. Par ailleurs, sept documentaires vidéos ont été également produits et diffusés à la CRTV et au cours des grands événements à l'instar du Sommet de Rio et des CoPs (cf. liste des livrables).

Il est à noter que le renforcement du dialogue science-politique est une partie intégrante de la communication et du renforcement de capacités, raison pour laquelle il sera reconsidéré dans la composante 6 relative à la communication sur le projet.

5.2.1.2. Analyse des politiques et réseaux

Le COBAM a procédé à l'analyse des politiques forestière et environnementale des pays du Bassin du Congo, en vue d'identifier les opportunités et contraintes pour l'intégration des questions climatiques et les possibilités de mise en synergie de l'adaptation et de l'atténuation, la REDD+ en particulier. Après le Cameroun, la RCA, la Guinée équatoriale et le Congo, cette étude a été étendue à la RDC. Il a d'abord été question de développer une méthodologie cohérente de collecte des données dans la perspective d'une analyse comparative future.

5.2.1.3. Autres Travaux de recherches.

Trois autres recherches ont été menées, l'une sur les perceptions de la vulnérabilité au niveau national et régional, l'autre sur les informations présentes et celles manquantes en Afrique centrale sur le changement climatique et la dernière sur les causes de la déforestation et de la dégradation au niveau régional ainsi que les perspectives aux vues des stratégies de développement initiées dans les pays du bassin du Congo.

Tous les produits attendus de cette composante 1 ont été livrés.

5.2.2. COBAM Composante 2 : Analyse de la vulnérabilité des communautés locales au changement climatique et définition de l'adaptation dans des sites sélectionnés

Il s'est agi ici de cerner la manière avec laquelle les populations locales perçoivent les perturbations et le changement climatique, la manière dont ceux-ci affectent leur moyens de subsistance et leur mode de vie, ainsi que l'efficacité des différentes stratégies d'adaptation adoptées.

Les activités de cette composante ont débuté en 2011. Elles se composent du processus de sélection des sites et des projets pilotes, de la conception de la méthodologie et des outils de collecte de données, de la collecte et l'analyse des données de caractérisation des sites, et enfin de la rédaction des manuels et des articles sur la vulnérabilité des populations dans les sites.

5.2.2.1. Sélection des sites pour les projets pilotes REDD

Le projet doit se situer obligatoirement dans l'un des quatre (4) paysages PACEBCo mentionnés dans l'appel à candidature à savoir :

- Virunga (RDC, Rwanda);
- Lac Télé-Lac Tumba (RDC, Congo);
- Maringa-Lopori-Wamba (RDC);
- Maiko-Tayna-Kahuzi Biega,(RDC).

5.2.2.2. Sélection des projets-pilotes

Des critères ont été proposés pour sélectionner les propositions compatibles avec le concept de synergie adaptation -atténuation. Les critères suivants sont déterminants:

- Le projet se situe dans un espace forestier ;
- L'organisation porteuse du projet doit avoir une expérience en développement rural en zone forestière et une expérience d'au moins trois ans dans la zone de mise en œuvre du projet ;
- Le projet a des potentialités pour la REDD+ et l'adaptation ;
- L'existence d'une forte pression ou d'une menace démontrable sur le couvert forestier dans le site du projet ;
- La vulnérabilité des forêts et/ou des populations aux perturbations climatiques ;
- Le statut juridique défini de l'espace forestier en question ;
- Le projet peut être en cours de démarrage ou de réalisation et disposer déjà d'un financement partiel ou total.

Un avis d'appel à propositions de notes de projets a été lancé le 30 juillet 2011. Deux mois plus tard, une commission formée du personnel de l'UGP du PACEBCo et du CIFOR a examiné les dossiers de candidatures d'après deux types de critères : les critères éliminatoires et les discriminants.

5.2.2.3. La conception de la méthodologie et des outils de collecte de données

Une série de méthodes et d'outils participatifs empruntées des sciences sociales a permis d'évaluer un certain nombre de facteurs d'ordre social, socioculturel et socioéconomique, en particulier:

- Faire l'état des lieux de la gouvernance locale ;
- Analyser le capital social des communautés ;
- Étudier la dynamique des écosystèmes et des ressources naturelles ;
- Analyser les systèmes de production ;
- Analyser les interactions entre les acteurs et les écosystèmes ;
- Évaluer le degré de vulnérabilité des populations locales à la variabilité climatique et à d'autres stress ;
- Identifier avec les populations les stratégies locales de réduction de leur vulnérabilité qui concourent en même temps à l'atténuation.

L'ensemble de ces analyses avait pour but d'évaluer le potentiel des communautés à mettre en place des modes de gestion participative, les capacités à saisir et absorber les opportunités liées à des projets REDD et d'évaluer les besoins des communautés en matière d'adaptation.

5.2.2.4. La collecte et l'analyse des données de caractérisation des sites

La collecte des données s'est faite dans cinq sites, à savoir Yokadouma dans le TNS (Cameroun), Melen dans le paysage de Monte Alen Monts de Cristal (Guinée équatoriale), Musanze dans le Virunga (Rwanda), Lukolela dans le paysage Lac Tele Lac Tumba (RDC) et, Bukavu dans le paysage Maiko-Tayna-Kahuzi-Biega (RDC).

5.2.3. COBAM Composante 3. Analyse des opportunités du REDD en termes de défis et d'impacts potentiels dans les sites sélectionnés

Des recherches sur cette thématique ont servi à établir l'état de référence socioéconomique et écologique des projets, en particulier le stock de carbone dans les sites au moment du lancement des projets. Les données ont été collectées durant la seconde descente dans les sites. Malheureusement, ces données collectées n'ont pu être analysées du fait des difficultés de financement du projet.

5.2.4. COBAM Composante 4 : Recommandation des approches pour définir des projets locaux renforçant les synergies entre atténuation et adaptation

Comme les deux précédentes composantes, les activités de la composante 4 sont directement liées à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des projets-pilotes.

En prélude à la mise en œuvre de ces projets pilotes, les gestionnaires des projets ont reçu plusieurs formations dans divers domaines utiles, à savoir, la formation à la rédaction des projets, à la recherche-action participative, au MRV-REDD+ et dans les paysages de la biodiversité dans le Bassin du Congo, à la recherche accompagnant les projets, et aux approches de suivi-évaluation des projets.

En l'absence d'un financement conséquent, les projets pilotes ont été suspendus quelques mois après leur démarrage, de sorte que peu de leçons et recommandations ont pu être tirées de cette expérience.

5.2.5. COBAM Composante 5 : Développement des stratégies nationales et régionales pour l'intégration de l'adaptation et le REDD dans les politiques forestières et favoriser les synergies entre adaptation et atténuation

Cette composante était axée sur des propositions à faire aux politiques au niveau national et régional à partir des résultats du projet COBAM. La rédaction du document guide de montage de projets alliant l'adaptation à l'atténuation est le support qui a servi au montage de projets. De plus, quatre articles scientifiques de haut niveau ont été publiés à cet effet.

5.2.6. COBAM Composante 6 : Communication, partage des connaissances et renforcement des capacités

La formation dans le projet COBAM a consisté à organiser des séances d'échange entre les scientifiques et les preneurs de décision sur des thématiques pertinentes en relation avec le changement climatique. Par ailleurs, un processus pyramidal a été mis sur pied pour former les formateurs en communication environnementale, qui à leur tour, ont formé les plus jeunes. Ce système de monitoring a donné lieu dans un premier temps à 23 articles publiés dans quatre pays du Bassin du Congo, et dans un second temps à 57 articles sous différents supports au Cameroun. Les populations locales ont été largement instruites au cours des descentes sur le terrain.

La communication sur les changements climatiques dans le Bassin du Congo a été une des plus intenses activités du projet, aux vues d'immenses besoins constatés sur le terrain. Le COBAM a produit plus de 75 publications de disséminations en direction des décideurs, des universitaires, des praticiens, et même des communautés locales, sous forme de flyers, de posters, de policy briefs, de programmes radios, de documentaires vidéos et autres. Ces publications présentent les concepts, les paysages, la vulnérabilité au changement climatique dans un contexte forestier et les réponses des populations locales. Il en est ainsi de la production de trois numéros de la revue COBAM news, de 9 documentaires, 12 blogs, 24 émissions radio, et du site web COBAM.

Le CIFOR dans le cadre de la convention qui le lie à la CEEAC a réalisé plusieurs études et plusieurs publications qui sont disponibles au CIFOR, à la COMIFAC, à l'UGP/PACEBCo, à la BAD et sur le site Web du projet COBAM (www.cifor.org/library4557/cobam-bilan).

5.3. Composante III : Promotion durable du bien être des populations

Basée essentiellement sur l'approche participative et consensuelle, cette composante visait à promouvoir, au niveau des six paysages du Programme, des activités d'amélioration des conditions de vie et de lutte contre la pauvreté des populations riveraines des aires protégées.

Pour atteindre cet objectif, les activités prévues dans le cadre de cette composante 3 du Programme sont articulés comme suit :

- **Activité 1** : Elaboration, validation et mise en œuvre des plans de développement local. A travers cette activité, il était prévu de doter les collectivités locales d'au moins **50 à 60** Plans de Développement Local (PDL) dans les six **(06)** paysages concernés ;

- **Activité 2 :** Renforcement des capacités des organisations communautaires de base, communautés et collectivités locales en organisation, planification, gestion et maîtrise d'œuvre et, appui aux services déconcentrés de l'administration. Sur ce point le Programme devait conduire des sessions de formation sur des thématiques appropriées, organiser des voyages d'études pour les acteurs concernés afin de renforcer leurs capacités ;
- **Activité 3 :** Mise en œuvre des activités alternatives à la déforestation et à la dégradation des forêts à travers un fonds de développement Local. Sur la base des besoins exprimés, le programme devait contribuer au financement d'au moins 60 écoles primaires, 30 centres de santé, la réhabilitation d'un pavillon de l'hôpital de références de Bikoro pour 200 lits avec un taux d'occupation de 110 lits, 100 puits /forages, 105 adductions d'eau potables, 500 km de pistes, 7 plates formes multifonctionnelles pour les femmes, 8 quais et ouvrages divers et 300 microprojets des activités génératrices de revenus (pêche, agroforesterie, artisanat, etc.), amélioration de la santé par la distribution de 100 000 moustiquaires et lutte contre le VIH/SIDA et les maladies hydriques.

Grâce à la mise en œuvre de cette composante 3, les conditions de vie d'environ 5,8 millions de personnes dont 60% de femmes devraient être améliorées par ces activités. Les populations ciblées étaient essentiellement composées d'agriculteurs, de pêcheurs et des usagers forestiers du bassin du Congo.

Au vue de tout ce qui précède, l'amélioration des conditions des vies des populations riveraines des aires protégées dans les 6 paysages concernés par le programme devaient se faire à travers la réalisation des Plans de Développement Local (PDL), la mise en œuvre des microprojets de développement local (MDL) et la diffusion de paquets technologiques.

Cette composante a connu un taux de réalisation physique de 90%. Les résultats obtenus pour la promotion du bien être des populations sont présentés ci-dessous pour chacune des activités prévues.

5.3.1. Activité 1 : Elaboration, validation et mise en œuvre de plans de développement local

90 plans de développement Local (PDL) ont été élaborés et validés. Ces plans de développement local constituent des instruments de planification et des outils d'aide à la décision au service des collectivités locales. Sur le plan opérationnel ceux-ci ont servi de creuset pour l'identification des micro-projets mis en œuvre dans le cadre du FDL. L'élaboration des PDL a connu un grand engouement dans les zones où l'activité a été menée.

L'approche participative adoptée lors de l'élaboration des plans de développement local a permis l'adhésion massive de l'ensemble des parties prenantes (collectivités

locales, administrations déconcentrées, communautés, organisation de base communautaires, etc.).

5.3.2. Activité 2 : Informer, Renforcer les capacités des organisations communautaires de base, communautés et collectivités locales en organisation, planification, gestion et maîtrise d'œuvre

Plus de 300.000 personnes ont été sensibilisées dans le cadre du FDL par voix de radios communautaires, et des ateliers de sensibilisation. Des outils de communication ont également été développés (dépliants sur le FDL en français/Espagnol, affiches grand format, tee-shirt, polos, etc.). Ces activités d'information et de sensibilisation ont permis une forte adhésion des populations au processus de mise en œuvre du FDL.

Pour assurer la promotion du développement local, le bien être des communautés et la gestion participative des ressources naturelles, le PACEBCo a construit les Centres Multifonctionnels dans les zones communautaires en périphérie des aires protégées dans les paysages.

5.3.2.1. Les Centres multifonctionnels.

Les Centres Multifonctionnels sont des bâtiments conçus pour être un Centre de gouvernance locale, pour la gestion participative des ressources naturelles et la promotion du bien être des communautés. C'est aussi un cadre de référence pour l'appui, l'encadrement et l'autopromotion des populations.

Les Centres Multifonctionnels comprennent :

- Un (1) bâtiment administratif (Bloc Microfinance, Centre multimédia, Salle de réunion, Bureaux) ;
- Un (1) bâtiment annexe (Magasin de stockage des produits locaux, Hangar pour marché local et, un bloc latrine) ;
- Un (1) ouvrage d'approvisionnement en eau potable avec château d'eau pour alimenter le Centre, ainsi que les populations riveraines au Centre.

Les Missions des Centres Multifonctionnels.

Les missions dévolues aux Centres Multifonctionnels sont :

- Renforcer la gestion participative des ressources naturelles et la promotion du bien être des communautés ;
- Assurer l'appui, l'encadrement et l'autopromotion des populations ;
- Promouvoir le dialogue et la concertation multi-acteurs ;
- Renforcer la participation de la société civile et du secteur privé afin impulser le développement local et favoriser la régénération des écosystèmes forestiers ;
- Assurer les échanges des informations sur le potentiel économique local (l'agriculture, écotourisme, l'élevage, l'artisanat, la pêche) ;

- Faciliter l'accès à l'Information sur le marché au moyen des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ;
- Fournir des Informations sur les services de santé et éducation ;
- Servir de cadre d'Information et d'éducation environnementale.

Rôle des Centres Multifonctionnels

Les complexes construits joueront essentiellement les rôles suivants :

- Servir de cadre d'échanges des informations sur le potentiel économique local dans des domaines tels (l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, la pêche ; écotourisme, etc.),
- Servir de cadre pour l'information sur les services de santé et d'éducation ;
- Servir de cadre pour la promotion des initiatives novatrices dans le domaine de l'écodéveloppement :
- Servir de cadre pour la promotion du partenariat avec d'autres personnes ou organismes/ communautés notamment du secteur privé, les services d'accompagnement et de soutien technique ou financier auprès des entrepreneurs potentiels ;
- Servir de cadre pour l'information et la sensibilisation sur le respect des conventions, lois et règlements sur la biodiversité ;
- Servir de cadre pour assurer le renforcement des capacités des communautés ;
- Servir de cadre de concertation aux organisations de la société civile, à même de mettre en œuvre les actions de conservation, de jouer le rôle d'acteur critique sur les thématiques environnementales locales et Régionales.

Localisation des Centres Multifonctionnels.

Centres Multifonctionnels construits					
N°	Désignation	Nbre	Paysage	Pays	Localités/Sites
1	Centre Multifonctionnel	01	Monté Allen Monts Cristal	Gabon	Akoga
2	Centre Multifonctionnel	01	Tri National de la Sangha (TNS)	Cameroun	Mambele
3	Centre Multifonctionnel	01	Virunga	Rwanda	Buréra
4	Centre Multifonctionnel	01	Maring Lopori Wamaba	RDC	Tondo
5	Centre Multifonctionnel	01	Maring Lopori Wamaba	RDC	Bogadanga
6	Centre Multifonctionnel	01	Maring Lopori Wamaba	RDC	Basankusu
7	Centre Multifonctionnel	01	Maïko Tayna Kahuzi Biéga	RDC	Itébéro
8	Centre Multifonctionnel	01	Virunga	RDC	Vitshumbi
9	Centre Multifonctionnel	01	Maïko Tayna Kahuzi Biéga	RDC	Kamituga

Tableau 2 : Répartition des Centres multifonctionnels construits par le PACEBCo

5.3.2.2. Le Centre Multifonctionnel de Burera (Rwanda) - Paysage Virunga



Façade Bâtiment principal



Remise symbolique des clés aux autorités du District de Burera par le Coordonnateur Régional du PACEBCo



Photo de famille de la mission de rétrocession avec les populations en joie



Vue globale des bâtiments



Fruit de la coopération CEEAC-BAD



Equipements informatiques et mobiliers de bureau dans le Centre Multifonctionnel de Burera (Rwanda)

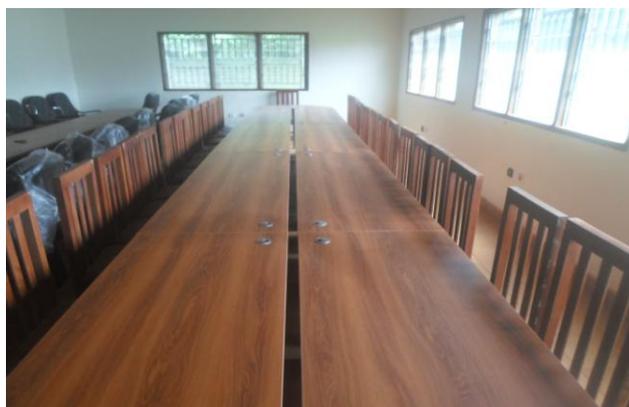
5.3.2.3. Le Centre Multifonctionnel de MAMBELE (Cameroun) - Paysage TNS



Façade Bâtiment principal



Vue du Bâtiment Annexe



Mobilier salle de réunion



Mobilier salle de réunion



Mobilier Bureau Directeur Microfinance



Mobilier Bureau Secretariat



Mobilier salle de réception Microfinance



Mobilier salle multimedia



Mobilier salle de réunion



Installations à accès Internet Vsat et systèmes à bouquet satellite TV

5.3.2.4. Le Centre Multifonctionnel d'AKOGA (Gabon) – Paysage Monte Allen – Monts de Cristal



Bâtiment principal



Bâtiment Annexe

5.3.2.5. Le Centre Multifonctionnel de VITSHUMBI (RDC) - Paysage Virunga



Façade bâtiment principal



Vue du bâtiment Annexe

5.3.2.6. Le Centre Multifonctionnel de BASANKUSU (RDC) - Paysage Maringa Lopori Wamba



Façade bâtiment principal et bâtiment Annexe



Vue du bâtiment annexe

5.3.2.7. Le Centre Multifonctionnel de BONGANDAGA (RDC) - Paysage Maringa Lopori Wamba



Façade bâtiment principal



Vue du bâtiment annexe

5.3.2.8. Le Centre Multifonctionnel de TONDO - Paysage Lac Télé-Lac Tumba



Façade bâtiment principal

5.3.2.9. Le Centre Multifonctionnel d'ITEBERO (RDC) - Paysage Maïko-Tayna-Kahuzi Biega



Façade Bâtiment principal



Vue du Bâtiment Annexe

5.3.2.10. Centre Multifonctionnel de KAMITUGA (RDC) - Paysage Maïko-Tayna-Kahuzi Biega



Façade Bâtiment principal



Vue du Bâtiment principal et Annexe

Pour assurer une bonne gestion des ouvrages rétrocédés aux Etats, le Programme a élaboré **un Guide Méthodologique d'Appropriation d'Ouvrages du PACEBCo** afin d'accompagner les parties prenantes, les autorités coutumières, les groupements et associations des femmes et des jeunes, les responsables politiques et administratifs, les collectivités locales et les services déconcentrés de l'Etat à poursuivre par des activités d'information et de sensibilisation dans le but de créer les conditions favorables à une meilleure appropriation des ouvrages et de leur durabilité.

Il est nécessaire de relever que pour faute de temps, le Programme n'a pas pu équiper en totalité tous ces Centres Multifonctionnels à l'exception de celui de Burera, au Rwanda et de Mambélé, au Cameroun.

5.3.3. Activité 3 : Mise en œuvre des activités alternatives à la déforestation et à la dégradation des forêts à travers un fonds de développement Local pour financer des micro-projets générateurs.

Pour assurer la mise en œuvre de cette activité, un contrat a été signé entre la CEEAC et la SNV comme opérateur Régional du Fonds de Développement Local. A son tour, la SNV a signé des sous-contrats avec des opérateurs de proximités dans les paysages pour assurer le suivi de la mise en œuvre des micro - projets.

Le processus de sélection des micro-projets par la SNV a donné lieu à l'organisation des ateliers de lancement du FDL dans les six (6) paysages concernés par le PACEBCo. Au total, sept (7) ateliers de lancement du FDL ont été organisés auxquels ont pris part, les autorités administratives locales des services déconcentrés et décentralisés, les communautés et les organisations communautaires de base. Au cours de ces ateliers, les participants étaient sensibilisés sur les objectifs du FDL, formés sur la formulation des éléments servant à renseigner le canevas de soumission des micro-projets.

Les appels à projets ont été soutenus par une forte sensibilisation et accompagnement de la SNV par les experts des Antennes du PACEBCo dans le processus d'identification et de formulation qui ont abouti à la soumission par les promoteurs de **1945** demandes de financement dans l'ensemble des six paysages et **1731** ont été analysées. Au total, onze (11) comités de sélection des micro-projets (CESP) ont été mis en place dans les différents paysages : TNS (3), VIRUGA (2), MAMC (1), MTKB (1), MLW (1), LTLT (2). Les CESP étaient composés : des experts de la SNV et du PACEBCo, d'un représentant de l'opérateur de proximité, d'un représentant de l'institution nationale en charge de la conservation de chacun des pays concernés par le PACEBCo. Du travail de ces CESP, une liste de projets des promoteurs à financer a été retenue. Ces projets ont fait par la suite l'objet d'une seconde analyse par un comité de recadrage au sein de la SNV élargit aux experts de

l'UGP. Ils ont été retournés aux concernés pour une prise en compte des orientations données par l'opérateur Régional.

Pour encadrer la mise en œuvre du Fonds de Développement Local (FDL), un manuel des procédures pour l'administration du Fond de Développement Local a été élaboré par le cabinet de consultant BIM, approuvé par la BAD pour le démarrage des activités du FDL. Ce Manuel a précisé les modes opératoires du FDL, défini le rôle et les responsabilités de chaque intervenant puis détaillé les procédures applicables dans les différentes situations rencontrées. Le cabinet a par ailleurs, décrit en particulier les procédures relatives à l'utilisation du Fonds de Développement Local (FDL).

Toutes ces activités ont donné lieu à la sélection de 274 micro-projets par la SNV. La répartition par **typologie**, par paysage est représentée dans le tableau ci-dessous

5.3.3.1. Répartition des microprojets sélectionnés par type et par paysage

Classement	AGR		Infrastructure		RC		Grand Total			
	Nombre de projets	Côût F CFA	Nombre de projets	Côût F CFA	Nombre de projets	Côût F CFA	Nombre de projets	Coût total du projet en F CFA	Contribution FDL	Contribution promoteurs
Virunga RDC	20	176 784 500	12	275 395 500	4	16 487 000	36	468 667 000	384 911 130	83 755 870
Virunga Rwanda	4	35 407 500	6	140 983 500	-	-	10	176 391 000	154 308 000	22 083 000
Total Virunga	24	212 192 000	18	416 379 000	4	16 487 000	46	645 058 000	539 219 130	105 838 870
Total MTKB	19	181 780 250	19	476 502 050	4	19 026 000	42	677 308 300	609 439 019	67 869 281
Total MLW	17	98 972 500	7	174 002 500	7	32 473 000	31	305 448 000	269 543 662	35 904 338
LTLT RDC	17	117 309 000	6	113 462 500	-	-	23	230 771 500	193 508 000	37 263 500
LTLT RC	15	71 046 733	7	122 276 111	-	-	22	193 322 844	171 730 975	21 591 869
Total LTLT	32	188 355 733	13	235 738 611	0	0	45	424 094 344	365 238 975	58 855 369
TNS Cam	23	107 833 465	10	180 873 513	1	10 465 402	34	299 172 380	269 255 142	29 917 238
TNS Congo	16	82 965 000	4	75 994 938	-	-	20	158 959 938	143 063 944	15 895 994
TNS RCA	7	35 976 914	5	113 492 056	3	9 914 922	15	159 383 892	143 445 503	15 938 389
Total TNS	46	226 775 379	19	370 360 507	4	20 380 324	69	617 516 210	555 764 589	61 751 621
MAMC GE	6	36 151 521	13	243 868 461	2	9 858 790	21	289 878 772	276 544 348	13 334 424
MAMC Gabon	8	45 157 373	9	125 260 971	3	9 206 605	20	179 624 949	171 362 201	8 262 748
Total MAMC	14	81 308 894	22	369 129 432	5	19 065 395	41	469 503 721	447 906 549	21 597 172
GRAND TOTAL	152	989 384 756	98	2 042 112 100	24	107 431 719	274	3 138 928 575	2 787 111 924	351 816 651

Tableau 3 : Répartition des microprojets par typologie et par paysage

*AGR : activité génératrice de revenu ; *RC : Renforcement de capacités

Au terme de ce processus de sélection, des conventions ont été signées entre la SNV et les promoteurs. Cependant, le contrat n°008/CSC/PACEBCo/UGP/COMIFAC/CEEAC/FAD/12 signé entre SNV-CEEAC est arrivé à son terme le 31 /12/2014 sans pour autant que les obligations contractuelles ne soient entièrement satisfaites. Il avait été envisagé la signature d'un avenant au contrat pour permettre à la SNV de rattraper le retard accusé dans la mise en œuvre

des micro-projets mais, la SNV avait conditionné la signature dudit avenant au paiement de ses factures. La mission de supervision de la BAD de décembre 2014 avait suggéré à la SNV d'exécuter les microprojets et de produire le rapport de mise en œuvre. Au terme des discussions infructueuses, la SNV a adressé à la CEEAC en date du 16 avril 2015, par lettre Réf : KIN/3.SNV/087-15 son désistement à poursuivre la collaboration avec elle pour cause de non-paiement de ses factures.

Suite au désistement de l'Opérateur régional (SNV), la CEEAC a introduit une demande auprès de la BAD pour autoriser les Experts du PACEBCo à assurer la mise des micro-projets. toutefois, la BAD a conditionné son avis de non objection à la satisfaction d'un certain nombre de conditions. Il s'agissait pour la Coordination Régionale du Programme de fournir rapidement : **(i)** les informations complémentaires pour la réalisation des microprojets prioritaires ; **(ii)** le détail du dispositif mis en place par l'UGP sur la base des termes de référence de la mission initialement confiée à la SNV (noms, qualifications techniques et attributions des experts de l'UGP affectés aux activités des microprojets ; **(iii)** déroulement et coordination de la mission, etc. ; **(iv)** un planning d'exécution de la phase pilote (35 microprojets prioritaires) et de la 2nde phase du FDL (244 microprojets) clairement défini en cohérence avec la date de fin du projet prévue pour le 30 juin 2016.

IL a été convenu et noté que si tous les éléments ci-dessus listés étaient réunis le plus tôt possible, la mise en œuvre des microprojets jusqu'à la clôture du projet relèvera de la responsabilité de l'UGP. Ces conditions ont été remplies et, par lettre Réf : GAFO/LT/MJL/2015/001 du 2 juillet 2015, la BAD approuvait la mise en œuvre des microprojets par l'UGP.

5.3.3.2. L'Atelier d'opérationnalisation du Fonds de Développement Local



Une vue du Panel à l'ouverture de l'Atelier présidé par M. Raymond MBITIKON, SE COMIFAC



Le Représentant de la BAD, lors de l'Atelier FDL



Photo de famille, Atelier FDL

C'est dans ce contexte que l'UGP a organisé un atelier d'opérationnalisation de la mise en œuvre des micro-projets du FDL à l'hôtel N'Toungou, à Yaoundé, au Cameroun où ont pris part tous les chefs d'antenne de l'UGP en service, la COMIFAC, la CEEAC et un représentant de la BAD. Cet atelier a permis d'identifier des micro-projets dits prioritaires qui vont être réalisés par l'UGP/PACEBCo. En plus des 274 micro-projets sélectionnés par la SNV se sont ajoutés cinq (5) micro-projets de réalisation d'ouvrages d'approvisionnement en eau potable portant ainsi le nombre total de microprojets sélectionnés à **279**.

Compte tenu du temps relativement court avant la clôture du PACEBCo, un choix stratégique a été fait afin de réaliser uniquement les micro-projets dits prioritaires. Ces microprojets ont été qualifiés de prioritaires parce qu'ils pouvaient être exécutés dans un délai court, avec un impact direct sur les communautés bénéficiaires, tout en permettant de disposer des pièces justificatives des dépenses pour réapprovisionner le compte du Programme et contribuer à la visibilité du Programme comparativement aux activités génératrices de revenus qui nécessitent beaucoup de temps.

Ces microprojets dits prioritaires ont été répartis de la manière suivante : **28** ouvrages d'approvisionnement en eau potables ; Cinq (**5**) dispensaires ; Treize (**13**) écoles primaires soient **66** salles de classes équipées de **2640** tables bancs, **13** bureaux administratifs, **13** impluviums et **52** blocs de latrines.

Au total, quarante-cinq (**46**) chantiers ont été exécutés dans le cadre de la mise en œuvre de cette composante.

S'agissant des ouvrages d'approvisionnement en eau potable, nous dénombrons spécifiquement **25** forages à motricité humaine et **3** forages munis d'une pompe automatique avec château d'eau pour l'alimentation en eau, respectivement au Centre d'Etudes et de Recherches Ecologiques d'AKoa-Sakira en République de Guinée Equatoriale, au Centre Multifonctionnel d'Akoga en République Gabonaise et, au Centre Multifonctionnel de Mambele en République du Cameroun.

Ces différents ouvrages (forages à motricité humaine) sont protégés et encerclés par un mur avec portail cadenassé pour empêcher l'accès aux animaux et autoriser l'accès qu'à des heures permises. Ces forages sont constitués essentiellement de : (i) une superstructure construite en béton, (ii) une dalle rectangulaire, (iii) une ceinture de la dalle pour le canal d'évacuation et, (iv) une Pompe.

En revanche, les trois forages automatiques, ont un grand château sur au moins dix mètres de hauteur pour permettre d'avoir une bonne pression d'eau et d'alimenter les bâtiments construits par le PACEBCo ainsi que les populations riveraines.

Ces forages ont pour objectif d'améliorer l'accès des populations à l'eau potable, de réduire les maladies d'origine hydrique, d'alléger les tâches domestiques des femmes et de réduire les corvées d'eau des filles et des garçons.

Le tableau ci-dessous nous renseigne sur la répartition des ouvrages d'approvisionnement en eau potable.

5.3.3.3. Répartition des ouvrages d'approvisionnement en eau potable

OUVRAGES EN APPRVISIONNEMENT EN EAU POTABLE					
N°	Désignation	Nbre	Paysage	Pays	Localités/Sites
1	Forage automatique avec Château d'eau	01	Monté Allen Monts Cristal	Gabon	Akoga
2	Forages à matricide humaine	05	Monté Allen-Monts Cristal	Gabon	Assock, Mbei, Nsogbour, Nkassi, Song
3	Forage automatique avec Château d'eau	01	Monté Allen-Monts Cristal	Guinée Equatoriale	Nsok
4	Forages à matricide humaine	05	Monté Allen-Monts Cristal	Guinée Equatoriale	Nkolavam ; Engong CDO; Mintom CDO; Ayene CDO ; Mefup CDO
5	Forages à matricide humaine	04	Tri National de la Sangha (TNS)	Cameroun	Salapoumbe, Lavie, Koumela, Malapi
6	Forage automatique avec château	01	Tri National de la Sangha (TNS)	Cameroun	Mambele
7	Forages à matricide humaine	05	Lac télé -Lac tumba	Congo	Impfondo (1;2;3;4); Bomassa.
8	Forages à matricide humaine	02	Tri National de la Sangha (TNS)	Congo	Makao, Ngatongo
9	Forages à matricide humaine	03	Tri National de la Sangha (TNS)	Centrafrique	Byanga 1 à 3

Tableau 4: Répartition des ouvrages d'approvisionnement en eau potable

Les photos ci-dessous illustrent les points d'eau construits par le programme dans les différents paysages.

5.3.3.4. Les points d'eau construits par le Programme au profit des Communautés dans les paysages

République de Guinée Equatoriale

Points d'eau construits par le programme en République de Guinée Equatoriale, paysage Monte Allen-Monts de Cristal

Forage de Engon



Forage de Engon

Forage de Nkolavam



Forage de Nkolavam

Forage Mintom



Forage de Mintom

Forage Ayene



Forage d'Ayene

République Gabonaise

Sis (6) points d'eau ont été construits par le programme en République Gabonaise, paysage Monte Allen-Monts de Cristal

Château d'eau du Centre multifonctionnel d'AKOGA



Château d'eau d'Akoga

Forage de Nzogbour



Forage de Nzogbour

Pour assurer la pérennité des ouvrages réalisés, des mesures d'accompagnement ont été prises. C'est dans cette perspective que des Comités de Gestion des Points d'Eau (CGPE) ont été mis en place et des sessions de formation ont été organisées à leur profit.

Au total, trois (3) sessions de formation se sont tenues dont deux (2) dans le paysage Tri-National de la Sangha et une (1) dans le paysage Monte Allen-Monts de Cristal.

Plus de **120** participants ont été formés sur les thématiques suivantes :

- L'hygiène autour d'un point d'eau et les bonnes pratiques dans le transport et la consommation de l'eau ;
- Le Comité de gestion de point d'eau (CGPE) ;
- Le recouvrement des frais liés à l'usage du point d'eau par les communautés ;
- L'entretien et la maintenance de la pompe à motricité humaine.

Un manuel de formation a été élaboré par le programme pour mener à bien ces sessions de formation (Annexe n°3). Le Module de formation : « Gestion des Comités des Points d'Eau ». Les photos ci-dessous illustrent les activités des formations des comités de gestion à l'utilisation des points d'eau en République Gabonaise.



Les apprenants en formation sur la gestion des points d'eau à AKOGA (Gabon)



Séance de formation des comités de gestion à Akoga (Gabon) par le chef d'Antenne du paysage Monte Allen – Monts de Cristal



Formation des artisans réparateurs à Nsobourg en République Gabonaise

République Centrafricaine

En République Centrafricaine, trois (03) forages ont été réalisés à Bayanga, paysage TNS.



Point d'eau à Bayanga 1 - RCA



Point d'eau à Bayanga 2 - RCA



Point d'eau à Bayanga (Babongo) -RCA

Des sessions formations ont été organisées au profit des communautés bénéficiaires. Au total **20** participants ont été formés sur les thématiques suivantes :

- L'entretien et la maintenance de la pompe à motricité humaine ;
- L'hygiène autour d'un point d'eau et les bonnes pratiques dans le transport et la consommation de l'eau ;
- La gestion d'un Comité de gestion de point d'eau (CGPE) ;
- Le recouvrement des frais liés à l'usage du point d'eau par les communautés ;

Les photos ci-dessous illustrent les activités de formation des comités de gestion des points d'eau en République Centrafricaine.



Sessions de formation sur la gestion des points d'eau dispensée à Bayanga (RCA)



Une apprenante en plein exercice sur la chaîne de l'eau à Bayanga (RCA)



Photo de famille après la formation des comités de gestion des points d'eau en République Centrafricaine

Outre, la République Centrafricaine, le programme a poursuivi son objectif en construisant aussi des points d'eau en République du Cameroun et dispensé en même temps des sessions de formation sur la gestion des points d'eau.

République du Cameroun

Cinq (05) points d'eau ont été construits par le programme en République du Cameroun, paysage TNS. Quatre (04) sont à motricité humaine et l'un (01) est automatique avec château d'eau.

Forage de Salapoumbé



Point d'eau à Salapoumbé (Cameroun)

Forage de Malapa



Point d'eau à Malapa (Cameroun)

Forage de Welele -Lokomo Pont



Point d'eau à Welele –Lokomo Pont (Cameroun)

Forage de Koumela



Point d'eau à KOUMELA (Cameroun)

Forage Automatique au Centre Multifonctionnel de Mambele



Point d'eau potable à MAMBELE (Automatique à plaque solaire)

Deux (02) sessions de formation ont été organisées au Cameroun. Ces sessions de formation se sont déroulées respectivement pour les villages de Koumela I, II, Salapoumbe, Lokomo Pont et, de Mambele, Malapa.

Au total, 50 participants ont été formés sur les thématiques suivantes :

- Choix et rôle des membres du Comité de Gestion des points d'eau (CGPE).
- Identification et analyse des problèmes de gestion des forages équipés de pompe à motricité humaine (FEPMH) ;
- Dialogue et mise en place d'un protocole d'Entente de gestion des FEPMH
- Problématique du paiement de l'eau et gestion de la « caisse eau ».

Les photos ci-dessous illustrent les sessions de formation des comités de gestion des points d'eau



Photo de famille après la mise en place et la formation du Comité de gestion des points d'eau de Malapa



Les membres des comités de gestion en salle de formation à Mambele (Cameroun)

5.3.3.5. Les dispensaires construits par le Programme au profit des communautés dans les paysages

Dans le cadre de la mise en œuvre du FDL Cinq (05) dispensaires ont été construits par le programme.

Ces dispensaires construits comportent en leur sein:

- Une salle d'attente à l'extérieur et à l'intérieur ;
- Un (01) bureau ;
- Une (01) Salle de consultation ;
- Une (01) salle de soins ;
- Une (01) salle d'observation et d'hospitalisation ;
- Un (01) bureau de Médecin avec toilettes ;
- Un bloc latrines.

Les dispensaires réalisés ont pour principale mission d'améliorer l'accès des populations riveraines des aires protégées aux soins de santé primaire. Ils renforcent la couverture sanitaire de ces zones généralement enclavées. Ces dispensaires s'intègrent dans le système de santé national, et leur gestion est assurée par les équipes affectées par le ministère en charge de la santé publique de chaque pays.

Le tableau ci-dessous nous renseigne sur la répartition des dispensaires construits.

DISPENSAIRES					
N°	Désignation	Nbre	Paysage	Pays	Localités/Sites
1	Dispensaire	01	Monté Allen Monts Cristal	Gabon	Akoga
2	Dispensaire	01	Monté Allen Monts Cristal	Gabon	Méla
3	Dispensaire	01	Tri National de la Sangha (TNS)	Cameroun	Libongo
4	Dispensaire	01	Tri National de la Sangha (TNS)	Congo	Makao
5	Dispensaire	01	Tri National de la Sangha (TNS)	Centrafrique	Bayanga

Tableau 5 : Répartition des dispensaires

République Gabonaise

- **Dispensaire communautaire d'Akoga (Gabon), paysage MAMC**



Façade principale du dispensaire d'Akoga (Gabon), avec impluvium



Façade arrière du dispensaire d'Akoga (Gabon)



Bloc toilettes du dispensaire d'Akoga (Gabon)



Dipositif de lavage de mains

- **Dispensaire communautaire de Mela (Gabon), paysage MAMC**



Bâtiment principal avec deux impluviums à Mela (Gabon)



Vue latérale du bâtiment principal à Mela (Gabon)

République du Congo

- **Dispensaire Communautaire de Makao (Congo), paysage Tri-National de la Sangha**



Bâtiment principal du dispensaire de Makao (Congo)



Vue latérale du bâtiment principal

République du Cameroun

- **Dispensaire Communautaire de Libongo (Cameroun), paysage Tri-National de la Sangha**



*Les deux bâtiments construits - dispensaire LIBONGO
(Cameroun)*



*Une vue du dispensaire de LIBONGO et son bloc latrines
(Cameroun)*



*Retrocession des Bâtiments du dispensaire aux bénéficiaires à
LIBONGO (Cameroun)*



*Photo de famille avec les bénéficiaires à LIBONGO
(Cameroun)*

De même, la République du Cameroun a bénéficié et toujours dans le même paysage TNS à Libongo d'un dispensaire comme illustré par les images ci-dessus. Ce dispensaire a pour mission première d'améliorer les conditions de vie des populations riveraines d'une manière générale et en particulier, l'accès aux soins de santé primaire dans cette ville frontalière entre le Cameroun et la Centrafrique qui abrite beaucoup de réfugiés venant des pays voisins.

Le programme a trouvé opportun de doter Bayanga, ville riveraine des Aires Protégées de Dzanga Sangha (APDS), d'un dispensaire.

République Centrafricaine

- **Dispensaire Communautaire de Bayanga (RCA), paysage Tri-National de la Sangha**



Bâtiment principal du dispensaire de Bayanga (RCA)

5.3.3.6. Les écoles construites par le Programme au profit des communautés dans les paysages

Les écoles construites par le Programme, sont constituées de **salles de classes avec bureau administratif équipés de tables banc et de blocs de latrines, des impluviums et des dispositifs de lavage de mains.**

Ces écoles sont construites pour accroître l'accès à l'éducation pour les populations locales et autochtones riveraines des aires protégées dans les paysages.

Le tableau ci-dessous nous renseigne sur les répartitions des ouvrages construits.

Ecoles/Salles de classes					
N°	Ecoles	Nbre	Paysage	Pays	Localités /Sites
1	Salles de classes avec bureau administratif équipés de tables banc et blocs de latrines, impluvium et dispositif de lavage de mains	05	Monté Allen Monts Cristal	Gabon	Akoga
2	Salles de classes avec bureau administratif équipés de tables banc et blocs de latrines, impluvium et dispositif de lavage de mains	03	Tri National de la Sangha (TNS)	Cameroun	Mambele
3	Salles de classes avec bureau administratif équipés de tables banc et blocs de latrines impluvium et dispositif de lavage de mains	06	Tri National de la Sangha (TNS)	Cameroun	Libongo
4	Salles de classes avec bureau administratif équipés de tables banc et blocs de latrines s, impluvium et dispositif de lavage de mains	06	Tri National de la Sangha (TNS)	CONGO	Makao
5	Salles de classes avec bureau administratif équipés de tables banc et de blocs de latrines impluvium et dispositif de lavage de mains	06	Tri National de la Sangha (TNS)	Centrafrique	Bayanga
6	Salles de classes avec bureau administratif équipés de tables banc et de blocs de latrines, impluvium et dispositif de lavage de mains	03	Tri National de la Sangha (TNS)	Centrafrique	Lidjumbo
7	Salles de classes avec bureau administratif équipés de tables banc et de blocs de latrines, impluvium et dispositif de lavage de mains	06	Virunga	Rwanda	Kanyove
8	Salles de classes avec bureau administratif équipés de tables banc et de blocs de latrines, impluvium et dispositif de lavage de mains	06	Virunga	Rwanda	Kabatwa
9	Salles de classes avec bureau administratif équipés de tables banc et de blocs de latrines locs toilettes, impluvium et dispositif de lavage de mains	06	Virunga	Rwanda	Kabumba
10	Salles de classes avec bureau administratif équipés de tables banc et de blocs toilettes, impluvium et dispositif de lavage de mains	06	Virunga	Rwanda	Bugeshi
11	Salles de classes avec bureau administratif équipés de tables banc et de blocs de latrines, impluvium et dispositif de lavage de mains	06	Virunga	Rwanda	Maya 1
12	Salles de classes avec bureau administratif équipés de tables banc et de blocs de latrines, impluvium et dispositif de lavage de mains	06	Virunga	Rwanda	Mugarama
13	Salles de classes avec bureau administratif équipés de tables banc et de blocs toilettes, impluvium et dispositif de lavage de mains	06	Virunga	Rwanda	Nyabitsinde

Tableau 6_: Ecoles / salles de classes et blocs de latrines construits

Ces treize (13) écoles primaires construites sont constitués de soixante six (**66**) salles de classes équipées de deux mille six cent quarante (**2640**) tables bancs, avec treize (**13**) bureaux administratifs, treize (**13**) impluviums et cinquante deux (**52**) blocs de latrines construite en béton. Les Blocs de latrines comprennent un compartiment pour les filles et un compartiment pour les garçons.

La principale mission de ces écoles est de doter les populations vivants autour des aires protégées d'un cadre de scolarisation adéquat pour mieux cerner leur

environnement et améliorer leurs accès aux services sociaux de bases. C'est aussi un cadre d'échanges et de partage de connaissances.

Les photos ci-dessous sont une parfaite illustration des ouvrages construits par le programme en République Rwanda.

LOCALISATION DES ECOLES CONTRUITES

République du Rwanda

- **Ecole de Mungarama – District de Burera (Rwanda), paysage Virunga**



Salle de classes de l'école de mungarama paysage Virunga, segment Rwanda



- **Ecole de Nyabitsinde – District de Musanze avec impluvium, paysage Virunga**



Salle de classes avec table banc



Blocs de toilettes



- **Ecole de Kanyove –District de Nyabihu (Rwanda), Virunga**



Salle de classe avec impluvium

- **Ecole de Maya 1- District de Burera (Rwanda), paysage Virunga**



- **Ecole de Bugeshi – District de Rubavu (Rwanda), paysage Virunga**



- **Ecole de Kabatwa – District de Nyabihu (Rwanda), paysage Virunga**





Salle de classe équipée en tables bancs

République du Congo

- **Ecole de Makao (Congo), paysage Tri-National de la Sangha**



République du Cameroun

- **Ecole publique de Mambele (Cameroun) – Paysage tri-National de la Sangha**



03 Salles de classe équipées, un bloc direction et un bloc latrines à MAMBELE (Cameroun)



Une vue globale de l'école publique de MAMBELE (Cameroun) Avec l'ancien bâtiment aux tôles détruites



Retrocession à l'autorité gouvernementale



La salle de classe équipée en tables bancs

- **Ecole publique de Libongo (Cameroun) – Paysage tri-National de la Sangha**



06 (six) Salles de classe équipées, un bloc direction et un bloc latrines à LIBONGO (Cameroun)



Les élèves chantent Merci PACEBCo devant le nouveau bâtiment à LIBONGO (Cameroun)



République Centrafricaine

- **Ecole de Bayanga (RCA), Tri-National de la Sangha**





Il faut noter ici qu'au regard de la qualité des bâtiments construits par le Programme pour l'école de Bayanga, le gouvernement centrafricain a décidé d'ériger cette école en collège d'enseignement secondaire.

Cette décision a permis de sédentariser les élèves, qui étaient habituellement obligés de changer de ville pour aller poursuivre leurs études. Cette décision permet également de maintenir le rapprochement entre les enfants et leurs parents et d'éviter des risques d'insécurité pour ceux-ci.

- **Ecole publique de Lidjombo (RCA) – Paysage Tri-national de la Sangha**



République du Gabon

- **Ecole publique d'Akoga (Gabon), Paysage Monte Allen-Monts de Cristal**



5.3.4. Retrocession des Ouvrages aux Etats bénéficiaires.

Dans le but d'assurer une meilleure appropriation des ouvrages construites par les autorités locales des pays et les autres parties prenantes bénéficiaires, un guide d'appropriation et des schémas de rétrocession ont été élaborés par l'Unité de Gestion du Programme et validés par l'ensemble des parties prenantes, dans le cadre d'un processus participatif et, en particulier lors des deux ateliers de capitalisation des résultats et acquis du Programme qui ont été organisés à Kinshasa (RDC) et Djibloho-Oyala (Guinée Equatoriale).

Il faut noter ici qu'avant chacune des cérémonies de rétrocession des ouvrages construits par le Programme, des séances de travail ont également été organisées autant que possible, entre les autorités gouvernementales des pays, la BAD, la CEEAC, la Coordination Régionale du PACEBCo et, les représentants des autres parties prenantes bénéficiaires des ouvrages construits.

5.3.4.1. Retrocession en République du Rwanda

Au Rwanda, les cérémonies de rétrocession des infrastructures construites dans les zones périphériques du Parc National des Volcans, dans le paysage Virunga, ont été précédées des séances de travail entre le Gouvernement Rwandais, la Banque Africaine de Développement, la CEEAC et la Coordination Régionale du Programme.

Ci-dessous quelques photos des séances de travail préparatoires aux cérémonies de rétrocession des ouvrages au Rwanda.



Une vue des participants à la séance de travail entre la représentante du Gouvernement Rwandais, la CEAAC, la BAD et la Coordination Régionale du Programme avant la cérémonie de retrocession des ouvrages construits par le PACEBCo

- Cérémonies de rétrocession des écoles de Maya 1 et de Nyabitsindé aux autorités administratives et politiques par la CEEAC, représentée par Madame Marie Chantal MFOULA, Secrétaire Général Adjoint chargée du Département de l'Intégration Economique et Monétaire (SGA/DIPEM)
 - **Rétrocession de l'école publique de MAYA I (Rwanda), paysage Virunga**



Retrocession par la CEEAC de l'école publique de MAYA I à l'administration scolaire du Rwanda, dans le paysage Virunga



Visite d'une des salles de classes à l'Ecole publique de MAYA I (Rwanda), paysage Virunga



Madame la SGA/DIPEM et le Chargé de Programme PACEBCo à la BAD à MAYA I (Rwanda)



Interview de Mme la Directrice de l'école publique de Maya I, Paysage Virunga, segment Rwanda

- **Rétrocession de l'école publique de Nyabitsinde (Rwanda), Paysage Virunga**



*Retrocession par la CEEAC de l'école publique de Nyabitsinde (Rwanda) à l'administration scolaire, dans le paysage Virunga
Coupure du ruban symbolisant l'inauguration de l'école publique de Nyabitsinde (Rwanda), Paysage Virunga*



Satisfaction et gratitude des élèves de l'école publique de Nyabitsinde (Rwanda) à l'égard de la BAD et de la CEEAC



Cérémonie d'au revoir à Madame le SGA /DIPEM de la CEEAC et au Chargé de Programme PACEBCo à la BAD à la fin des cérémonies de retrocession et d'inauguration des édifices construits au Rwanda, dans le paysage Virunga.

- **Rétrocession officielle du Centre multifonctionnel de BURERA, Paysage Virunga, aux autorités du Rwanda**



Madame la SGA/DIPEM de la CEEAC, le Chargé de Programme BAD, le Coordonnateur Régional et les autorités rwandaises posent devant la plaque signalétique du Centre multifonctionnel à BURERA (Rwanda), paysage Virunga



Inauguration du Centre Multifonctionnel de BURERA (Rwanda), paysage Virunga



Remise officielle du Centre multifonctionnel de Burera, dans le paysage Virunga, en République du Rwanda aux autorités administratives et traditionnelles en présence du Chargé de Programme à la BAD et du Coordonnateur Régional du PACEBCo





5.3.4.2. Rétrocession en République du Cameroun

- **Rétrocession du Centre multifonctionnel de Mambelé (Cameroun), paysage TNS**



Ruban symbolisant l'inauguration du complexe multifonctionnel de Mambélé



Retrocession par la CEEAC de l'école publique, de Mamebe aux autorités administratives et politiques dans le paysage TNS, segment Cameroun.



Remise officielle du centre multifonctionnel de Mamebe dans le paysage Tri National de la Sangha au Cameroun aux autorités administratives, politiques et traditionnelles



Le sous-prefet de Moloundou Visite le Centre Multifonctionnel de Mambélé avant la cérémonie de Retrocession.



Signature du procès verbal de retrocession par les autorités de l'administration territoriale, des services sectoriels déconcentrés et des collectivités locales dans le paysage TNS



Présence des autorités militaires lors de la cérémonie de retrocession de l'école publique de Mambélé, dans le paysage TNS, par le Coordonnateur Régional du PACEBCo, représentant le SG de la CEEAC



Echange des procès verbaux de rétrocession signés



Coupure du ruban symbolique – Centre Multifonctionnel de mambele

*



Remise symbolique des clés du Centre Multifonctionnel de Mambele (Cameroun)

- **Rétrocession de l'école publique de Mambele (Cameroun),
paysage TNS**



Cérémonie d'inauguration de l'école publique de mambele (Cameroun), paysage TNS



Coupure du ruban en présence de l'insprectrice d'arrondissement en charge de l'éducation de Base



- **Rétrocession de l'école publique de Libongo (Cameroun), paysage TNS**



Retrocession de l'école publique de Libongo, dans le Paysage TNS, par le Coordonnateur Régional du PACEBCo, représentant le SG de la CEEAC

- **Rétrocession du dispensaire de Libongo (Cameroun), paysage TNS**



Retrocession du Dispensaire de Libongo, dans le Paysage TNS, par le Coordonnateur Régional du PACEBCo, représentant le SG de la CEEAC

5.3.4.3. Retrocession en République Centrafricaine

Rétrocession de l'École de Bayanga (RCA), paysage TNS



Le Coordonnateur Régional du PACEBCo remettant le Profil pays RCA à M. Christian MAYOUNGA, Inspecteur central des Eaux et Forêts, Représentant le Ministre empêché



L'inspecteur central félicite la CEEAC et la BAD à travers le Coordonnateur Régional pour les réalisations du PACEBCo en RCA



Séance de signature des procès verbaux à Bayanga (RCA), paysage TNS



- **Rétrocession de l'École publique, érigée en Collège de Bayanga (RCA), paysage TNS**



Une vue des autorités et des élève pendant la visite des bâtiments



- **Rétrocession des points d'eau à Bayanga (RCA), paysage TNS**



- **Rétrocession du dispensaire communautaire de Bayanga (RCA), paysage TNS**



Les autorités reus par le personnel soignant du dispensaire communautaire



Coupure du ruban symbolique par les autorits



Photo de famille du personnel soignant

- **Rétrocession de l'école publique de Lidjombo (RCA), paysage TNS**



Visite des bâtiments de l'école de LIdjombo (RCA), paysage TNS



Séance de travail entre le Coordonnateur Régional du PACEBCo, le Maire et les communautés locales de Bayanga (RCA)





Mots de remerciement du Maire de la ville de Bayanga à la CEEAC et à la BAD

5.3.4.4. Retrocession en République du Congo

La rétrocession des ouvrages réalisées par le Programme en République du Congo s'est faite en Août 2017. Les procès verbaux y afférents ont été signés par Madame Rosalie MATONDO, Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable, en présence du Directeur Général de l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAP).

A cette occasion, le Coordonnateur Régional du PACEBCo a remis aux autorités présentes, des exemplaires du Profil Pays sur les réalisations du Programme au Congo.



Echanges avec madame la Ministre et signature des PV par le Coordonnateur Régional du PACEBCo



Signature des procès verbaux par par Madame Rosalie MATONDO, Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable

Nous présentons ci-dessous quelques images des cérémonies de signature des procès verbaux de rétrocession des ouvrages construits par le PACEBCo sur le terrain.



Signature des procès verbaux de retrocession par le Chef de village de MAKAO, dans le paysage TNS, segment Congo

- **Rétrocession du Dispensaire de MAKAO (Congo), Paysage TNS, par le Coordonnateur Régional du PACEBCo, représentant le SG de la CEEAC**



Le Chef de village félicite la CEEAC et la BAD pour les réalisations du PACEBCo à MAKAO (Congo), paysage TNS



Photo de famille du Coordonnateur Régional et des représentants des communautés locales bénéficiaires du dispensaire réalisé par le PACEBCo

5.3.4.5. Rétrocession en République Démocratique du Congo

En RDC, la cérémonie de retrocession était précédée d'une séance de travail préparatoire avec les autorités de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature. Cette séance de travail avait réuni le Directeur Général de l'ICCN, Monsieur COSMA WILUNGULA BALONGELWA, assisté de Monsieur BEN BALONGELWA, Directeur de la coopération à l'ICCN et de Messieurs Benoît KISUKI et Jeff MAPILANGA respectivement Directeur, Assistant Technique Scientifique et Directeur, Chef de Département Technique et Financier.

Au cours de cette séance de travail, il a été surtout question d'expliquer et de faire comprendre à l'équipe de l'ICCN la démarche de rétrocession des ouvrages, Equipements et Biens acquis dans le cadre de la mise en œuvre du PACEBCo adoptée par la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC). En plus du schéma de rétrocession qui a fait l'objet d'échanges, le projet de procès verbal de rétrocession de chaque ouvrage a été passé en revue et adopté par les deux équipes. Cette séance de travail avec la Direction Générale de l'ICCN a permis de réunir les conditions favorables à la réussite de la séance de travail avec le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la RDC.



Séance de travail du Coordonnateur Régional du PACEBCo avec le Directeur Général de ICCN

La Rétrocession a eu lieu au cours de la séance de travail avec le Ministre en présence de son Directeur de cabinet et du Directeur Général de l'ICCN. Au cours de cette séance, le Coordonnateur Régional a saisi l'opportunité pour présenter au Ministre toutes les réalisations qui ont été faites en RDC dans le cadre de la mise en œuvre du PACEBCo. Aux termes de cette présentation, le Profil RDC a été remis au Ministre ainsi que le Guide d'appropriation et le schéma de rétrocession des ouvrages réalisés, par la Coordination du Programme. En outre, le Ministre a été informé de la démarche de rétrocession adoptée par la CEEAC et la BAD pour transférer aux institutions nationales en charge de la gestion des Ecosystèmes les réalisations du PACEBCo.

Prenant la parole après le Coordonnateur Régional du PACEBCo, le Directeur Général de l'ICCN a insisté sur la démarche de rétrocession en affirmant que de tous les programmes exécutés dans le secteur de la conservation, le PACEBCo est le seul programme qui a mis l'accent sur la rétrocession aux entités nationales. Cette démarche selon lui innove et atteste de la volonté de la CEEAC et de la BAD de responsabiliser les acteurs nationaux pour assurer les questions de maintenance et d'entretien des ouvrages réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du PACEBCo.

A la suite des deux intervenants, le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable a pris la parole pour adresser ses remerciements à la CEEAC et à la BAD pour avoir réalisé des ouvrages de cette envergure en RDC. Selon le Ministre, ces investissements consentis au profit de la RDC par le Programme PACEBCo vient à point nommé parce qu'ils contribueront à donner une dimension particulière au secteur de la conservation en RDC. Ce fut aussi pour lui l'occasion de formuler à l'endroit de l'ICCN les vœux de voir ces ouvrages utilisés et entretenus dans les conditions meilleures de telle sorte qu'ils s'inscrivent dans la durée. C'est après le message du Ministre qu'est intervenu la signature des procès verbaux de rétrocession.



Signature des procès verbaux de rétrocessions par Mr le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la RDC, en présence du Directeur Général de l'ICCN

5.3.4.6. Rétrocession en Guinée Equatoriale

Inauguration du Centre d'Etudes et de Recherches Ecologique d'Akoa Sakira par Son Excellence Monsieur Francisco Pascual Obama Asue, Premier Ministre en charge de la coordination administrative de la République de Guinée Equatoriale, en Présence de Madame Chantal MFOULA, SGA/DIPEM de la CEEAC et de Monsieur Jean Louis MOUBAMBA, Chargé du Programme PACEBCo à la BAD.



Le Premier Ministre de Guinée Equatoriale prononce son discours de circonstance



Une vue des official pendant la cérémonie d'inauguration



Les bâtiments du Centre d'Etudes et de Recherche Ecologique d'Akoa Sakira (Guinée Equatoriale), Paysage MAMC



Le Premier Ministre Salue Mme la SGA/DIPEM et coupure du ruban symbolique

5.3.5. Leçons à tirer de la mise en œuvre de la composante 3 relative à la promotion durable du bien être des communautés

Les leçons apprises au cours de la mise en œuvre de cette composante peuvent s'articuler autour des principaux points ci-dessous :

5.3.5.1. Contrat avec la SNV

Le contrat avec la SNV a constitué un goulot d'étranglement pour la mise œuvre des activités du Fonds de Développement Local pour des raisons évoquées plus haut. Le fait de n'avoir pas pu exécuter la totalité des micro-projets a eu pour conséquence : (i) faible consommation des ressources de la composante ; (ii) aucune amélioration du niveau de revenus des ménages (les activités génératrices de revenus prévues

n'ont pas été réalisées) ; (iii) faible niveau de décaissement. Ce contrat avec la SNV n'a pas atteint les objectifs et les résultats attendus par les communautés bénéficiaires.

5.3.5.2. Gestion déléguée

La reprise en main par les experts du PACEBCo de l'opérationnalisation des micro-projets du FDL à travers une mise en œuvre réussie et au regard de la qualité des résultats obtenus, montre qu'il n'est pas nécessaire de déléguer une telle activité à un tiers lorsque l'Unité de Gestion du Programme dispose des compétences en son sein. Dans ce cas précis, nous constatons que la logique de la maîtrise d'œuvre déléguée n'a pas apporté les résultats escomptés avec la SNV. Aussi, nous pensons que la maîtrise d'œuvre déléguée ne devrait intervenir que si le Programme en interne ne dispose pas de ressources humaines susceptibles de mener à bien certaines activités.

5.3.5.3. L'accompagnement des collectivités locales à l'appropriation des ouvrages

Nous pouvons noter une faible appropriation des ouvrages par les collectivités locales et les communautés de bases. En effet, l'équipe du Programme n'a pas disposé de suffisamment de temps pour mener ce processus d'appropriation à son terme. Toutefois, un Guide Méthodologique d'Appropriation des Ouvrages, ainsi que des schémas de rétrocession ont été élaborés par le programme et mis à la disposition des parties prenantes. Ces documents ont été élaborés de manière participative et ont fait l'objet de validation lors des deux ateliers de Capitalisations de Kinshasa (RDC) et de Oyala (Guinée Equatoriale).

La composante 3 visant à l'amélioration des conditions de vie des populations a connu un taux d'exécution de 90%. Les interventions directes faites aux collectivités locales et aux communautés de bases ont été réalisées en adéquation avec les Documents de Stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) de chaque pays. Les ouvrages (Centres multifonctionnels, Forages, Dispensaires, Ecoles) réalisés sont des réponses concrètes apportées par le programme pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines des Aires protégées.

- Les Centres multifonctionnels vont permettre la promotion de la Gouvernance Locale et l'expression de la gestion participative des ressources naturelles, etc.
- Les ouvrages d'approvisionnement en eau potable vont permettre de : (i) Fournir de l'eau potable aux communautés de bases ; (ii) Réduire les maladies d'origine hydrique ; (iii) Réduire la distance et le temps que les jeunes filles et les femmes consacrent à la corvée de l'eau ; (iv) Alléger les tâches domestiques des jeunes filles et des femmes en rapprochant les points d'eau.
- Les Ecoles permettront d'améliorer le taux d'alphabétisation

- Les dispensaires vont favoriser l'accès aux soins primaires de base.

Au demeurant, il s'agit d'interventions directes aux bénéficiaires des populations riveraines des Aires Protégées.

5.3.6. Appropriation et durabilité des partenariats

La démarche participative et inclusive adoptée par le rapport d'évaluation dans le cadre de la mise en œuvre du PACEBCo a induit une multiplication d'intervenants. La cartographie dressée de ces intervenants fait ressortir trois (3) niveaux de partenariats.

PARTENAIRES				
N°	Stratification du partenariat	Institution Régionale / ONG Internationale	Institution Nationale	ONG local
1	Niveau I	COMIFAC		
2		RAPAC		
3		CIFOR		
		CEFDHAC/UICN		
4		SNV		
		ERAIFT		
		EFG		
1	Niveau II		ANPN Gabon	
2			INDEFOR Guinée Eq	
3			ICCN RDC	
4			MINFOF Cameroun	
5			CNIAF Congo	
			Ministère RCA	
			RNRA Rwanda	
1	Niveau III – Trentaine de partenaires ONGs			WCS
2				ANDEGE
3				WWF
4				FFI
5				CI
6				AWF, etc.

Tableau 7 : Cartographie des partenaires

Il y a eu deux modes de formalisation du partenariat : Les conventions et les contrats.

Les partenaires de **niveau I** ont signé une convention avec la CEEAC pour une gestion déléguée de certaines activités du Programme. Les partenaires de **niveau II** ont signé un contrat de prestation de service avec le RAPAC qui est partenaire de niveau I. il est également à préciser que les partenaires de niveau II ont signé des sous-contrats avec les partenaires de niveau III.

Par contre entre la CEEAC et les partenaires de **Niveau II** ou de niveau **III**, il n'y avait aucun cadre juridique formel pouvant créer des conditions permettant d'assurer un meilleur suivi de la mise en œuvre des conventions, contrats et sous-contrats.

Si nous voulons analyser l'appropriation et la durabilité des partenariats, il nous faut faire une analyse par niveau :

Niveau I : Les conventions entre la CEEAC et les Institutions Régionales ou ONGs internationales (RAPAC, CIFOR, CEFDHAC dont l'UICN assure la facilitation, ERAIFT, EFG, SNV) ;

Niveau II : les contrats entre le RAPAC et les institutions nationales (ICCN en RDC, MINFOF au Cameroun, CNIAC au Congo, Ministère des eaux et forêts en RCA, ANPN au Gabon, INDEFOR en Guinée Equatoriale, RNRA au Rwanda) ;

Niveau III : les sous-contrats entre les institutions nationales et les ONGs internationales et nationales pour l'exécution de certaines activités.

Les institutions nationales en charge de la gestion des écosystèmes ont l'habitude de travailler avec des ONGs dans les domaines sur lesquels ils ne disposent pas de compétences en interne. De ce fait, certaines activités qu'elles ne pouvaient pas réaliser dans le cadre de leur contrat avec le RAPAC ont été mises en sous-traitance auprès des ONGs internationales ou nationales. Toutefois, la responsabilité de la réalisation de ces activités incombe à l'institution nationale, car c'est elle qui a contracté avec le RAPAC. Dans la pratique, l'institution nationale s'est contentée de mettre à la disposition de l'ONG les ressources financières nécessaires à la conduite de l'activité sans prendre part, ni assuré le suivi de l'exécution de celle-ci sur le terrain. Ici, il est difficile de parler d'appropriation et de durabilité des partenariats. La logique du « faire-faire » qui a prévalu tout au long de la mise œuvre du programme n'a pas été favorable à l'appropriation des activités par les différents niveaux. Cette démarche a également porté préjudice au Programme dans la collecte des pièces justificatives, qui devaient très souvent partir du niveau III à l'UGP, en transitant par les partenaires des niveaux II et I. Ce qui a profondément alourdi le circuit d'acheminement des pièces justificatives.

Malgré la démarche participative et inclusive adoptée par l'Unité de Gestion du Programme vis-à-vis des partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du PACEBCo, fort est de constater que les partenaires, après avoir signés les conventions de partenariat ou les contrats, n'ont pas atteints dans les délais, les résultats escomptés en termes production des livrables et de justification des dépenses.

5.4. COMPOSANTE 4 : GESTION ET COORDINATION DU PROGRAMME

Cette composante soutient la mise en œuvre, le suivi, la supervision technique et financière du Programme conformément au plan de travail, et garantie la capacité de la CEEAC en matière de gestion de programme.

5.4.1. Recrutement du Personnel et Evaluation

Le personnel a été effectivement recruté pour assurer la mise en œuvre du Programme. Ce personnel recruté a été régulièrement évalué sur la base de leurs contrats de performance.

5.4.1.1. Liste des personnels UGP siège et Antennes au début du programme

N°	Noms & Prénoms	Nationalité	Fonction	Prise service
PERSONNELS DE L'UGP Siège à Yaoundé				
1	Bihini Won wa MUSITI	RDC	Coordonnateur Régional jusqu'au 28 Avril 2015	01/12/2009
2	Jean Claude MBAINDOLOUMAL M.	Tchad	Responsable Administratif Financier	01/06/2010
3	YANTIO YANTIO Debazou	CMR	Spécialiste en SE (Démission)	05/03/2010
4	Diomède MANIRAKIZA	Burundi	Spécialiste en DL (Démission)	16/03/2010
	Emmanuel BOMOKIN	CMR	Comptable sortant	
5	Rosette MATIO EBAH	CMR	Comptable entrant	19/03/2012
6	Jean patrice NNA	CMR	Spécialiste des Acquisitions	01/04/2010
	Aimé Manfred EPANDA	CMR	Assistant au Programme sortant	
7	Félix YOH	CMR	Assistant au Programme sortant	27/05/2013
8	Jérôme GUEFACK	CMR	Spécialiste IT	01/04/2010
	Marie Céline MEWOLO	CMR	Secrétaire comptable sortant	
8	Marie Josée MBOGLE	CMR	Secrétaire Comptable entrant	13/05/2013
10	Marc Antoine KAYOKA T	RDC	Assistant comptable	03/07/2014
11	AMANG A BIDIAS Fidèle	CMR	Chauffeur	01/06/2010
12	MBENCHENJEH Liberius	CMR	Chauffeur	01/06/2010
13	Nôel MBAILASSEM	CMR	Planton	01/06/2010
14	Pascaline WANYU	CMR	Technicienne de surface	01/06/2010
EXPERTS UGP / SE COMIFAC à Yaoundé				
15	Valery TCHUANTE TITE	CMR	Spécialiste en suivi évaluation	03/01/2011
16	Michel NDJATSANA	CMR	Expert en Environnement	01/02/2010
	Henriette Lise BIKIE	CMR	Socio éco Spécialiste genre sortant	
17	NDITIFEI DOMANA Sem	RCA	Socio éco Spécialiste genre entrant	28/08/2013
	Marcelin TONYE MAHOP	CMR	Juriste sortant	
18	ONOTIANG Florentine Mapeine	CMR	Juriste entrant	27/05/2013
19	Médard MAVOUNGOU	Congo	Expert en Communication	23/04/2010
EXPERTS PACEBCo / CEEAC à Libreville				
20	MEZUI Patrice	Gabon	Spécialiste en trésorerie	01/12/2009

21	MOFOUMA Aurélien	Gabon	Spécialiste en suivi évaluation		01/12/2009
22	François MOUSSAVOU M.	Gabon	Spécialiste en acquisitions		01/12/2009
EXPERTS DES ANTENNES DE L'UGP DANS LES PAYSAGES					
Paysage Maïko-Tayna-Kahuzi-Biega					
23	Paulin WILONDDJA AS NGOBOBO	RDC	Chef d'antenne	Bukavu	21/12/2011
24	Elie BALEKE RUKUMUZA	RDC	Expert Biodiversité		01/03/2011
25	BISIMWA MUGUMA L. Gonsague	RDC	Expert Gestion durable des forêts		16/02/2011
26	Raphaël MUNYOLOLO NGELEZA	RDC	Expert Développement local		16/02/2011
27	Papy KALALU WALUMONA	RDC	Chauffeur		01/03/2013
Paysage Virunga					
28	Joël AJILIMALI MUKAMBA WENG	RDC	Chef d'antenne	Goma	16/02/2011
29	Claude SIKUBWABO KIYENGO	RDC	Expert Biodiversité		16/02/2011
30	Augustin GASANA	Rwanda	Expert Développement local		01/03/2011
31	Claudien HABIMANA	Rwanda	Expert Gestion durable des forêts		15/02/2012
32	MAGOBANI MULULU ISE KYONE	RDC	Chauffeur		01/03/2013
Paysage Lac Télé-Lac Tumba					
33	BOYZIBU EKASSA DEDE	RDC	Chef d'antenne	Impfondo	26/04/2011
34	Valentin MBENZO ABOKOME	RDC	Expert Biodiversité		28/03/2011
35	Michel NGOY KIBWILA	RDC	Expert Gestion durable des forêts		28/03/2011
36	Pierre OYO	Congo	Expert Development local		21/03/2011
37	BAKOULA Chris	Congo	Chauffeur		19/08/2013
Paysage Maringa-Lopori-Wamba					
38	Jules MAYIFILUA LUKOMBA	RDC	Chef d'antenne	Basankusu	16/02/2011
39	DEO MBULA HIBUKABAKE	RDC	Expert Biodiversité		02/04/2011
40	Jean Claude MULIELE LUMBU	RDC	Expert Gestion durable des forêts		12/03/2011
41	OMBENI CIRIBAGULA Innocent	RDC	Expert Développement local		26/03/2011
Paysage Tri national de la Sangha					
42	Maurice Henri TADJUIDJE	Cameroun	Chef d'Antenne	Bayanga	17/11/2011
43	Barthélémy DIPAPOUNDJI	RCA	Expert Biodiversité		04/03/2011
44	NGURERGAYE Régis Aristide	RCA	Expert Développement		29/12/2011

			local		
45	MOWAWA Brice Saturnin	Congo	Expert Gestion durable des forêts		04/04/2011
46	MBALANGA Abel	RCA	Chauffeur		24/02/2011
Paysage Monte Alen Mont de Cristal					
47	Emmanuel NGOYI	Gabon	Chef d'antenne	Monté Allen-Monts de Cristal	
48	ADA Micheline Minette BIDJOH	Cameroun	Expert Biodiversité		01/10/2012
49	Gabriel AYEKABA NGUA	Guinée Equato	Expert Gestion durable des forêts		01/09/2011
50	Marielle NSTAME nguema	Gabon	Expert Développement local		02/05/2012
51	Samuel NKKOO	Cameroun	Chauffeur		16/10/2012

Tableau 8 : *Liste des personnels UGP siège et Antennes au début du programme*

5.4.1.2. Nomination et titularisation d'un nouveau Coordonnateur Régional du PACEBCo

Suite à la décision de SEM l'Ambassadeur Ahmad ALLAM-MI, Secrétaire Général de la CEEAC admettant à faire valoir ses droits à la retraite Monsieur Bihini Won Wa MUSITI, Coordonnateur du PACEBCo, Monsieur Sem NDIRIFEI DOMANA a été désigné Coordonnateur Régional par intérim par note de service N°05/CEEAC/SG/2015 du 02 Avril 2015. La passation de service a eu lieu le 29 Avril 2015 à Yaoundé au Cameroun.

Le Secrétaire Général de la CEEAC a sollicité l'avis de non objection de la BAD, pour la titularisation de Monsieur Sem NDIRIFEI DOMANA, au poste de Coordonnateur Régional du PACEBCo par lettre N° 0239/CEEAC/SG/DIPEM/PM/16 du 17 Mars 2016.

Se référant à cette note, le Chef de Division Agriculture III de la BAD, Monsieur Abdoulaye DAGAMAÏSSA avait donné l'avis de non objection de la Banque par lettre N° OSAN.3/GAFO/FX/JLM/2016/04/004, pour la titularisation de Monsieur Sem NDIRIFEI DOMANA, au poste de Coordonnateur Régional du PACEBCo à partir du 1^{er} Janvier 2016.

5.4.2. Gestion financière et dispositions de décaissements

5.4.2.1. Gestion financière

L'UGP tient une comptabilité générale et une comptabilité analytique adaptées au Programme avec un suivi budgétaire selon un système comptable intégré. Le Programme a élaboré à travers un cabinet spécialisé, un manuel de procédures administratives, financières et comptables et a mis en place un système de gestion financière et comptable informatisé (sous TOMPRO) sur la base de ce manuel. La gestion financière du programme est auditée et soumise aux contrôles de la BAD.

5.4.2.2. Dispositions relatives aux décaissements :

Le PACEBCo a ouvert trois (03) comptes spéciaux auprès de Citibank à Libreville dont deux en monnaie XAF respectivement pour l'UGP et certains partenaires et, un compte en USD pour les autres partenaires. Afin de permettre à l'UGP de recevoir les ressources du don pour la mise en œuvre de ses activités, deux (02) sous comptes spéciaux ont été ouverts à Ecobank Yaoundé. L'un pour recevoir les fonds FAD et l'autre pour recevoir les fonds de contre partie de la CEEAC. Les décaissements se font conformément aux dispositions du manuel de décaissements de la Banque.

En début de chaque exercice budgétaire, Un Plan de Travail Budget Annuel (PTBA) était élaboré par l'UGP, validé par le Comité de Pilotage Présidé par le SGA/DIPEM de la CEEAC et approuvé par la Banque. Les décaissements aux comptes spéciaux des ressources du don se sont fait sous forme de fonds de roulement conformément aux prévisions du PTBA.

Le réapprovisionnement de ces comptes était fait par la Banque sur la base des demandes de l'UGP, accompagnées des pièces justificatives des fonds précédemment reçus et à hauteur d'au moins 50% des ressources du dernier approvisionnement. Chaque demande de décaissement du fonds de roulement soumise à la Banque pour approbation devait couvrir une période maximale de six mois d'activités.

5.4.2.3. Dispositions relatives à l'acquisition des biens, travaux et services

Les acquisitions de biens, travaux et services financée par le FAD se font conformément aux règles et procédures de la Banque en matière d'acquisition des biens, services et travaux. Ces acquisitions se réalisent sur la base d'un plan de passation de marchés approuvés par la CEEAC et la BAD.

Il importe de signaler que, parmi les quatre méthodes de décaissement connues, le programme en a utilisé trois à savoir celles : (i) du compte spécial, (ii) du paiement direct et, (iii) du remboursement.

5.4.2.4. Les Audits internes et externes

Les audits internes se réalisent à travers les missions de supervision de gestion financière de la BAD. Ils sont assortis des recommandations que toutes les parties prenantes (CEEAC, COMIFAC, BAD et UGP) se chargent de mettre en œuvre.

Les audits externes se réalisent à travers les cabinets d'audit qui sont mandatés après un processus de sélection conformément aux règles et procédures de la banque. Les audits des exercices 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 et de clôture ont été réalisés dans les délais et validés par la banque. 09 rapports d'audit et 08 rapports de contrôle interne ont été produits et sont disponibles. Toute fois, ces audits ont relevé certaines recommandations récurrentes, notamment celles liées à la TVA pour défaut des documents appropriés tels que les exonérations, la non justification des avances faites à certains partenaires ainsi que le faible niveau de versement des fonds de contrepartie par la CEEAC.

5.4.2.5. La justification des avances accordées aux partenaires

Pour la mise en œuvre du Programme, des conventions, contrats et sous contrats ont été signés avec les partenaires d'exécution. Les détails des décaissements et de justification des fonds par compte spécial sont résumés dans le tableau qui suit :

Situation des décaissements et de justification des comptes spéciaux au 30 novembre 2017

Nature du compte	Montant décaissé	Montant justifié	Rester à justifier	Taux de justification
Compte XAF FDR UGP	5 210 785 184	4 876 567 673	334 217 511	94,22 %
Compte XAF Partenaires	2 177 087 812	1 871 115 548	305 972 364	85,33 %
Compte USD Partenaires	5 405 981,89	5 081 410,56	324 571,33	94,00 %

Tableau 9 : *Situation des décaissements et de justification des comptes spéciaux au 30 novembre 2017*

Projection de justification des avances des comptes spéciaux en cours au 31 décembre 2017

Nature du compte	Montant décaissé	Montant justifié	Montant en cours de justification	Taux de justification projeté au 31/12/2017
FDR UGP XAF	5 210 785 184	4 876 567 673	89 647 251	95,31%
Partenaire XAF	2 177 087 812	1 871 115 548	36 712 335	87,63
Partenaire USD	5 405 981,89	5 081 410,56	118 087,35	96,18

Tableau 10 : *Projection de justification des avances des comptes spéciaux en cours au 31 décembre 2017*

Les différents taux de justification des trois comptes spéciaux seront améliorés dès la saisie des pièces des dépenses qui se trouvent actuellement en traitement à la BAD.

Il faut cependant signaler que les pièces justificatives validées d'un montant total de 341 435 738 FCFA (Compte spécial FDR : 175 270 771 FCFA et Compte spécial XAF Partenaires : 166 164 967 FCFA) ont été retenues par la banque, suite aux recommandations des audits et des missions de supervision financières. Ces dépenses jugées inéligibles représentent en grande partie : (i) la contrepartie de la CEEAC dans le paiement des salaires du personnel au début du Programme et, (ii) les frais de TVA qui ont été payés sur fonds FAD, en l'absence des documents d'exonération pour certaines acquisitions.

5.4.2.6. Suivi financier des conventions, contrats et sous contrats

Les conventions et contrats avec les organismes partenaires pour l'exécution de certaines activités ont été signés sur la base d'une procédure d'acquisition de gré-à-gré du fait de leurs compétences dans les domaines concernés et de la spécialisation très poussée de ces domaines d'intervention. Plusieurs niveaux de partenariat ont été mis en place à savoir:

Le niveau 1 (5 Conventions), niveau 2 (7 Contrats avec les institutions publiques nationales) et niveau 3 (20 sous contrats avec les ONG partenaires de terrain). Les Comités de suivi technique et financier de ces conventions ont été mis en place pour le CIFOR et le RAPAC.

Cartographie des partenaires d'exécution des activités du PACEBCo dans le cadre des conventions, contrats et sous contrats.

Pays	PARTENARIAT		
	Conventions	Contrats	Sous contrats
Cameroun	CIFOR, EFG, CEFDHAC, OFAC/COMIFAC avec la CEEAC	RAPAC - MINFOF	MINFOF - CAFER, AGRO-PME, WWF, INADES, IUCN, ROSE

Guinée Equatorial		RAPAC - INDEFOR COBAM - INDEFOR	INDEFOR - ANDEGUE
Congo		RAPAC - CNIAF	CNIAF - WCS et CNIAF - IUCN
Gabon	Convention CEEAC - RAPAC	RAPAC - ANPN	ANPN - WCS
RDC		RAPAC - ICCN	ICCN - (AAP, CAPV, GO, UCG/CEFADES), AWF, FFI, CI, WWF, WCS
RCA		RAPAC - Ministère chasses et forêts	Ministère - WWF, IUCN
Rwanda		RAPAC - RNRA	RDB

Tableau 11 : *Cartographie des partenaires d'exécution des activités du PACEBCo dans le cadre des conventions, contrats et sous contrats*

5.4.3. Les produits obtenus de la mise en œuvre de la composante 4

5.4.3.1. Mise en place d'un manuel des procédures administratives, comptables et financières

Le manuel a été élaboré en 2010 et a connu une révision en 2015. Le manuel de procédures révisé mis en place a été un outil de gestion, de communication et de formation.

- **Comme outil de gestion**, il a défini les modalités d'exécution des activités en codifiant les actes et les tâches de chaque intervenant aux procédures. Il aide à la compréhension et l'interprétation des procédures de contrôle concernant l'utilisation des fonds et des biens inscrits au patrimoine du programme.
- **Comme outil de circulation de l'information**, il facilite le partage et la circulation de l'information entre les différents intervenants à tous les niveaux, créant ainsi les conditions optimales de mise en œuvre du programme.
- **Comme outil d'autoformation**, le personnel y trouve les réponses aux questions qu'ils se posent et peuvent facilement s'imprégner de leurs responsabilités. Ce qui constitue un gain de temps énorme dans la réalisation efficace des objectifs du programme et la continuité dans l'application des procédures.

5.4.3.2. Mise en œuvre d'un système informatisé de gestion comptable et financière

Un système informatisé de gestion comptable et financière a été mis en place en 2010. La firme SEC DIARRA a été recrutée en 2010 pour la réalisation de cette activité. Le progiciel TOMPRO a été choisi, installé et paramétré en mono projet, multi sites, multi utilisateur et multi devises; ce paramétrage a été suivi d'une

formation du personnel utilisateur (3 personnes). En 2014, un consultant individuel a été recruté pour rendre optimal, l'utilisation du logiciel TOMPRO. L'aménagement des différents plans a été fait compte tenu des réalités dans la mise en œuvre des activités. Le système de gestion est maîtrisé par le personnel utilisateur durant toute la période du projet, les états financiers ont été édités du logiciel et ont permis d'avoir des informations disponibles et fiables.

5.4.3.3. Mise en place du système de suivi évaluation

Il se résume en :

- Système de planification et suivi ;
- Système de reporting et de communication ;
- Système de suivi des conventions ;
- Système d'évaluation ;
- Système de gestion des connaissances.

Les études de base telles que prévues dans le rapport d'évaluation n'ont pas pu être réalisées pour permettre de conduire à bien le suivi et l'évaluation tant interne qu'externe du programme. Toutefois le projet a comme :

- **Système de suivi :**
 - Les PTBA ont été élaborés en début de chaque année par l'UGP, validé par le comité de pilotage et approuvé par la BAD ;
 - Les Plans de Travail Individuel (PTI) des experts ont été élaborés et mis en œuvre;
 - Les Réunions de coordination technique pour la mise en œuvre et le suivi des activités se sont régulièrement tenues à l'UGP ;
 - Les missions de suivi des experts sur le terrain/Collecte de données ont été organisées;
 - Les réunions de suivi tenues avec le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ;
 - Les Comités de suivi de la mise en œuvre des conventions mis en place (UGP/CIFOR, UGP/RAPAC) ;
 - Les Différents rapports ont été élaborés.
- **Système d'évaluation :**
 - L'évaluation de revue à mi-parcours du programme réalisée en mars 2012 ;
 - Les réunions du Comités de Pilotage tenues chaque année ;
 - Les missions de supervision régulièrement effectuées par la BAD/CEEAC ;
 - Les Aide-mémoires ont été élaborées et assorties des recommandations ;
 - Le taux de réalisation du programme estimés ;
 - Les recommandations formulées et mises en œuvre par les parties prenantes (UGP, COMIFAC, CEEAC, BAD) ;
 - Les contrats de performance établis pour l'évaluation des experts du programme.

5.4.3.4. Mise en œuvre des Programmes de Travail Budget Annuels (PTBA)

Huit (08) PTBA ont été élaborés, exécutés et suivis. Elaboré sur la base du cadre logique du Programme, du Plan de Travail Individuel de chaque expert et, des PTA des partenaires d'exécutions, les PTBA ont permis de documenter les demandes d'approvisionnement des FDRs des partenaires et de l'Unité de Gestion. Ils ont également permis d'assurer la gestion financière en fonction des objectifs à atteindre. Un état d'exécution est édité de façon périodique par le service financier.

Soumission des rapports techniques, financiers et d'audit : Les différents rapports ont été élaborés et soumis à la CEEAC et à la Banque. Sept (7) rapports du Comité de Pilotage, Trente deux (32) rapports trimestriels d'activités, neuf (9) rapports d'audit et, huit (8) rapports de contrôle interne ont été soumis. En outre, il faut relever la disponibilité des seize (16) rapports des différentes missions de supervision de la BAD, un (1) rapport de l'évaluation à mi-parcours et, trois (3) comptes rendus des réunions tripartites (CEEAC/COMIFAC/BAD).

5.4.4. Enseignements tirés de la mise en œuvre de cette composante 1

La stratégie du partenariat adoptée par le PACEBCo a permis :(i) une plus grande implication des acteurs dans la mise en œuvre des activités ; (ii) une plus grande responsabilisation des pays bénéficiaires par l'intermédiaire des administrations dédiées ; (iii) un appui en renforcement des capacités des cadres des administrations concernées par le programme ; (IV) un appui aux politiques nationales en matière de gestion durable des ressources naturelles.

Cependant, force est de constater que d'énormes contraintes et difficultés liées à cette stratégie ont mis à rude épreuve la performance du programme. Ces difficultés découlent en grande partie de :(i) le changement du montage institutionnel initial en cours de mise en œuvre du Programme, par l'intégration des institutions nationales au centre du processus de contractualisation, qui a eu pour conséquence le rallongement des délais de négociation et de signature des différents contrats;(ii) le démarrage effectif des activités de terrain avec plus d'une année de retard et l'immobilisation des ressources reçues de la BAD pendant la même période ; (iii) la multiplication (voire la superposition des acteurs) qui a occasionné des retards dans le traitement des dossiers et des lourdeurs dans leur réactivité ; (iv) la longue chaîne de décision et de suivi qui ont fait naître des difficultés de communication entre les acteurs et perturbé le circuit de transmission des dossiers.

Au demeurant, cette stratégie a été un goulot d'étranglement du Programme dans la mesure où les partenaires ayant bénéficiés des ressources du programme n'ont pas justifié les dépenses conformément aux Règles et procédures de la Banque. Cette situation a entraîné la suspension des Fonds de Roulement et, par conséquent, l'arrêt des activités du Programme.

Au regard des enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme, l'on peut affirmer que cette stratégie a été peu performante.

TROISIEME PARTIE

**EVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROGRAMME ET
CONCLUSION**

6. EVALUATION DES PERFORMANCES DU PROGRAMME

6.1. Pertinence

6.1.1. Pertinence de l'objectif de développement du programme

L'objectif principal du programme visait à contribuer à la régénération des écosystèmes et à l'amélioration des conditions de vie des populations des pays du Bassin du Congo à savoir : Cameroun, Gabon, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Guinée Equatoriale et Rwanda. Cet objectif était pertinent en ce sens qu'il était aligné aux priorités et objectifs des pays cibles en matière de gestion forestière et de conservation de la biodiversité.

Le programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo) est une réponse de la Banque Africaine de développement aux préoccupations exprimées par les Chefs d'Etats lors du Sommet de Brazzaville en 2005, concernant la mise en œuvre du Plan de Convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Le PACEBCo prend met en œuvre 4 des 10 différents axes du Plan de Convergence version 1, de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) pour la gestion concertée des forêts du Bassin du Congo à savoir : (i) l'aménagement des écosystèmes ; (ii) la conservation de la biodiversité ; (iii) le développement d'activités génératrices de revenus et promotion de bonnes pratiques d'exploitation des ressources naturelles ; (iv) le renforcement des capacités, la participation et l'information.

Le PACEBCo est conforme aux options du Document Stratégique d'Assistance à l'intégration sous-régionale (DSAIR) 2009-2013 de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale élaboré par la Banque qui désigne l'environnement comme l'un de trois axes stratégiques de son intervention dans la sous-région. Il cadre avec les objectifs des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), les axes stratégiques définis dans les politiques et plans nationaux de gestion de l'environnement. Le Programme est en parfaite harmonie avec les directives du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC). Il s'appuie également sur le Plan d'Action Environnementale du NEPAD (PAE-NEPAD) pour l'Afrique Centrale, adopté en Octobre 2007 par la 13^{ème} session ordinaire de la conférence des chefs d'Etats et de Gouvernements de la CEEAC. L'objectif du Développement est demeuré pertinent durant toute la phase de la mise en œuvre des activités du Programme.

6.2. Efficience

6.2.1. Respect du calendrier

Initialement prévue pour être exécuté en cinq (5) ans, le Programme a été exécuté en huit (8) ans. Huit ans après l’approbation du don (mars 2009), **le niveau d’exécution physique du Programme reste assez satisfaisant avec un taux actuel de réalisation global estimé à 92 % au 30 juin 2017 par rapport aux activités retenues lors de la revue à mi-parcours effectuée en mars 2012** ; ceci grâce aux réalisations des travaux de construction des bâtiments abritant les quatre (4) Bureaux décentralisés du PACEB Co, les neufs (9) Centres multifonctionnels, les trois (3) Postes de garde, les cinq (5) Centres de Recherches et d’Etudes Ecologiques et les quarante (40) micro-projets sociaux (ouvrages d’adduction d’eau, salles de classes et dispensaires) dans le cadre du FDL, ainsi que plusieurs acquisitions des biens et services.

La longueur du projet est due : (i) Au retard accusés dans le début des travaux, (ii) l’éloignement et les difficultés d’accès dans des sites de constructions, (iii) la suspension des décaissements (pendant 24mois) et, (IV) l’inexistence des fonds de contrepartie.

Durée prévisionnelle – année (A) (Selon le REP)	Délai réel d’exécution – année (B) (Depuis l’entrée en vigueur du 1er décaissement)	Délai prévu par rapport au délai réel d’exécution (A/B)
69 mois	99 mois	0,70

Tableau 12 : *Respect du calendrier d’exécution du Programme*

6.2.2. Efficience de l’utilisation des ressources

Les produits prévus par le Projet ont été réalisés et obtenus, bien que le budget du Programme n’ait pas été entièrement consommé. **Le taux des décaissements global du don au 30 juin 2017 est de 79,26%**. Cette performance largement supérieure à la moyenne, obtenue à la suite de plusieurs difficultés rencontrées par le Programme, notamment au démarrage tardif en juillet 2014 et 2015, des travaux de construction des infrastructures qui représentaient 25 % du don et au grand retard accusé dans le démarrage des activités du FDL, est le résultat d’une ferme détermination des Experts du Programme et surtout, de l’appui continu de l’UGP par la Banque.

Le gap noté dans le taux de décaissement est dû en grande partie à : (i) la faible capacité des partenaires à justifier leurs dépenses et à se réapprovisionner, (ii) leur faible capacité à mettre en œuvre les activités dans les délais, (iii) la faible capacité de la CEEAC à mettre à disposition les fonds de contrepartie.

Pourcentage moyen de la réalisation matérielle des produits financés par tous les financiers (A)	Taux d’engagement (%) (B) (Total taux d’engagement de tous les bailleurs de fonds)	Pourcentage moyen de la réalisation matérielle par rapport au taux d’engagement (A/B)
92%	75%	122,67

Tableau 13 : Efficience dans l'utilisation des ressources

Les engagements clé du programme ont été réalisés conformément au budget du programme et au plan de passation des marchés. Par contre, il reste encore un montant important qui n'a pas fait l'objet d'engagement à cause de la non réalisation de certaines activités notamment celles relatives aux AGR ainsi que la suppression de quelques activités pendant la revue du programme. La suspension des décaissements, suite à la justification tardive des fonds a aussi contribué au ralentissement des activités.

6.2.3. Analyse coût-avantage

La performance financière et économique du programme tient du fait que la forêt a une fonction de régulation du système climatique et des rythmes biologiques, notamment par l'absorption du dioxyde de carbone(CO₂). Elle crée donc les conditions favorables aux productions animales et végétales. De plus la forêt elle-même constitue une richesse à travers : le marché de séquestration du carbone et la valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux. Le PACEBCo, en assurant la conservation et la gestion durable des Forêts du Bassin du Congo, assure également aux populations de ces forêts estimées à 5, 8 millions de personnes et plus globalement de la planète, des retombées ci-dessus mentionnées. Ces bénéfices sont à la fois tangibles et surtout intangibles. Ces retombées constituent des impacts financiers concrets pour les pays, en plus de la valeur ajoutée des produits divers de la forêt, susceptibles de les aider à la mise en œuvre des Plans d'adaptation au changement climatique, à la réduction de la pauvreté et à la gestion durable des écosystèmes forestiers.

6.3. Durabilité

6.3.1. Viabilité financière

La viabilité financière du Programme se traduit par la capacité des institutions, des groupements et associations bénéficiaires des réalisations du Programme de mettre en place les mécanismes alternatifs pour générer les ressources. La mise en place des Comités de gestion des points d'eau et des Comités de gestion des Centres Multifonctionnels sont des mesures d'accompagnement pour permettre aux bénéficiaires de s'approprier les outils de gestion et garantir ainsi la viabilité financière du programme. Les réparations des points d'eau découlant des ressources de la vente de l'eau sont des bons exemples.

6.3.2. Durabilité institutionnelle.

Les réalisations sont rétrocédées aux institutions des Etats qui en assurent la gestion à travers leurs services déconcentrés. Pour chaque type d'ouvrage réalisé, un modèle de gestion et les facteurs de pérennisation sont proposés. Cependant, pour garantir

la durabilité institutionnelle et le renforcement des capacités, la formation des bénéficiaires sur des thèmes spécifiques est nécessaire.

6.3.3. Appropriation et durabilité des partenariats

Un guide pour l'appropriation a été élaboré par le programme pour servir de modèle à faire connaître les différentes étapes qui conduisent au choix d'une stratégie de gestion spécifique à chaque ouvrage ainsi que les outils de gestion inhérents à sa mise en œuvre. Ce guide est conçu pour être un support qui permet techniquement aux différents partenaires du Programme d'élaborer de façon participative une stratégie de gestion, d'entretien et de maintenance adaptée à chaque ouvrage réalisé, ceci afin de créer les conditions favorables pour une utilisation durable et pérenne. Certains partenaires du programme ont adapté ce guide à leur contexte et ont opté pour des modèles de gestion conformes au niveau de la décentralisation du pays. La forte implication des partenaires pendant l'exécution du Programme par le biais des approches participatives atteste de l'adhésion des parties prenantes aux objectifs du Programme.

6.4. Les difficultés rencontrées et contraintes

L'exécution du programme a été émaillée de beaucoup de difficultés notamment, la suspension des décaissements suite à la justification tardive des avances mises au bénéfice des partenaires, le manque d'appropriation du programme par les institutions nationales (les lourdeurs administratives ayant plombé l'exécution des activités) et la méconnaissance des règles et des procédures de la Banque en matière de gestion financière et d'acquisition des biens et des services par les partenaires d'exécution des conventions, contrats et sous contrats. D'autres difficultés ont été relevées et citées ci-dessous:

- L'allongement des délais de contractualisation des partenaires du RAPAC impliqués dans l'exécution des activités des composantes 2 et 3;
- La faible capacité institutionnelle et organisationnelle du RAPAC, par rapport au volume des activités à mettre en œuvre et des fonds à gérer ;
- La complexité due à la multiplicité des partenaires, à la longue chaîne de décision et de suivi, aux difficultés liés à la perceptions des types d'échanges, des attentes et des responsabilités à chacun des niveaux ;
- L'absence du personnel financier dans les paysages (ils n'ont pas été pris en compte ni dans le rapport d'évaluation à l'entrée, ni dans le rapport d'évaluation à mi-parcours du programme) ;
- La mobilisation très insuffisante et le décaissement tardif des fonds de contrepartie;
- La faiblesse des capacités des institutions publique nationales et des sous-traitants qui s'est traduite par les carences dans la maîtrise des procédures et règles de la banque, dans le rapportage périodique et, la production des justificatifs financiers;

- la lourdeur dans le processus de transmission et de traitement des documents;
- La lenteur dans le processus de traitement et de transmission des pièces justificatives au niveau de certains partenaires;
- L'insuffisance des mesures incitatives pour le personnel :
 - L'absence des cotisations de pensions retraite en faveur du personnel à cause du non versement des fonds de contrepartie par l'employeur ;
 - L'absence de couverture sanitaire en faveur du personnel et de leur famille ;
 - L'absence de couverture assurance-voyage permettant de prémunir les employés des accidents lors de leurs déplacements en mission ;
- L'insécurité qui a prévalu dans deux paysages en RDC (Virunga et MTKB) et, en RCA (TNS);
- L'insuffisance de communication entre les parties prenantes du programme.

6.5. Suggestions

Au vu des expériences tirées de la mise en œuvre du PACEBCo, il est tout à fait raisonnable de faire quelques suggestions d'ordre général pour des futurs projets et programmes multinationaux à financer par la BAD pour le compte de la Communauté. Il s'agit de :

- Prévoir un montage institutionnel plus souple à fin de responsabiliser davantage les parties prenantes chargées de l'exécution et du suivi des activités du programme ;
- Reconsidérer le montant des fonds de contrepartie du donataire/emprunteur (montant effectivement mobilisable et décaissable) ;
- Prévoir un circuit court et raisonnable pour le traitement des dossiers du Programme notamment en ce qui concerne la remontée des pièces justificatives des partenaires à l'UGP;
- Prévoir des formations au personnel technique des Institutions en charge dans la maîtrise des règles et procédures de la banque en matière de gestion des fonds de roulement et d'acquisition des biens et services de la BAD ;
- Imprégner davantage les partenaires d'exécution sur les mécanismes d'appropriation des acquis du Programme;
- Faire accompagner l'exécution du Programme à tous les niveaux par des ressources humaines et des outils adaptés (Suivi-Evaluation).

Au terme des performances enregistrées par le Programme avec 92 % de réalisations physiques et 79,26 % de décaissements au 30 novembre 2017) et sur la base de ces acquis obtenus, il est souhaitable qu'un autre Programme naisse sur les cendres du PACEBCo, dans un délai relativement court, afin de renforcer davantage les capacités des institutions en charge, d'améliorer les conditions de vie et la résilience des populations vivant autour des aires protégées dans le bassin du Congo par rapport aux changements climatiques. Ce nouveau Programme permettrait de

faire achever certaines réalisations, gage de la visibilité de la CEEAC et de la COMIFAC dans leur politique en matière de gestion concertée et de conservation de l'environnement et des forêts en Afrique Centrale.

6.6. Performance de la BAD

Les résultats obtenus par le Programme découlent en grande partie de la volonté de la Banque à accompagner l'Unité de Gestion du Programme dans tout le processus de mise en œuvre des activités. C'est dans cette perspective que les outils de gestion ont été mis en place pour encadrer la gestion financière des ressources du Programme. Dans le cadre de la composante 4 relative à la gestion et coordination du programme, le manuel des procédures administratives, comptables et financières a été élaboré et adopté par la BAD, ainsi que la mise en place du système informatisé de gestion comptable et financière. L'ensemble du personnel du Programme a été recruté et a pris fonction au siège de l'UGP et dans les antennes dans le délai souhaité.

En conformité avec les procédures de la Banque, le Programme a fait l'objet d'une Etude Environnementale et Sociale, conformément aux procédures de la Banque en la matière. La revue à mi-parcours a permis de formuler des recommandations spécifiques qui touchent les aspects ci-après : (i) redimensionnement des activités ; (ii) adaptation des modes d'acquisition au contexte local ; (iii) actualisation du calendrier d'exécution ; (iv) adaptation des enveloppes budgétaires aux réalités des marchés nationaux ; (v) adaptation du plan de financement du Programme aux contraintes de la CEEAC.

La Banque a organisé plusieurs missions de supervision assorties des recommandations constructives qui ont permis de recadrer les interventions du Programme. La Banque a permis au Programme de bénéficier de deux prorogations, des paiements des salaires de façon exceptionnelle par la procédure de paiement directe et un Fonds de Roulement acquis à trois mois de fin de clôture du Programme. Tout ceci montre à suffisance, la volonté de la Banque de faire les réajustements nécessaires afin de soutenir l'Unité de Gestion pour l'atteinte des objectifs et résultats attendus du Programme.

Cependant, force est de constater que le Programme a souffert de : (i) certaines insuffisances à l'entrée (le Rapport d'Evaluation n'avait pas pris en compte certaines réalités très importantes du terrain) et, (ii) d'un faible niveau de suivi et d'un laxisme dans le traitement des dossiers. Cette situation a eu impact négatif sur la performance du Programme. Il importe de préciser que deux ans après le démarrage des activités, le programme a accusé un retard important et le taux de décaissement est resté à 15%. La bonne performance actuelle du programme découle surtout de l'engagement personnel du nouveau Chargé de Programme qui a impulsé une nouvelle dynamique et une méthode de travail très efficace dans la manière de gérer et de traiter les dossiers du PACEBCo.

6.7. Performance de la CEEAC

Le PACEBCo est exécuté sous la responsabilité globale de la CEEAC, donataire. A ce titre, la CEEAC assure la bonne exécution globale du programme à travers : (i) la présidence du comité de pilotage ; (ii) l'approbation du recrutement du Coordonnateur du Programme et Managers des UGs dans les paysages ; (iii) la commande des audits annuels externes et indépendants ; (iv) l'approbation des programmes d'activités et budgets annuels ; (v) la revue à mi-parcours et l'achèvement du programme ; (vi) l'approbation du programme de formation des cadres.

La CEEAC à travers la mise en œuvre du PACEBCo a permis :

- Une plus grande implication des acteurs dans la mise en œuvre des activités;
- Une plus grande responsabilisation des pays bénéficiaires par l'intermédiaire des Administrations dédiées;
- Un appui en renforcement des capacités des cadres des administrations nationales impliquées dans la mise en œuvre du Programme, ainsi qu'un appui aux politiques nationales en matière de gestion durable des ressources naturelles et environnementales ;
- Un processus d'intégration sous – régional renforcé à travers la mise en œuvre des activités dans les paysages transfrontaliers qui ont mis en interaction les institutions nationales et les communautés vivant de part et d'autre des frontières autour des aires protégées.
- Au titre des facteurs qui ont contribué comme forces de la CEEAC pour la mise en œuvre du PACEBCo, l'on peut citer entre autre :
 - l'existence au sein de la CEEAC du Département d'Intégration Physique, Economique et Monétaire qui regorge un service chargé de l'Environnement et de Gestion des Ressources Naturelles, qui a permis d'avoir le Point Focal du Programme et d'abriter la Cellule du PACEBCo localisée au siège à Libreville ;
 - l'existence au sein de la CEEAC du Département Programmes, Budget, Administration et Ressources Humaines et de l'Agence Comptable qui ont permis une bonne gestion administrative et financière du Programme à Libreville ;
 - l'existence de la COMIFAC, institution spécialisée de la CEEAC, qui a assuré un bon suivi technique du PACEBCo ;
 - la disponibilité des cadres compétents dans la sous-région qui a permis le recrutement des experts requis pour la mise en œuvre du Programme.

Outre ces éléments positifs, il faut également relever les faiblesses notées au sein de la CEEAC pour la mise en œuvre du PACEBCo qui sont entre autre les suivantes :

- la précarité de sa trésorerie qui n'a pas permis d'honorer ses engagements concernant la contrepartie ;

- la léthargie des institutions du Traité de la COMIFAC, notamment l'OAB, l'ADIE, l'OCFSA, la CEFDHAC, sur lesquelles les donateurs et donataire comptaient pour la mise en œuvre du PACEBCo ;

Au regard de l'importance des acquis du PACEBCo et de tout ce qui précède, la CEEAC souhaite au titre des perspectives de l'amélioration du partenariat avec la BAD ce qui suit:

- le financement de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une deuxième phase du PACEBCo qui permettrait la valorisation et la pérennisation des acquis du PACEBCo 1 tout en prenant en compte d'autres thématiques d'intérêt communautaire, notamment la résilience aux changements climatiques et à l'insécurité alimentaire;
- la prise en compte des difficultés financières que traversent la CEEAC et ses Etats membres pour que la contrepartie au financement du PACEBCo 2 soit réduite à la seule contribution en nature ;

La mission de maîtrise d'œuvre complète relative à la réalisation des travaux de construction des Centres d'Etudes et de Recherches Ecologiques, des Centres Multifonctionnels, les bureaux devant abriter les Antennes du PACEBCo dans les paysages et les Postes de garde a été confié au bureau de contrôle technique Béta Consult. En effet, dans le cadre de la mission qui lui est dévolue, Béta Consult a effectivement assuré le contrôle Technique des ouvrages à savoir : Cinq (05) Centres Ecologiques, neuf (09) Centres Multifonctionnels, (quatre) 04 bureaux devant abriter les Antennes du PACEBCo dans les paysages, (trois) 03 Postes de garde et quelques micro-projets.

6.8. Performance de la COMIFAC

Le programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo) est une réponse de la Banque Africaine de développement aux préoccupations exprimées par les Chefs d'Etats lors du Sommet de Brazzaville en 2005, concernant la mise en œuvre du Plan de Convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). La COMIFAC est dotée d'un plan de convergence qui définit les stratégies communes d'intervention des États et des partenaires au développement de l'Afrique centrale en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers. A ce titre, le PACEBCo est placé sous la tutelle technique de la COMIFAC à travers son Secrétaire Exécutif Adjoint. Le PACEBCo a permis que les institutions publiques nationales en charge des aires protégées retrouvent leur rôle régalien , de leader de la conservation dans leurs pays respectifs ; les capacités techniques (recrutement de 5 Experts), logistiques (équipements et réseaux informatiques à accès internet) et budgétaires du SE COMIFAC ont été accrues de manière significatives, les principaux acteurs de la conservation, tant publics que non gouvernementaux travaillent désormais en

collaboration autour d'un agenda commun, ce qui développe l'harmonisation chère à la COMIFAC.

Cependant, il faut noter un faible niveau de suivi de la mise en œuvre des activités du Programme au niveau du SE de la COMIFAC. Cette faiblesse s'observe également au niveau des Coordinations nationales de la COMIFAC qui ont été quasi absents dans le suivi de proximité des activités.

Au vue de la qualité des résultats et des objectifs assignés à certaines infrastructures dont certains n'ont pu être équipés (Centres d'Etudes et de Recherches Ecologiques, Centres Multifonctionnels) et, afin de pérenniser les acquis du PACEBCo, une phase supplémentaire du Programme est nécessaire dans un délai relativement court.

6.9. Performance de Béta Consult

La mission de maîtrise d'œuvre complète relative à la réalisation des travaux de construction des Centres d'Etudes et de Recherches Ecologiques, des Centres Multifonctionnels, les Bureaux devant abriter les Antennes du PACEBCo dans les paysages et les Postes de garde a été confiée au Bureau de contrôle technique Béta Consult.

C'est dans cette perspective que le contrat n°06/CSC/PACEBCo/UGP/COMIFAC/CEEAC/FAD/12 a été signé entre la CEEAC et Beta Consult. Ce contrat a débuté le 12/09/2012 et devait s'achever le 21 Février 2013. Mais, en raison du retard accusé par les entreprises pour achever les travaux de construction, la mission de supervision de la BAD du 23 au 30 juin 2014 recommandait que soit établi un avenant au contrat CEEAC - Beta Consult. Cet avenant devait permettre à Béta Consult de poursuivre ses engagements contractuels mais aussi, et surtout, de prendre en compte le contrôle des travaux des infrastructures dans le cadre des activités du Fonds de Développement Local et également celui des postes de gardes du Rwanda. Aussi un deuxième Avenant administratif a-t-il été signé pour permettre à ce Bureau de contrôle technique de poursuivre ses obligations contractuelles.

Dans le cadre de la mission qui lui est dévolue, Béta Consult a effectivement assuré le contrôle technique des ouvrages à savoir : Cinq (05) Centres d'Etudes et de Recherches Ecologiques, neuf (09) Centres Multifonctionnels, (quatre) 04 Bureaux devant abriter les Antennes du PACEBCo dans les paysages, (trois) 03 Postes de garde et quelques micro-projets.

Certains facteurs ont contribué aux retards dans l'exécution des travaux sur certains sites :

En début de projet :

- Non maîtrise de l'ensemble des contraintes liées aux sites retenus :
 - Indisponibilité du foncier, certains sites ne disposant pas d'attribution définitive pour le projet (Bukavu, etc.);
 - Difficultés d'accès pour les sites se trouvant dans des zones enclavées ;
 - Absence d'études géotechniques sur tous les sites.

Pendant l'exécution des travaux :

- Difficultés pour certaines entreprises à travailler sur plusieurs sites éloignés les uns des autres ;
- Difficultés de préfinancement pour certaines entreprises ;
- Lenteur dans la procédure de paiement des décomptes ;
- Difficultés pour le personnel du BET à obtenir les visas d'entrées dans certains pays ;

Tous ces facteurs conduisent à tirer les enseignements suivants :

- Bien maîtriser les contraintes des sites retenus (état et nature des voies d'accès, qualité du sol et forme du terrain) ;
- Améliorer l'allotissement des travaux de façon à éviter une trop grande dispersion des sites d'intervention par entreprise ;
- Dans le processus de sélection des entreprises, privilégier celles ayant une bonne capacité de préfinancement ;
- Raccourcir les délais de paiement des décomptes des entreprises et du BET ;
- Tenir une réunion tripartite (UGP/BAD/Mission de Contrôle) tous les deux mois pour l'évaluation de l'ensemble des activités liées au projet.

7. CAPITALISATION DES ACQUIS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PACEBCO

La capitalisation des leçons apprises de la mise en œuvre du PACEBCo est particulièrement pertinente pour la BAD, la CEEAC et la COMIFAC qui sont engagées pour la première fois dans un programme de gestion durable des écosystèmes de cette envergure dans le Bassin du Congo. Le PACEBCo offre à toutes ces structures l'opportunité d'institutionnaliser les bonnes pratiques, d'apprendre des échecs et des erreurs, de promouvoir le savoir acquis auprès d'autres acteurs et organisations de la sous-région, de justifier les actions et les choix stratégiques qui contribueront davantage aux efforts de préservation et de l'écodéveloppement dans le Bassin du Congo. Ce sont autant de préoccupations auxquelles ont répondu les deux ateliers de capitalisation organisés respectivement à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, du 10 au 12 mai 2017, et à Oyala en République de Guinée Equatoriale, du 14 au 16 juin 2017.

L'objectif assigné à ces ateliers est de partager les connaissances acquises et confronter les expériences accumulées tout au long de la mise en œuvre du

PACEBCo, afin de tirer les enseignements et apprendre les leçons susceptibles d'être utiles tant à d'autres programmes actuels et futurs, qu'à des organisations partenaires de la sous-région.



Présidium de la cérémonie d'ouverture de l'atelier de capitalisation de Kinshasa



Photo de famille des participants à l'atelier de Kinshasa

7.1. Méthodologie de l'atelier

Les activités majeures de chacun des ateliers sont articulées autour de quatre (4) sessions qui décrivent les étapes qui ont ponctué le déroulement de l'atelier. La méthode adoptée est la présentation en plénière suivie des échanges/questions/réponses. Le Bureau de l'Atelier était constitué comme suit : La présidence des débats était assurée par la CEEAC assistée par la COMIFAC et deux rapporteurs étaient retenus parmi les représentants des pays. Les présentations ont porté sur les points suivants : (i) Les réalisations du Programme par composante, (ii) les profil pays des réalisations et acquis du Programme et le Profil sous-régional, (iii) les interventions des partenaires au Programme et, (iv) les leçons apprises de la mise en œuvre du programme. D'une manière générale, les communications ont mis en exergue les nombreux acquis du Programme au Profit des pays et des populations locales et autochtones dans les paysages, ainsi que les nombreuses leçons apprises issues des expériences.

Des recommandations ont été également formulées de même que certains enseignements ont été tirés au fur et à mesure que des exposés ont été faits. La présentation des réalisations du Programme a été précédée de la présentation de l'agenda, des objectifs et de la méthodologie de l'atelier. Cette présentation a été faite par le modérateur de l'Atelier.

8. JOURNÉE PORTES OUVERTES DU PACEBCO

La tenue de la journée Portes Ouvertes du PACEBCo à Libreville, au Gabon le 29 Juin 2017, a été une opportunité pour renforcer les actions de communication, d'information et de sensibilisation des partenaires et autres parties prenantes du Programme. La journée Portes Ouvertes a été un cadre approprié pour promouvoir les réalisations du PACEBCo et montrer l'apport de la CEEAC en tant que Communauté Economique Sous-Régionale à la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC et des Politiques Nationales en matière de gestion durable des Ecosystèmes dans le Bassin du Congo. C'est dans cette perspective que s'est inscrite la tenue à Libreville, au Gabon des journées portes ouvertes du Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes dans le Bassin du Congo (PACEBCo).

La Cérémonie d'ouverture a été ponctuée par cinq allocutions : (i) l'Allocution du Coordonnateur Régional du Programme, (ii) celle de Monsieur le Représentant Résident de la BAD à Libreville, (iii) du Secrétaire Général Adjoint de la CEEAC, en charge des Programmes, du Budget, de l'Administration et des Ressources Humaines, (iv) de Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC et, (v) le Discours d'ouverture de Madame le Directeur de Cabinet du Ministère de l'Économie

Forestière, de la Pêche et de l'Environnement, Chargé de la protection et de la Gestion Durable des Ecosystèmes du Gabon.



Présidium lors de la cérémonie d'ouverture des Journées Portes Ouvertes du PACEBCo à Libreville

La projection d'un film documentaire de vingt six (26) minutes réalisé par la Coordination Régionale du Programme sur les Résultats et acquis du PACEBCo a été l'activité phare de cette journée. Ce film documentaire a fait la Socio-génèse de la mise en œuvre des activités du PACEBCo en mettant l'accent sur les acquis et les réalisations du Programme. La projection de ce film documentaire a montré les réalisations concrètes du Programme au profit des Institutions en charge de la gestion des Ecosystèmes et des populations de la sous-région dans les paysages. La réaction des participants aux termes de la projection du film notamment, une longue salve d'applaudissements a marqué ainsi le niveau de satisfaction de tous les participants quant aux résultats et succès du Programme.

Les Participants ont ensuite procédé à la visite des stands constitués de Posters sur tableaux, des Roll Ups de présentation des produits du Programme par Composantes et par paysage, y compris des présentoirs d'exposition des produits et divers documents (profils pays, profils paysages, composantes, Flyers, etc.) produits par le PACEBCo et ses partenaires.

9. CONTRAINTES MAJEURES LIÉES À LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DU PACEBCO

9.1. Leçons tirées et Suggestions.

Au vu des expériences tirées de la mise en œuvre du PACEBCo, il est tout à fait raisonnable de faire quelques suggestions d'ordre général pour des futurs projets et programmes multinationaux à financer par la BAD pour le compte de la Communauté Economique Régionale (CER) en Afrique Centrale. Il s'agit entre autres de:

- Prévoir un montage institutionnel plus souple afin de responsabiliser davantage les parties prenantes chargées de l'exécution et du suivi des activités du Programme ;
- Reconsidérer le montant des fonds de contrepartie de l'emprunteur (montant mobilisable et décaissable);
- Prévoir un circuit court et raisonnable pour le traitement des dossiers du Programme notamment en ce qui concerne la remontée des pièces justificatives des partenaires à l'UGP;
- Prévoir des formations au personnel technique des Institutions en charge dans la maîtrise des règles et procédures de la banque en matière de gestion de fonds de roulement et d'acquisition des biens et services ;
- Imprégner davantage les partenaires d'exécution sur les mécanismes d'appropriation des acquis du Programme ;
- Faire accompagner l'exécution du Programme à tous les niveaux par des ressources humaines et des outils adaptés (Suivi-Evaluation).

9.2. Perspectives

Compte tenu des performances enregistrées par le Programme (92 % réalisations physiques et 79,26 % de décaissements au 30 novembre 2017). et sur la base de ces acquis, il est souhaitable qu'un autre programme naisse sur les cendres du PACEBCo aux fins de renforcer davantage les capacités des institutions en charge, améliorer les conditions de vie des populations vivant autour des aires protégées dans le bassin du Congo et, la résilience de ces populations par rapport aux changements climatiques. Ce nouveau projet permettrait de faire achever certaines réalisations, gage de visibilité de la CEEAC, de la BAD et de la COMIFAC dans leur politique en matière de gestion et conservation de l'environnement et les forêts.

10. CONCLUSION

Le PACEBCo a été mis en œuvre pour réduire les effets de la déforestation et de la dégradation des écosystèmes du Bassin du Congo. Des pratiques de gestion durable des ressources naturelles ont été mises en œuvre et ont permis de doter les populations bénéficiaires d'outils et de connaissances leur permettant de mener avec efficacité les actions de protection, de conservation et de restauration de la biodiversité. En outre, la mise en place d'un Fonds de Développement Local (FDL) a permis le financement d'infrastructures socioéconomiques communautaires qui ont contribué à améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base, tout en créant des conditions d'une croissance économique locale.

La mise en œuvre du PACEBCo a permis une plus grande implication des acteurs dans la mise en œuvre des activités, une plus grande responsabilisation des pays bénéficiaires par l'intermédiaire des Administrations dédiées, un appui en renforcement des capacités des cadres des administrations concernées par le Programme et un appui aux politiques nationales en matière de gestion durable de l'environnement. La participation de la société civile, en particulier les femmes, les populations autochtones et les jeunes, à la gestion durable des ressources naturelles s'est améliorée grâce aux appuis aux réseaux de la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC).

Ces produits et ces acquis font du PACEBCo une initiative novatrice qui concilie dans les faits par des actions concrètes et durables la conservation des écosystèmes et le développement local.

Le PACEBCo est un programme multi-acteurs, multi-sites et multipartenaires. A travers ses interventions dans les paysages transfrontaliers, le PACEBCo assoit les bases d'une intégration sous régionale. Il contribue à la mise en œuvre de la politique générale de la CEEAC en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles et, le Plan de Convergence de la COMIFAC. Le PACEBCo est une réponse effective à l'appel des Chefs d'Etats d'Afrique Centrale.